

Édition
2023

Marseille

RAPPORT
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



VILLE DE
MARSEILLE

Table des matières

Édito	5
Introduction	7
1. Marseille réduit son empreinte carbone	11
Le programme Marseille 2030 : Objectif Climat	12
Les avancées du « Plan écoles » pour des écoles plus vertes et plus durables	13
La décarbonation des bâtiments et équipements publics	15
Le développement des énergies renouvelables	17
La maîtrise de l'éclairage sur l'espace public	19
La mobilité durable et l'apaisement de l'espace public	20
Le développement du tri sélectif et la diminution des déchets	21
L'agriculture et l'alimentation	23
Les engagements de la Ville pour la transition	26
2. Marseille s'adapte au changement climatique	31
La gestion de la canicule et de la sécheresse	31
La nature en ville	34
La création d'îlots de fraîcheur urbains	36
La préservation de la biodiversité	39
Les espaces naturels terrestres	41
Les parcs et jardins	44
Le domaine Montgolfier, une opération unique et exemplaire	47
Le littoral et les milieux marins	48
La lutte contre la pollution de l'air	50
La prévention des risques naturels	52
Marseille s'engage à l'international	54
3. Marseille s'inscrit dans une démarche inclusive	59
Les actions en faveur du logement	59
L'investissement dans l'éducation	63
La sensibilisation à l'environnement	68
L'Été marseillais 2023	72
La lutte contre les inégalités sociales	73
La nuit de la solidarité	75
L'engagement pour l'inclusion	76
L'engagement pour la santé	77
La concertation et la démocratie locale	82
4. Marseille fait preuve d'exemplarité pour son administration	85
Le Plan de sobriété énergétique	85
La sensibilisation des agents, la clé pour une administration exemplaire	86
Un fonctionnement de l'administration plus responsable	89
Une mobilité plus durable	93
Une commande publique plus durable	94
Une administration plus inclusive	96
Marseille s'investit dans la formation des étudiants	98
L'engagement reconnu par des labels	98
Remerciements	102



Édito

Le monde est en proie au plus grand défi de son existence ; l'accélération du dérèglement climatique, la multiplication des activités humaines aux conséquences parfois dramatiques pour l'environnement, et les atteintes à la dignité humaine directement liées au sujet écologique que nous devons affronter. Les villes sont des actrices essentielles de la nécessaire transition que nous devons opérer, pour accompagner la société toute entière et lui donner les moyens de relever ce défi.

Marseille est une grande capitale européenne et méditerranéenne ; à la croisée des continents, des mondes et des cultures, elle est aujourd'hui plus que jamais déterminée à prendre sa part au combat contre le dérèglement climatique. Mus par l'ambition sans cesse renouvelée d'offrir aux Marseillaises et aux Marseillais les conditions d'une vie digne, nous avons construit la conviction que la lutte contre le dérèglement climatique ne pouvait s'affranchir du combat pour la justice et l'égalité. C'est pour cette raison que nous avons établi, avec l'ensemble de nos partenaires et des acteurs locaux une feuille de route ambitieuse, saluée par l'Union Européenne dans le cadre du programme des cent villes décarbonées, pour faire de Marseille un territoire pilote du développement durable et social.

Agir pour une ville plus verte, c'est repenser notre espace public, remettre de la nature en ville, apaiser et rendre respirables nos rues et nos quartiers ; c'est cet engagement qui nous a conduit à développer à Marseille un plan arbres d'une ampleur sans précédent. Pensée à l'ère du tout-béton, notre Ville doit rattraper un retard conséquent en matière de végétalisation, et nous sommes au début d'une renaissance pour notre espace public. Marseille respire à nouveau.

Elle respire à nouveau parce qu'à cette ambition de rétablir les poumons verts de nos espaces urbains, nous adjoignons l'ambition de lutter contre la pollution et ses conséquences dramatiques. Notre ville porte en elle les histoires de la Méditerranée toute entière, et elle a le devoir de protéger et de défendre cette mer qui fait sa singularité. Avec 24 maires de Méditerranée, nous avons demandé aux Etats riverains de se battre avec nous pour en faire la plus grande zone de contrôle des émissions carbone du monde ; et nous avons mis en place, au niveau municipal, un plan pollution maritime ambitieux et innovant.

Oui, Marseille se transforme, et elle se pose en exemple, en adoptant une exemplarité énergétique et écologique jusque dans le fonctionnement de son administration. Chaque jour, nous agissons pour que les services municipaux soient de plus en plus sobres, en agissant sur la rénovation thermique, sur la revente des véhicules usagés, sur l'augmentation du parc automobile responsable, sur l'inventaire du patrimoine mobilier, sur la température de nos bâtiments par exemple.

Marseille est de retour, et elle est déterminée à prendre sa place dans la résolution du grand défi climatique. C'est cette action forte et structurante qui donne corps à ce rapport de développement durable que nous vous proposons de découvrir.

Benoit Payan
Maire de Marseille





Introduction

Préambule

La Méditerranée est un des 34 « hotspots » de la biodiversité au niveau mondial. Elle est aussi l'une des régions les plus vulnérables au changement climatique mondial. Elle est particulièrement exposée aux risques naturels déjà existants (inondations, feux de forêt, etc.).

Marseille incarne la Méditerranée : de Massilia à aujourd'hui, la ville a toujours été un port central et une terre d'accueil. C'est une cité de forts contrastes, entre quartiers neufs à haute performance environnementale, centre-ville historique dégradé et quartiers très paupérisés, entre industries de pointe et économie de la débrouille.

Si au centre-ville la densité de population peut atteindre 10 000 habitants/km², plus de 40 % du territoire (10 000 ha) sont couverts d'espaces naturels totalement préservés et d'une extrême richesse, ce qui fait de Marseille une exception pour une métropole de sa superficie.

Fort de ce constat, la Ville de Marseille a pris toute la mesure des changements structurels et locaux qui

s'imposent, face à l'augmentation des inégalités dans un monde menacé par le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

L'enjeu est de pouvoir répondre à ces menaces en appelant tous les acteurs du territoire à coopérer et prendre en compte l'échelle du temps long pour favoriser la résilience du territoire.

La sélection de Marseille par la Commission Européenne en avril 2022 dans le programme « 100 villes neutres pour le climat d'ici à 2030 », a mis en lumière l'engagement de la Ville dans sa prise en compte du développement durable dans ses politiques publiques, afin de répondre à l'urgence climatique.

Ainsi, dans le travail partenarial qu'elle mène avec les acteurs du territoire, dans le cadre de « Marseille 2030 : Objectif Climat », la Ville fait un pas de plus vers une ville plus verte, une ville qui répond aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux, qui propose un modèle de société renouvelé, de ville sobre retissant le lien avec les citoyens et la nature.

Cadre réglementaire

Chaque année, dans toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, en application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2, préalablement au débat d'orientation budgétaire, un « Rapport sur la situation en matière de développement durable » est présenté au Conseil municipal.

Ce rapport, intitulé Rapport de Développement Durable – ou RDD – est porté à l'information des élus, des agents municipaux et des citoyens de la Ville de Marseille intéressés par les actions mises en œuvre et soutenues par la collectivité. Il a vocation à présenter :

- Un bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire,
- Ainsi qu'un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes.

Le RDD interroge les actions mises en œuvre par la Ville au regard des cinq finalités du cadre de référence :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Au regard des priorités municipales, il est organisé cette année autour de 4 grands chapitres :

1. Marseille réduit son empreinte carbone

3. Marseille s'inscrit dans une démarche inclusive



Par ailleurs, l'article 5 de la loi n° 2021-1031 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, du 4 août 2021, ajoute que ce rapport doit aborder ce qui contribue à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Comme chaque année, ce rapport sur la situation en matière de développement durable a été élaboré avec la participation de l'ensemble des services. Il présente une photographie non exhaustive des actions 2023 de la Ville.

2. Marseille s'adapte au changement climatique

4. Marseille fait preuve d'exemplarité pour son administration

La contribution de Marseille aux objectifs de développement durable

En septembre 2015, 193 États membres de l'ONU ont adopté l'Agenda 2030, un programme d'actions universel composé de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

Cet agenda identifie les défis globaux les plus importants et fixe les lignes directrices ainsi que les priorités en matière de développement durable pour les quinze prochaines années. Il s'organise autour de cinq thèmes : planète, populations, prospérité, paix et partenariats.

Les 17 ODD en forment le cœur, et décrivent l'horizon idéal pour 2030 d'un développement durable prenant en compte, de manière intégrée et interdépendante, les dimensions sociales, économiques et environnementales. Ils constituent un langage, un référentiel commun pour piloter et évaluer les actions des États membres.

L'ambition globale de l'Agenda 2030 se traduit aussi par sa transversalité et par la reconnaissance des « interrelations » existantes entre les différentes dimensions du développement durable.

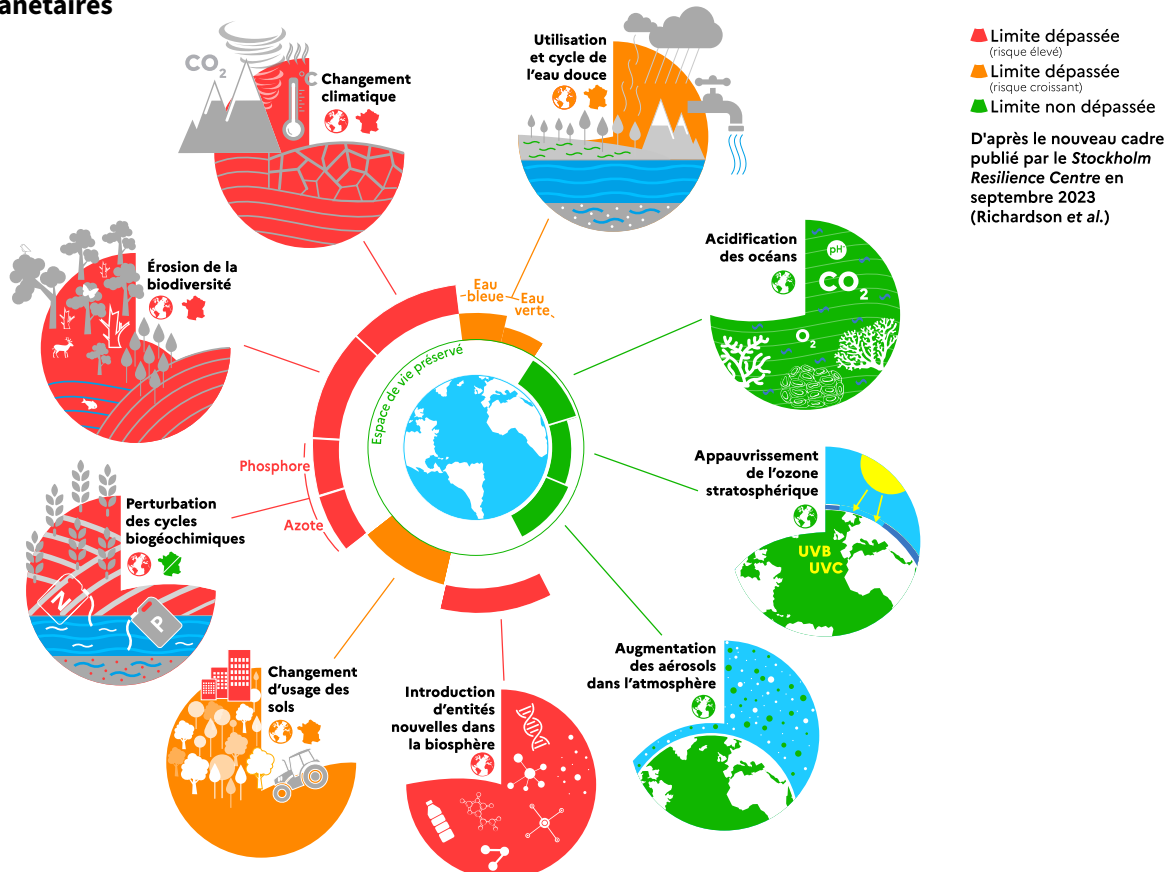
Nous le savons, nous vivons dans l'ère de l'anthropocène. Six des neuf limites planétaires sont aujourd'hui

dépassées et les inégalités sociales continuent de se creuser. Face à ce défi, la Ville de Marseille agit à l'échelle locale et dans ses domaines de compétence. Le Rapport de Développement Durable s'inscrit dans ce cadre ; il analyse les actions entreprises au cours de l'année au regard des 17 ODD et met en lumière leurs interrelations au sein de chaque politique publiques. Les ODD concernés sont présentés dans ce rapport en tête de chaque chapitre.

Pour aller plus loin, et pour les prochaines années, la ville de Marseille pourra s'inspirer de la « théorie du donut » de Kate Raworth : le Donut représente le double impératif écologique et social qui nous incombe pour permettre à chaque être humain de subvenir à ses besoins fondamentaux dans le respect du vivant et de la planète.

Concrètement, il s'agira de mettre en place une série d'indicateurs et de méthodes d'évaluation qui permettront de mesurer les impacts des actions municipales, thématique par thématique, conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies et aux limites planétaires.

Les 9 limites planétaires





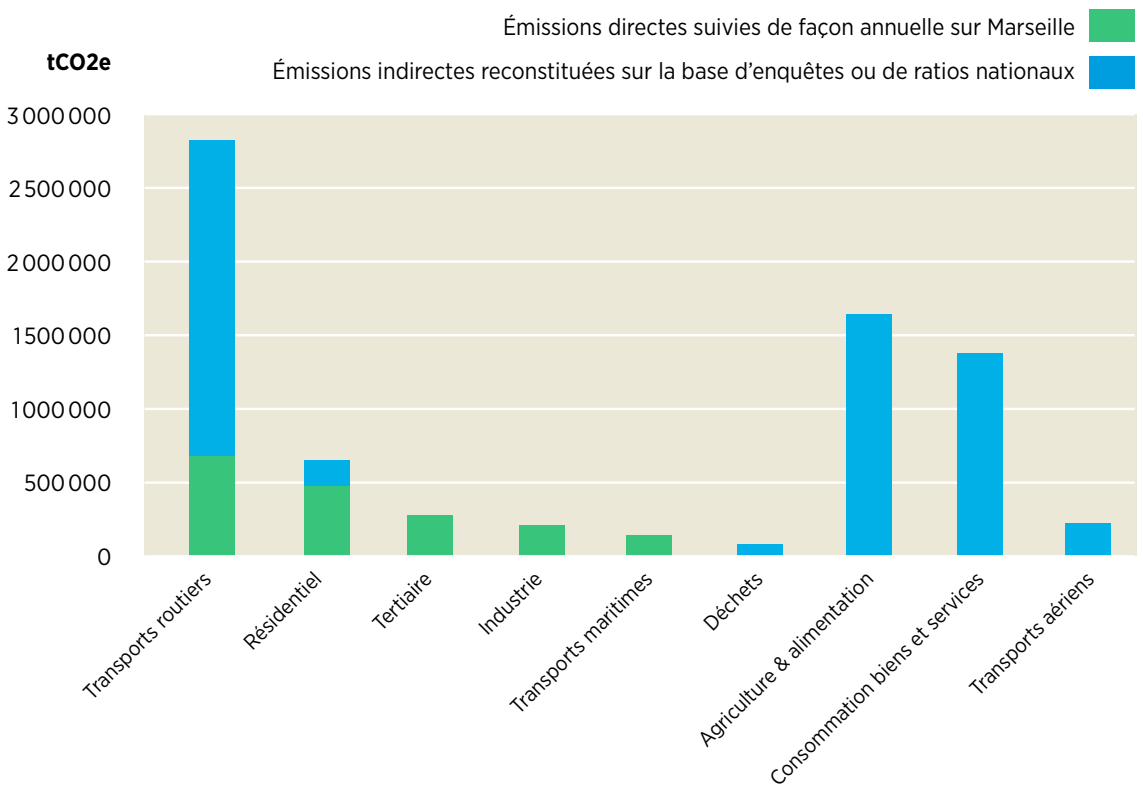


1.

Marseille réduit son empreinte carbone

L’empreinte carbone de Marseille peut être estimée à 7,8 millions de tonnes équivalent carbone (tCO₂e), comprenant les gaz à effet de serre (GES) directement émis sur Marseille (gaz d’échappement des véhicules, gaz brûlé dans les chaudières, etc.) mais également indirects (liés à la consommation d’électricité, au transport de voyageurs ou de biens en dehors de Marseille mais générées par la Ville, aux émissions liées à la production de biens et de services, etc.). Afin de répondre aux enjeux d’adaptation au changement climatique, l’engagement collectif est de travailler à une réduction drastique des émissions de GES du territoire, notamment dans le cadre de la mission « Marseille 2030 : Objectif Climat ». Plusieurs leviers d’actions sont identifiés pour accélérer la décarbonation : le bâti, les énergies, les mobilités, l’alimentation, la réduction des déchets, etc.

Répartition des émissions de GES à Marseille en 2019



Le programme Marseille 2030 : Objectif Climat

Marseille, première ville française à déposer un « Climate City Contract » à la Commission européenne

Après avoir été sélectionnée dans le programme « 100 Villes neutres pour le climat d'ici à 2030 par les citoyens et pour les citoyens » en 2022, la Ville de Marseille a piloté l'élaboration d'une première version de son **Contrat Ville Climat**, nouveau type de planification européenne formalisant, en plus d'un diagnostic et d'un plan d'action, **un ensemble d'engagements d'acteurs et un plan d'investissement**.

Fruit d'un travail collaboratif, mobilisant plus de 50 acteurs au sein de 8 commissions thématiques et récoltant une centaine de projets de transition portés par des acteurs du territoire (collectivités, associations, entreprises), le Contrat Ville Climat identifie les actions clés à mener d'ici à 2030 pour respecter les rythmes de **réduction d'émission exigés par une trajectoire de réchauffement limité à 1,5°C**.

Création de tramways et des Bus à Haut Niveau de Service, mise en place d'un service de fret ferroviaire de proximité, réouverture d'embranchements fret dans la ville, déploiement de la cyclo-logistique, transformation des rues et places pour accompagner le développement des modes actifs, rénovation énergétique du tertiaire public ou privé, rénovation énergétique du résidentiel en focalisant sur la précarité énergétique, sont autant de priorités partagées

par les acteurs mobilisés dans la démarche et dont les besoins d'investissements ont été analysés.

Si plusieurs actions sont de responsabilités partagées, la délibération du Contrat Ville Climat au Conseil Municipal d'avril 2023 identifie aussi précisément les responsabilités directes de la Ville sur **la rénovation énergétique de son patrimoine bâti, la renaturation de ses parcs et jardins, le développement des réseaux de chaleur, le développement des énergies renouvelables (EnR), etc.**

Certaines de ses actions se retrouvent dans les différentes parties de ce rapport.

En octobre 2023, une nouvelle saison de travail collectif est lancée afin de suivre les projets

prioritaires du Contrat Ville Climat, débloquer les freins, mais aussi mieux engager les acteurs du territoire dans la démarche.

Après avoir été la première ville française à déposer un Contrat Ville Climat auprès de la Commission Européenne en 2023, Marseille a accueilli, les 25 et 26 septembre, en partenariat avec l'association France Villes et Territoires Durables, sur le thème de la « régénération », les 9 autres villes françaises de la mission européenne pour partager leur expertise sur les coopérations publiques privées, sur le financement de l'action climat, etc.



La synthèse du Contrat Ville Climat est disponible ici



PAR LA SUITE

Une mise à jour du Contrat Ville Climat, notamment au regard des retours transmis par la Commission Européenne et des nouveaux projets locaux identifiés, sera effectuée en 2024 et une première évaluation sera réalisée au second semestre, avec l'appui du comité scientifique, garant scientifique de la démarche.

Une organisation interne renforcée pour piloter la trajectoire de décarbonation

Fait singulier dans le paysage organisationnel des collectivités territoriales françaises, la Ville a créé une mission directement rattachée à la Direction Générale des Services afin d'animer la gouvernance de la démarche « Marseille 2030 : Objectif Climat », de garantir la prise en compte des priorités climat dans l'ensemble des politiques publiques de la Ville, d'engager les acteurs locaux dans le défi et de mobiliser un maximum de solutions de financement. Cette mission doit contribuer à accélérer la transformation de l'action de la collectivité.

En parallèle, le renforcement des capacités de l'administration se traduit notamment par la création la Direction de la Transition Ecologique et des Environnements de Vie et plus particulièrement au travers de la

constitution :

- du Service Ecologie Urbaine et Résilience, afin de réparer la ville et de développer les ressources du vivant et de la fraîcheur en ville ;
- du Service Agriculture Urbaine et Sensibilisation à l'Environnement, afin de développer l'agriculture urbaine et l'alimentation durable et participer au projet éducatif de la Ville ;
- du Service Climat Air Energie afin de mieux piloter le bilan carbone de la Ville, de mettre en œuvre une politique de développement des réseaux de chaleur – la Ville ayant récupéré la compétence en janvier 2023 – et préfigurer l'outil de financement des énergies renouvelables (EnR) locales.

Les avancées du « Plan écoles » pour des écoles plus vertes et plus durables



Priorité de la Ville de Marseille, le Plan de rénovation des 470 écoles marseillaises a été lancé en 2021. Dans tous les quartiers de la Ville, **plus d'une centaine d'écoles ont bénéficié, cette année, de travaux importants de rénovation, de réhabilitation, d'agrandissement ou de modernisation (40 M€ en 2023)**, des investissements allant jusqu'à 1,5 M € par école et d'autres bénéficient de travaux d'entretien, avec l'ambition d'avoir des écoles adaptées aux conditions climatiques méditerranéennes.

La modernisation du système de chauffage des écoles

À la suite des audits menés dans les écoles de la Ville de Marseille, un plan d'investissement de réhabilitation du matériel de chauffage a été mis en place pour pallier la vétusté de nombreux équipements.

La Ville de Marseille va ainsi remplacer les 90 chaudières âgées de plus de 30 ans par des chaufferies à haute performance environnementale par le biais d'un investissement

de 6 M€. Vingt écoles ont été équipées de nouvelles chaudières en 2023.

En parallèle, des travaux d'urgence ont été réalisés et des convecteurs électriques ont été installés dans les écoles où il était nécessaire d'agir rapidement, pour le confort et la sécurité de toutes et tous.

Enfin, la Ville de Marseille recherche et développe de nouvelles sources de chauffage.

PAR LA SUITE

18 écoles seront équipées de nouvelles chaudières en 2024.

La lutte contre l'effet d'îlot de chaleur

Deux types d'actions, qui s'inscrivent dans le « Plan Canicule », sont mis en place dans les écoles et crèches municipales :

- **Les actions rapides :** installation d'équipements pour remédier aux effets de la chaleur : stores, pergolas, tonnelles, abris, végétalisation, peinture, ventilateurs, brasseurs d'air, etc. ;

- **Les travaux d'envergure :** travaux de désimperméabilisation, plantation des cours d'écoles dans le cadre du « Plan Arbres » de rénovation énergétique.

En 2023, 4 écoles ont bénéficié d'un projet de **transformation des cours de récréation en îlots de fraîcheur**, par un travail de **désimperméabilisation et de végétalisation** :

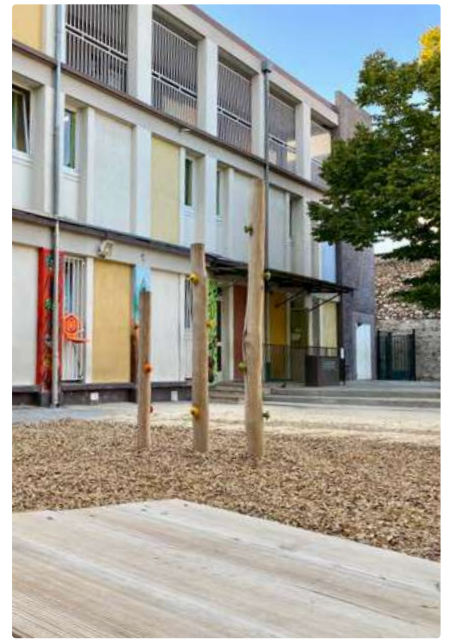
Vincent Leblanc (2^e arr.), Révolution Jet d'eau (3^e arr.), Sainte Sophie (4^e arr.), Maternelle Oddo (15^e arr.).

Un mobilier adapté au jeune public a été fourni par la régie municipale. Les travaux de débitumage ont, eux, représenté 13 % de la dépense totale, le reste provenant de l'installation, du prix du matériau perméable, ainsi que l'entretien qui doit se faire plus régulièrement.

L'ensemble de ces travaux a bénéficié d'une subvention à hauteur de 70 % de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse au titre de l'appel à projet « Un coin de verdure pour la pluie ».

PAR LA SUITE

Objectif sur 9 ans : plus de 200 cours d'écoles désimperméabilisées.



ÉCOLE RÉVOLUTION JET D'EAU

Au sein de l'école Révolution, la surface occupée par les jardins et jardinières représente 21 % de la surface de la cour contre 6 % avant le projet. L'ancienne cour maternelle de l'école, plus isolée, accueille un potager pédagogique et un espace « classe dehors » constitué par une zone végétale enherbée disposée à l'ombre d'un micocoulier. Des bancs en bois sont disposés comme un amphithéâtre.

ÉCOLE VINCENT LEBLANC

Les espaces extérieurs de l'école Vincent Leblanc ont été débitumés au profit de revêtements perméables. En octobre 2023, le projet de désimperméabilisation de la cour élémentaire s'est vu décerner le prix de la Transition écologique, dans le cadre de la remise des trophées des Victoires de l'investissement local des Bouches-du-Rhône, organisée par la Fédération Régionale des Travaux Publics Paca.

ÉCOLE SAINTE-SOPHIE

Les espaces extérieurs de l'école Sainte-Sophie sont désormais désimperméabilisés à moitié avec un renforcement de la végétalisation améliorant ainsi l'accès à des zones de fraîcheur pour les enfants.

ÉCOLE ODDO

Les espaces extérieurs de l'école Oddo sont en cours de désimperméabilisation.

La décarbonation des bâtiments et équipements publics

La rénovation énergétique du patrimoine municipal

Suite à l'adoption du « Plan de sobriété énergétique » fin 2022, des travaux ont été lancés sur les écoles en 2023 et plusieurs chantiers sont à lancer en 2024 pour la rénovation des bâtiments municipaux afin de **réduire de 40 % leur consommation d'ici 2030**.

Plusieurs audits énergétiques ont permis d'identifier les sites les plus énergivores et d'alimenter **la grande étude thermique**. Ce diagnostic permet d'orienter la programmation des travaux, afin que 30 % des dépenses de rénovation des écoles et crèches sur 2023, 2024 et 2025 concernent l'efficacité énergétique (remplacement de chaudières, systèmes domotiques contrôlables à distance,

rénovations plus globales).

Par ailleurs, afin de produire de l'eau chaude sanitaire à partir d'une source d'énergie renouvelable, la Ville a lancé, au second semestre 2023, une étude sur le potentiel solaire thermique des équipements sportifs municipaux (gymnases, piscines), ainsi que sur les modalités de raccordement aux réseaux de chaleur.

En termes de budget, **35 M€ de travaux ont été engagés en 2023**.

Pour le budget 2024, 1,8 M€ sont déjà fléchés pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments municipaux.

Les travaux réalisés ou programmés

Des travaux ont d'ores et déjà été engagés ou sont programmés dans plusieurs bâtiments municipaux :

- **Stades et gymnases** : passage des éclairages d'équipements sportifs en LED (exemples : boudrome des Balustres, boudrome de la Bégude Sud, gymnase Canet Jean-Jaurès dans la Mairie du 13/14), diminution de la consigne de chauffage à 15°C dans les gymnases, installation à venir de panneaux photovoltaïques pour couvrir les parkings de plus de 800 m².

- **Modernisation des salles de spectacle** : changement des chaudières à gaz existantes par des chaudières avec une meilleure efficacité énergétique ; mise en place d'espaces verts aux abords du Dôme et du Palais des Sports.

- **Réduction de l'empreinte carbone des équipements culturels** : audits énergétiques en cours sur les moyens de production (chauffage et électricité) afin d'en optimiser l'efficacité.

- **Modernisation du parc immobilier du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM)** : diagnostic et audits énergétiques, travaux d'isolation de certains bâtiments en 2023-2024, remplacement des systèmes d'éclairage par des ampoules LED, étude du remplacement des chaudières à gaz par des pompes à chaleur, construction de nouveaux Centres d'Incendie et de Secours aux normes constructives (énergies renouvelables, récupération des eaux de pluie, températures adaptées, végétalisation des toitures, etc.).

PAR LA SUITE

Un diagnostic d'ouvrage sur le Palais des Sports est prévu au budget primitif 2024, qui permettra en partie d'effectuer la réfection du toit du Palais des Sports avec la pose de panneaux photovoltaïques, d'avoir des garanties sur l'obsolescence du bâtiment et de prévoir des travaux de modernisation du site, notamment dans l'optique de le rendre plus éco-responsable.



Les changements de pratiques en faveur de la décarbonation

Au-delà des travaux, la décarbonation des bâtiments et des équipements passe aussi par des évolutions des pratiques professionnelles :

- **Dans les équipements culturels :** réduction des déplacements des usagers, recyclage et réemploi du matériel et mobilier, dons, «bibliobradérie», arrêt des demandes de prêts d'œuvres lorsque leur acheminement est susceptible d'aller à l'encontre d'une maîtrise de l'empreinte carbone, etc.
- **Dans les crèches :** compostage, alimentation saine et durable ; 64 % d'aliments certifiés «bio», label rouge, d'appellation d'origine protégée ou contrôlée ; circuits courts privilégiés dans une démarche écoresponsable.
- **Dans les salles de spectacle :** mise en place à venir d'une buvette plus responsable (emballages recyclables, ÉcoCup, gammes



de produit biologiques, locaux et éco-responsable, de menus végétariens, mise en place d'un partenariat avec une association afin de donner les invendus propres à la consommation).

- **Au sein du BMPM :** gestion des déchets plus fine, tri-sélectif renforcé et limitation des déchets (exemple : usage de gourdes).

Le futur du Parc Chanot

La Ville souhaite mener un projet de transformation de ce site, aujourd'hui peu adapté aux enjeux climatiques et énergétiques. Les enjeux et préconisations en termes de développement durable suivant sont fixés :

Objectifs à atteindre en matière de performance énergétique :

- Poursuivre les travaux d'amélioration de la performance thermique des bâtiments existants et le suivi séparatif des consommations par bâtiment et par usage.

- Poursuivre les démarches mises en place pour réduire l'empreinte carbone et environnementale liée aux activités et au fonctionnement du Parc : économie des ressources en eau et énergie, optimisation du tri et de la valorisation des déchets, limitation des émissions de CO₂ en proposant une offre locale de services (65% des fournisseurs actuels du site sont situés dans le Sud de la France, hébergement de certains fournisseurs directement dans l'enceinte du parc Chanot).



Objectifs à atteindre en matière de réduction des îlots de chaleur et de désimper-méabilisation des sols :

Augmenter le taux de perméabilité des sols de 20 000 m² minimum afin d'améliorer la résilience et les potentiels écosystemiques du site. Objectif à atteindre : 30 % minimum sur l'ensemble du parc Chanot.

Objectifs à atteindre en matière de prévention des risques naturels :

Mettre hors d'eau les équipements et locaux techniques des bâtiments les plus impactés sur la période du contrat d'affermage et respecter les exigences du plan de prévention du risque inondation.

PAR LA SUITE

Pendant la période de cette première DSP, qui marquera de premières avancées dans le sens d'une vocation plus ouverte et plus durable de ce site, la Ville engagera une étude d'urbanisme ambitieuse visant à repenser complètement ce site dans le respect de son histoire, de son patrimoine bâti et végétal, en visant une transformation emblématique en faveur de la transition écologique de Marseille. Cette transformation s'engagera à partir de 2027.

Le développement des énergies renouvelables

Le plan de solarisation

La Ville de Marseille a élaboré en 2023 sa stratégie de solarisation, qui repose sur 4 axes :

- **Solarisation** du patrimoine municipal avec autoconsommation.
- **Développement des communautés d'énergie** et de l'autoconsommation pour les particuliers et entreprises.
- **Animation territoriale** pour faciliter le développement de projets et structuration de la filière photovoltaïque locale.
- **Création d'une société d'économie mixte (SEM) « énergie »**, outils financier et gouvernance, afin de démultiplier les capacités de la Ville de Marseille pour le développement et l'investissement dans des projets d'énergies renouvelable.



La production d'électricité sur les toitures des bâtiments communaux

La Ville de Marseille souhaite installer et exploiter des **centrales photovoltaïques** (PV) sur les toitures de son patrimoine municipal afin d'y **favoriser l'autoconsommation** (individuelle ou collective). Depuis 2011, 61 sites ont été équipés, qui produisent environ 7,73 GWh/an d'électricité.

Plus de 80 nouveaux sites vont être équipés pour tripler la production d'électricité solaire de la Ville.

Les études de structure pour ces bâtiments ont été engagées en 2023. Les travaux d'installation des centrales photovoltaïques sont prévus en 2024 et 2025.

Une stratégie pour développer les réseaux de chaleur et de froid



Une étude a été engagée dans le 15^e arrondissement, incluant les hôpitaux, des établissements d'enseignement et des grands ensembles de logement. Une seconde étude doit être lancée dans le 9^e arrondissement.

- **Soutenir l'extension des réseaux thalasso-thermiques existants.**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Ville de Marseille est responsable du développement des réseaux de chaleur et de froid sur son territoire. Trois axes ont été définis pour que ces réseaux, alimentés par des énergies renouvelables, remplacent les combustibles fossiles pour chauffer les bâtiments.

- **Transformer les réseaux techniques existants vers des sources renouvelables.**

La Ville étudie le potentiel raccordement de plusieurs bâtiments du Boulevard des Dames au réseau thalasso-thermique Thassalia qui s'étend vers Saint-Charles et la Belle de mai.

- **Création de nouveaux réseaux de chaleur** basé sur la thalasso-thermie. Un projet est à l'étude à partir du Vieux Port vers le centre-ville.

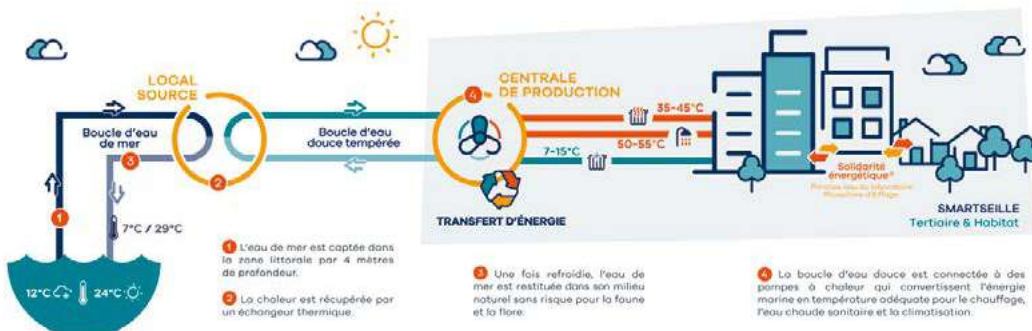
Poséidon, un projet pour des quartiers à énergie positive

La Ville est membre du projet européen POSEIDON (POSitive Energy Initiatives in Districts for Neutral Mediterranean cities) sélectionné par la Commission européenne pour soutenir le développement de quartiers à énergie positive à Marseille.

Avec des partenaires de tout le bassin méditerranéen, ce projet qui s'étend sur 3 ans va élaborer des méthodes et outils d'animation pour inciter les habitants, entreprises, commerces d'un ou plusieurs quartiers à réduire leur consommation d'énergie. Logement, locaux d'activité, déplacements,

alimentation, etc. Les solutions sont connues pour consommer moins d'énergie et émettre moins de gaz à effet de serre ; ce projet va aider chacun à s'engager pour adopter les solutions allant vers Marseille neutre en carbone.

Dans ce cadre, la Ville collaborera avec plusieurs villes et pays méditerranéens différents dans le but d'une duplication dans d'autres villes méditerranéennes. Le projet bénéficie d'un accompagnement de l'ADEME.



La maîtrise de l'éclairage sur l'espace public

Le passage en LED

Un plan de déploiement de la technologie LED pour l'éclairage public de voirie est actuellement mis en œuvre. Afin de respecter d'importantes contraintes techniques, le remplacement des lampes fait l'objet d'une planification.

Dans l'espace public, le flux est abaissé en milieu de nuit sur deux paliers (entre 22h00 et 5h00) permettant une économie supplémentaire de 30%. Aujourd'hui, **environ 32% du parc d'éclairage public de la Ville est en LED**. L'objectif est de passer 100% du

parc en LED d'ici 2030.

Pour les illuminations de Noël, la technologie LED est la seule utilisée, ce qui permet de réelles économies de fonctionnement. De plus, depuis plus de trois ans les décors utilisés sont écoresponsables et la période d'illumination a été réduite conduisant à une **économie de 53%**.

De même, dans les parcs et jardins, des actions sont menées afin de limiter les périodes et l'intensité de l'éclairage en faveur de la faune et de la flore.

La maîtrise de l'allumage

Les armoires de commande sont toutes équipées d'horloges astronomiques pour pouvoir piloter l'allumage et l'extinction de l'éclairage. Ces dispositifs permettent un allumage automatique calé sur les heures de

lever et de coucher du soleil tout au long de l'année. Cette gestion de l'allumage permet d'obtenir une consommation rationalisée, fondée sur les besoins réels des usagers.

Le recyclage du matériel d'éclairage

S'agissant de la collecte de matériel d'éclairage public usagé et obsolète, l'organisation d'un enlèvement avec l'éco-organisme

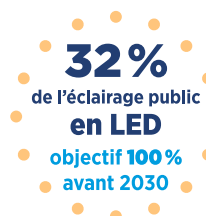
«Écosystème» a été approuvée fin 2020. Il est actuellement mis en œuvre et se poursuivra en 2024.

L'exemplarité en période de crise énergétique

Dans un contexte de sobriété et de crise énergétique, il a été procédé à la réduction des périodes d'éclairage de l'ensemble des sites remarquables de la ville, tels que la Mairie, le Palais du Pharo ou la Préfecture. En effet, la Ville a reconduit en 2023 les dispositions prises en 2022 concernant l'allumage des

monuments, à savoir: du 30 octobre au 26 mars (heures d'hiver), 140 monuments de la ville s'éteignent à 22h30, puis à 23h30 entre le 27 mars et le 29 octobre (heure d'été).

Depuis cette année, les églises et les monuments trop énergivores sont éteints la nuit.





La mobilité durable et l'apaisement de l'espace public

La Voie est Libre

Depuis mai 2021, la Ville de Marseille a mis en place la Voie est Libre, en rendant ponctuellement **la Corniche entièrement piétonne** et dédiée aux mobilités douces. La piétonisation est réalisée sur 3,6 km de littoral, entre les Catalans et Talabot.

Au 1^{er} semestre 2023, 4 éditions ont été organisées : les dimanches 26 mars, 23 avril, 28 mai et 25 juin (en édition nocturne pour

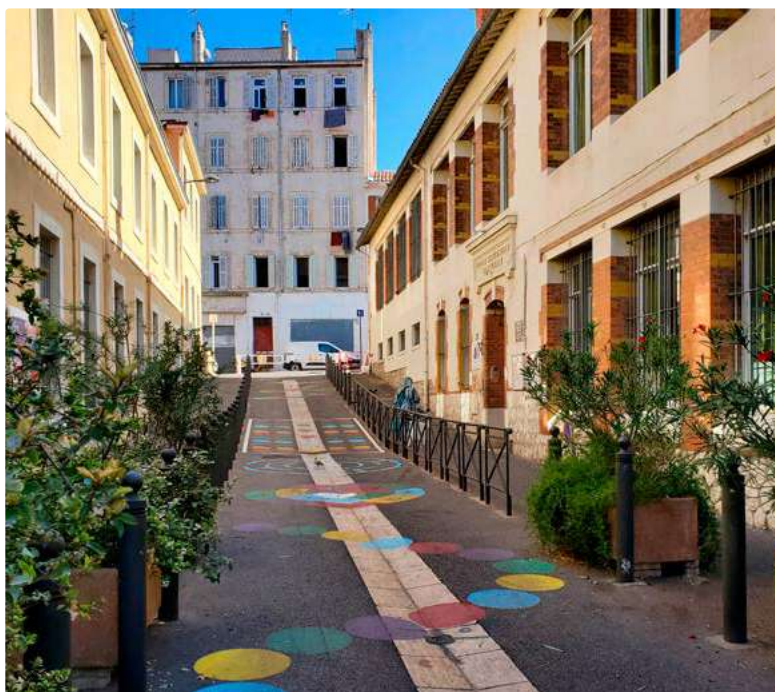
la 1^{re} fois). Au 2^e semestre 2023, 2 éditions ont été organisées : dimanche 22 octobre et dimanche 19 novembre.

Ces journées, sans voiture et sans pollution, sont centrées sur la réappropriation des espaces par les piétons et les usagers des mobilités douces. Elles ont rencontré un grand succès en 2023, avec une moyenne de **25 à 30 000 participants à chaque édition**.

La rue des enfants

La Ville de Marseille déploie un plan de **sécurisation et d'apaisement des abords des écoles**. Nommé «rue des enfants», le dispositif prévoit une piétonisation totale ou partielle et une signalétique renforcée.

Avec l'appui technique du CEREMA, Centre public d'expertise nationale en ingénierie urbaine, le développement d'espaces sécurisés et pensés pour les plus petits, aux abords des écoles, des crèches et des centres de loisirs est donc engagé. Une dizaine de rues de typologies différentes doivent être réalisées à court terme, permettant d'établir un protocole de travail pour un développement à plus grande échelle à l'horizon 2030.



La Ville, travaillant au-delà de son domaine de compétences, a déjà réalisé ces aménagements devant deux écoles : Pommier et Révolution-Jet d'eau.

Le dispositif de l'école Pommier propose à la fois un nouvel aménagement coloré au sol et sécurisé, la piétonisation avec l'installation de barrières amovibles et déployées

aux heures d'entrée et sortie des classes, ainsi qu'une végétalisation par la pose de jardinières ; dans une logique d'apaisement de l'espace public autour des lieux accueillant des enfants.

Les dispositifs mis en place ont reçu un accueil très positif par les enfants, les parents et les enseignants.

La mise en cohérence de l'urbanisation et des transports en commun à travers le PLUi

Dans le cadre des procédures modificatives n°3 et n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Ville de Marseille a missionné l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (Agam) pour réaliser des études mutualisées avec la Métropole Aix-Marseille Provence sur l'intensification urbaine aux abords des axes bien desservis en transport en commun, ou amenés à l'être prochainement. Cette démarche de mise

en cohérence entre urbanisme et transport qui entend contribuer à la mise en application des objectifs du Plan Local de l'Habitat d'une part, et réduire la mobilité carbonée d'autre part, vise plus particulièrement les axes de prolongement du tramway au Nord entre Capitaine Gèze et la Castellane et à l'Est dans la traversée du quartier de la Belle de Mai depuis le boulevard National jusqu'au Boulevard Plombières.

Le développement du tri sélectif et la diminution des déchets

Réduire à la source la production d'ordures ménagères a un impact direct sur les émissions liées à la collecte et l'incinération. En France, ce sont les intercommunalités qui ont la gestion des déchets. A Marseille, cela revient donc à la Métropole Aix-Marseille-Provence. Cependant, la Ville de Marseille est pro-active sur son patrimoine municipal. Ainsi, les actions identifiées à ce stade pour les infrastructures de la Ville de Marseille s'inscrivent en cohérence avec le Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Les parcs, les plages et les cimetières

Lancé en 2023 sur **6 parcs et plages**, le dispositif de tri sera étendu à l'ensemble des 57 parcs, plages et cimetières de la ville.

Pour rejoindre la volonté de la Ville de Marseille de tendre vers une ville zéro déchet – **zéro plastique d'ici 2030** –, le tri sélectif a été mis en place dans 5 parcs : Pastré (8^e arr.), Borély (8^e arr.), 26^e Centenaire (10^e arr.), François-Billoux (15^e arr.) et Oasis (15^e arr.) et sur les plages de Corbière (16^e arr.).

111 abri-bacs ont ainsi été installés sur 56 emplacements des 6 espaces publics retenus depuis la mi-février 2023. Afin de communiquer sur ce changement, 320 visuels

ont été réalisés pour mettre en valeur et expliquer l'intérêt du tri et pour mobiliser la population autour des bonnes pratiques.

Une information a également été délivrée à tous les agents (gardiens, jardiniers, cadres techniques) des sites concernés pour qu'ils deviennent des relais auprès des visiteurs.

En déployant le tri des déchets sur ses installations, les objectifs de la Ville consistent à :

- Engager une dynamique de tri en diminuant de 50% le volume des ordures ménagères collectées sur ces sites ;
- Collecter 130 tonnes de déchets recyclables (verre et emballage) par an ;



- Sensibiliser le plus grand nombre à la nécessité de réduire et trier nos déchets ;
- Concourir à changer la perception des déchets en installant le tri partout et tout le temps comme une norme ;
- Contribuer à la propreté des espaces, prévenir la dispersion des déchets et éviter la prolifération des déchets ;
- Engager la Ville sur une nouvelle dynamique de prévention et valorisation des déchets.

Environ 1,7 tonnes de déchets recyclables ont été collectés le premier mois de tri dans les parcs et jardins.

Depuis octobre 2023, le cimetière Saint-Pierre met en place dix zones équipées de containers de tri pour les ordures ménagères, les déchets verts, et le plastique et le carton. Les usagers bénéficieront ainsi d'un système d'information pour les orienter vers les zones appropriées et chaque carré disposera de deux poubelles intermédiaires pour maintenir la propreté de la zone. La transformation des enclos de déchets et l'installation de bennes de tri spécifiques pour une gestion plus efficace des ordures, est réalisé en interne par les agents municipaux.

Vers le zéro plastique dans les cantines

Des bacs pour la collecte sélective du papier et des cartons ont été distribués dans les 470 écoles à la rentrée 2023.

Par ailleurs, la Ville de Marseille est actuellement en processus de transition pour :

- **Remplacer progressivement le plastique** utilisé sur «l'ensemble de la chaîne de restauration» en optant pour des contenants de service en acier inoxydable dans les restaurants. Les barquettes en cellulose (composé de fibres de cellulose et d'eau) 100% compostables ont substitué les barquettes plastiques depuis 2020 ;
- **Encourager le recyclage des déchets** en explorant des solutions pour réduire l'utilisation d'emballages individuels au profit d'emballages collectifs.

Par anticipation à l'obligation de valorisation

des biodéchets, la Ville de Marseille va également expérimenter sur l'année scolaire 2023-2024 un dispositif de **tri et collecte des biodéchets** dans plusieurs écoles.



Une gestion des déchets responsable au Palais des Sports et au Dôme

Afin de réduire, trier et traiter les déchets au sein de ces équipements à forts enjeux de fréquentation, une dynamique a été engagée. Les objectifs sont de :

- Créer une charte à intégrer dans le contrat des organisateurs et des prestataires ;
- Trier les déchets produits par le public, les sportifs, les organisateurs et les artistes, banir les emballages uniques, privilégier les

emballages recyclables et réutilisables, etc. ;

- Sensibiliser les pratiques de prévention des déchets sur les sites afin d'offrir aux publics, organisateurs et agents des solutions homogènes ;
- Permettre un changement des comportements ;
- Participer à l'ouverture de la gestion des déchets vers une économie circulaire.

Des événements pour sensibiliser le public

Plusieurs actions sont soutenues ou mises en œuvre par la Ville de Marseille :

- Soutien à de nombreuses actions de ramassage des déchets avec comme message principal, la nécessité de réduire, trier, valoriser et lutter contre les déchets plastique (zéro déchet zéro plastique en 2030).
- Soutien au Pixel Can : collecte et valorisation des canettes (parcours dans le centre-ville, temps de sensibilisation dans les

quartiers Nord, plages de Corbière).

- Accueil du «Swim for Change» qui lutte contre les mégots et la pollution générée en mer : 450 000 mégots ramassés.
- Accueil de Ludovic L'éboueur à Borély avec collecte des mégots puis «clean walk» jusqu'à Pastré.
- Inauguration des cendriers sur les plages (opération «Cy-Clope») et sur la place Jean Jaurès et le Cours Julien.

L'agriculture et l'alimentation

La réintégration de l'agriculture dans le tissu urbain

La prise de conscience de l'importance de l'empreinte carbone de l'alimentation, notamment au titre de nos importations de produits alimentaires a conduit à placer ce sujet au cœur de «Marseille 2030 : Objectif Climat».

L'urbanisation croissante et le développement des transports ont éloigné l'agriculture des centres urbains. Aujourd'hui, il est crucial de réintégrer l'agriculture dans le tissu urbain et de **créer des modèles économiques hybrides pour des exploitations viables**.

La Ville de Marseille entend stimuler le secteur agricole au sein de son territoire. Pour ce faire, elle réalise une Étude Agricole 2023/2024 afin d'évaluer les potentialités agronomiques du territoire.

La stratégie repose sur trois piliers :

- **La préservation et valorisation du foncier agricole**, notamment dans des secteurs

comme Sainte-Marthe, Château-Gombert, les Médecins, les Mourets, la Valentine, etc. ;

- **La collaboration avec la Métropole et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural** pour la pérennisation et l'acquisition de terrains agricoles ;

- **La promotion de la distribution en circuits courts**, notamment dans les quartiers défavorisés.

La Ville de Marseille a également apporté son soutien à diverses associations en 2023 qui ont contribué au développement de l'agriculture à Marseille, notamment la Cité de l'Agriculture, qui joue un rôle structurant sur le territoire ou les paniers Marseillais qui assurent l'accessibilité de l'offre Alimentaire. La Ville de Marseille participe également au projet de parc agricole sur les piémonts du massif de l'Étoile.



L'agriculture urbaine, l'exemple du vallon des Hautes Douces

Le vallon des Hautes Douces est situé au Nord du 11^e arrondissement, en limite communale avec la ville d'Allauch, dans un secteur affecté par le mitage urbain. Le parcellaire qui le recouvre est principalement à vocation agricole. Avec le soutien de la Ville de Marseille, la SAFER a acquis une partie notable du foncier (environ 8 hectares) afin de le rétrocéder à des porteurs de projets pour y développer un **pôle d'agriculture urbaine pilote des transitions agricoles et**

alimentaires.

La Ville a également demandé que les terrains encore constructibles soient classés au PLUi en zone agricole et ainsi «sanc-tuarisés». Parallèlement, elle conduit une démarche d'animation multipartenariale axée sur la valorisation agricole de ce patrimoine remarquable

Ce projet est soutenu financièrement par la Ville à hauteur de 400 000€.

La candidature «AMI Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires»

Dans le cadre de sa stratégie alimentaire et du projet des «cantines marseillaises de demain», la Ville a constitué un consortium de partenaires œuvrant sur le sujet des filières alimentaires et agricoles (Lycée Hôtelier, PAT de la Métropole, MIN des Arnaux, chambres départementales et régionales d'agriculture et divers partenaires du monde de la recherche).

Ce consortium a ainsi déposé une candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) «Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires» piloté

par le Secrétariat Général pour l'investissement, avec l'appui de l'ADEME, de l'Agence Nationale de la Recherche et la Banque des Territoires.

L'objectif de cette candidature est de faire de la restauration scolaire marseillaise le «levier» de transformation des filières alimentaires et agricoles locales par la réorientation de ses outils de production des repas vers un modèle plus vertueux et répondant aux attentes des habitants en termes de développement durable.



Les Cantines marseillaises de demain

La Ville de Marseille repense globalement son modèle de restauration scolaire :

- **Un approvisionnement local renforcé** et respectueux de l'environnement.
- **Une confection des repas permettant de valoriser la qualité des aliments cuisinés** et de proposer des repas savoureux sur l'ensemble du territoire marseillais.
- **Des locaux de cantine accueillants** et un service organisé par des personnels de restauration formés à l'éducation au goût, aux réglementations sanitaires et nutritionnelles.
- **Une gestion vertueuse des déchets alimentaires**, dans un objectif de réduction du gaspillage alimentaire et du matériel utilisé par les personnels des cantines.

Un état des lieux du fonctionnement de la Ville et de son délégataire a été réalisé dans le cadre du projet « Cantines marseillaises de demain » et une concertation est en cours

pour recueillir les attentes des usagers et du réseau de partenaires. Les parents délégués et les fédérations de parents sont pleinement associés à cette démarche.

Un premier atelier s'est tenu à la fin du mois de novembre 2022 pour recueillir les attentes générales des usagers et effectuer un état des lieux collectif de la restauration scolaire.

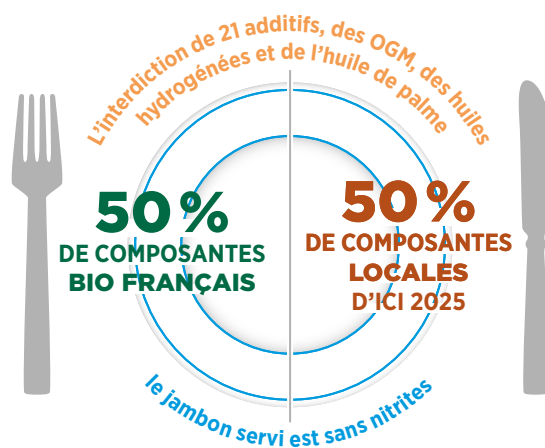
Le second atelier s'est tenu en février 2023. Il a accueilli des experts de la restauration scolaire aux côtés d'élus et de techniciens d'autres collectivités (Montpellier, Mouans-Sartoux, Paris 18^e, Dijon), afin que ces derniers présentent leurs organisations respectives.

Le troisième atelier de l'année permettra de coconstruire le contenu de l'assiette, les menus, les stratégies de lutte contre le gaspillage alimentaire, les repas végétariens ou encore, les démarches d'inscription des familles.

Le contenu des assiettes servies aux enfants

Tous les jours, près de **60 000 repas** sont servis aux élèves dans les 320 restaurants scolaires. Ce sont ainsi près de 7 millions de repas consommés chaque année et préparés par la Société marseillaise de restauration et services, filiale de la Sodexo, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) conclue en 2019 jusqu'en 2025.

La Ville de Marseille est très exigeante en matière de qualité de produits servis, et en matière de sécurité alimentaire et sanitaire. Des attentes précises ont été établies en termes de qualité des produits, avec :



La ville continue de s'investir pour sensibiliser les enfants, dès le plus jeune âge, à la lutte contre le gaspillage alimentaire en installant des poubelles de tri simple dans

les restaurants scolaires en self-service. Des diagnostics sont en cours pour élaborer un plan d'action visant à réduire de manière efficace ce gaspillage alimentaire.

Une alimentation saine et responsable pour les seniors de Marseille

Depuis quelques années, la Ville de Marseille s'est engagée dans une démarche éco responsable en ce qui concerne les repas servis aux seniors au sein de la bastide du Ginestet (centre d'animation pour seniors) :

- **Circuits courts et Labels**: augmentation des produits locaux et labellisés. Le pain servi quotidiennement est bio ;

- **Produits de saison**: augmentation de l'utilisation de produits de saison pour la composition des menus. Les viandes en

conditionnement frais sont privilégiées ;

- **Développement de l'offre « Bio »**: le service des Seniors propose chaque année 52 journées bio ;

- **Lutte contre le gaspillage alimentaire** ;

- **Gestion des déchets**: la bastide du Ginestet va initier un meilleur traitement des bio-déchets en impulsant leur stockage en fût pour permettre la réalisation d'un compostage par une société privée.

Les engagements de la Ville pour la transition

La Cité des Transitions

En novembre 2022, l'association « Cité des Transitions » a été créée afin de prendre le relais des travaux de préfiguration réalisés par les acteurs engagés dans cette démarche de transformation environnementale, en lien avec la Ville. L'objectif est de créer un ou des **lieux d'échanges sur les transitions écologiques, sociales et solidaires**, de mise en réseau des acteurs, de capitalisation des savoir-faire et des capacités d'innovation du territoire, en connectant utilement la

sphère publique et la sphère privée, l'économie et le social, l'individuel et le collectif.

L'association Cité des transitions rassemble des acteurs du territoire reconnus pour leur engagement et opère avec une gouvernance innovante afin de coordonner et faire vivre les projets nombreux des structures écologiques, sociales et solidaires de Marseille. À l'instar d'autres partenaires, la Ville de Marseille soutient l'association pour son fonctionnement.

Une feuille de route économique pour accompagner la transition

La ville s'est dotée d'une ambitieuse feuille de route économique pour accompagner la transition environnementale des activités économiques, accélérer la décarbonation des entreprises afin que les transitions écologique, énergétique, numérique ou sociale soient de véritables moteurs d'un développement économique, au service du territoire, de ses habitants et créateurs d'emplois.

De plus la Ville travaille avec l'association ZOEIN sur une étude de faisabilité pour la mise en place d'un « Revenu de Transition Écologique » à Marseille (RTE). Le RTE est un dispositif comprenant un revenu versé à des personnes physiques en contrepartie d'activités orientées vers l'écologie et l'impact sociétal.

À Marseille, la coopérative Le Lica qui

La feuille de route économique 2023/2030 est disponible ici



contribue également à l'étude de faisabilité, souhaite poursuivre l'identification des filières en tension écologique et faire vivre un parcours de remobilisation à travers des

métiers artisanaux tournés vers la transition écologique dans les secteurs du bâtiment sobre et de l'économie circulaire.

La Charte de la construction durable

La Charte de la construction durable a été mise en place par la Ville de Marseille en 2021 et permet de faire valoir des objectifs

de décarbonation du territoire dans un contexte de réchauffement et dérèglement climatique en encourageant :

La conservation du bâti existant et sa réhabilitation

La mise en œuvre de matériaux de construction décarbonés et d'une conception évolutive de la structure constructive pour les constructions neuves

Le recours aux énergies renouvelables

Une végétalisation soutenue des projets

Une conception architecturale et urbaine bioclimatique adaptée au climat et aux modes de vie méditerranéens

La Ville met cette charte à disposition des porteurs de projet afin qu'ils proposent autant que possible d'aller au-delà des règles applicables traduites dans le PLUi : transformer plutôt que démolir, intégrer une part importante de logement social, diversifier

la silhouette des constructions, préserver le patrimoine bâti et végétal.

La charte est un document non opposable qui permet de favoriser les bonnes pratiques au sein des opérations de construction.

La valorisation des commerces et des artisans éco-responsables avec les « Éco-défis »



L'opération « Éco-défis des commerçants et artisans » permet de valoriser les actions menées par les entreprises locales en matière d'environnement, énergie, transport, déchets, éco-produits, gestion de l'eau, emballages, responsabilité sociétale.

La Ville de Marseille s'implique dans cette

opération auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAR) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Aix-Marseille Provence (CCIAMP).

Trente-sept Éco-défis environnementaux sont proposés aux commerçants et artisans phocéens. Ils ont 6 mois pour en relever le

plus grand nombre. À l'issue de cette période (et sur présentation de justificatifs), le label «Éco-défis des Commerçants et Artisans» leur est délivré en fonction de la bonne réalisation de leurs défis.

En octobre 2023, s'est déroulée la seconde édition de la labellisation, qui s'est étendue à de nouveaux territoires, que sont le 1er et

7^e arrondissements et le 2^e et 3^e arrondissements. Lors de la cérémonie organisée en octobre, ce sont 80 artisans et commerçants qui ont été labellisés pour leur engagement en faveur d'un commerce plus durable. 47 des 80 artisans et commerçants sont issus des 4^e et 5^e arrondissements.

Les actions mises en place dans la Mairie du 4^e secteur

La Mairie des 6^e et 8^e arrondissement met en place plusieurs actions en faveur de la décarbonation :

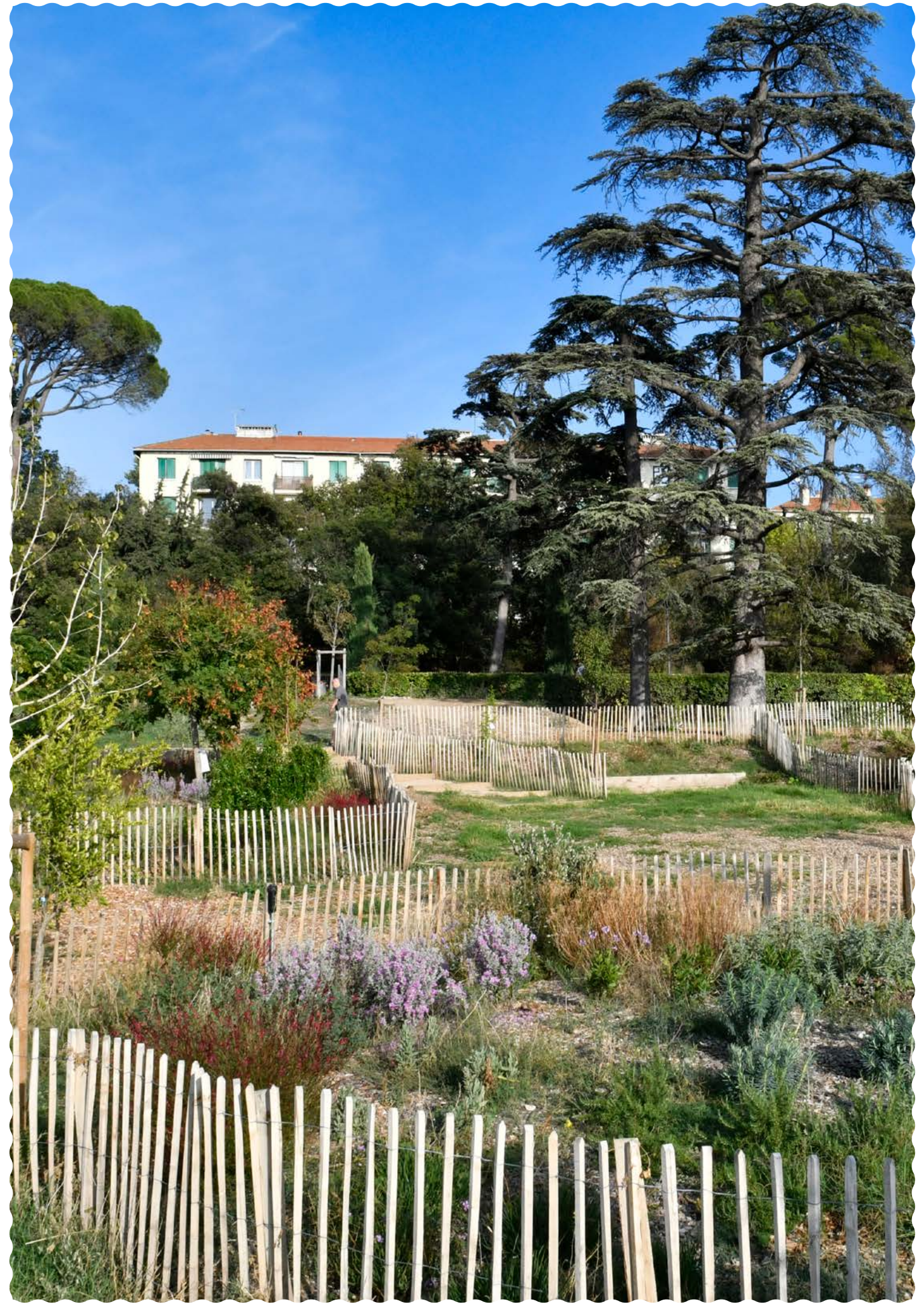
- **Maîtrise et décarbonation des consommations énergétiques dans le bâti :** par le biais de la programmation de travaux d'isolation, l'usage d'un éclairage à faible consommation pour les événements ;
- **Décarbonation progressive de la flotte des véhicules du secteur :** acquisition d'un vélo électrique et d'un scooter électrique en pool en 2023 ; étude en cours pour l'installation d'une borne de recharge électrique dans le parc de la Mairie de Secteur ;
- **Structuration de la politique de décarbonation des achats :** sensibilisation, sourcing, programmation, calculette carbone sur des produits ciblés, systématisation de l'achat d'articles avec un écolabel, augmenter la part de papier recyclés dans les achats, commander des banderoles communicantes réutilisables et fabriquées en en matériaux biosourcés ;

- **Intégration de critères et clauses carbone** et associées dans les contrats et marchés du secteur ;

- **Retrait de la viande rouge et approvisionnement local** dans le cadre des repas servis aux enfants fréquentant les centres aérés ;

- **Instauration de nouvelles pratiques dans le cadre de l'entretien des espaces verts décentralisés,** respectueuses des ressources naturelles : généralisation du paillage, mise en place de système d'arrosage par submersion lorsque le terrain le permet (jardins Mélizan, Rouet et parc Bagatelle), désimperméabilisation, tonte différenciée (adaptation de la hauteur et fréquence de tonte limitée aux îlots de végétation), réalisation de micro-forêts (méthode Miyawaki). Par ailleurs, la Mairie de Secteur a fait le choix de **remplacer un arbre mort par deux arbres plantés** exclusivement choisis dans la palette végétale constituée en grande partie par des essences locales. À ce jour, 3 200 plantations dont 68 arbres ont été réalisées.





3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



14 VIE AQUATIQUE



15 VIE TERRESTRE



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



2.

Marseille s'adapte au changement climatique

Marseille est particulièrement vulnérable au changement climatique, avec notamment des périodes de canicule de plus en plus marquées, et une augmentation des risques d'incendies de forêts et d'inondations. Ces paramètres sont pris en compte par la municipalité, qui agit pour renforcer le modèle méditerranéen de la ville végétale, augmenter le patrimoine arboré en milieu urbain, et désimperméabiliser les sols pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales afin de rendre la ville résiliente et accueillante.

Pour agir vite et concrètement, la Ville de Marseille a adopté et lancé un Plan Arbres ambitieux qui vise à planter, à l'horizon 2029, plus de 300 000 arbres et arbustes pour apporter une réponse sur l'ensemble du territoire communal, permettant d'agir sur les effets du changement climatique (cf. page 34).

Une des grandes richesses de Marseille réside dans son patrimoine naturel, d'un foisonnement exceptionnel mais également d'une grande fragilité. La préservation des milieux naturels remarquables et le redéploiement de la biodiversité sont des enjeux forts pour lesquels des actions renforcées sont mises en place.

La gestion de la canicule et de la sécheresse

La mise en place d'un Plan Canicule

Afin de pouvoir faire face aux températures extrêmes et aux canicules devenant de plus en plus longues et fréquentes du fait du changement climatique, la Ville déclenche désormais chaque année son Plan Canicule. Le Plan Communal de Sauvegarde prévoit une organisation spécifique et une montée en puissance de ce dispositif en fonction des niveaux d'alerte météorologique.

En fonction des niveaux d'alerte, de nombreuses mesures sont mises en place notamment auprès des publics vulnérables

(sans-abris, personnes âgées, jeunes enfants, personnes isolées). **La Ville renforce également l'accès aux espaces rafraîchis en proposant si besoin la gratuité des piscines municipales, un accès 24/24h à la plage des Catalans ou encore en enrichissant la carte interactive recensant les lieux de fraîcheur.** Le renforcement des campagnes de communication sur les bons gestes en cas de vague de chaleur est également effectué, via les réseaux sociaux, la presse ou encore le Système d'Appel en Masse de la Ville.

La création d'une carte interactive « Zones de fraîcheur »

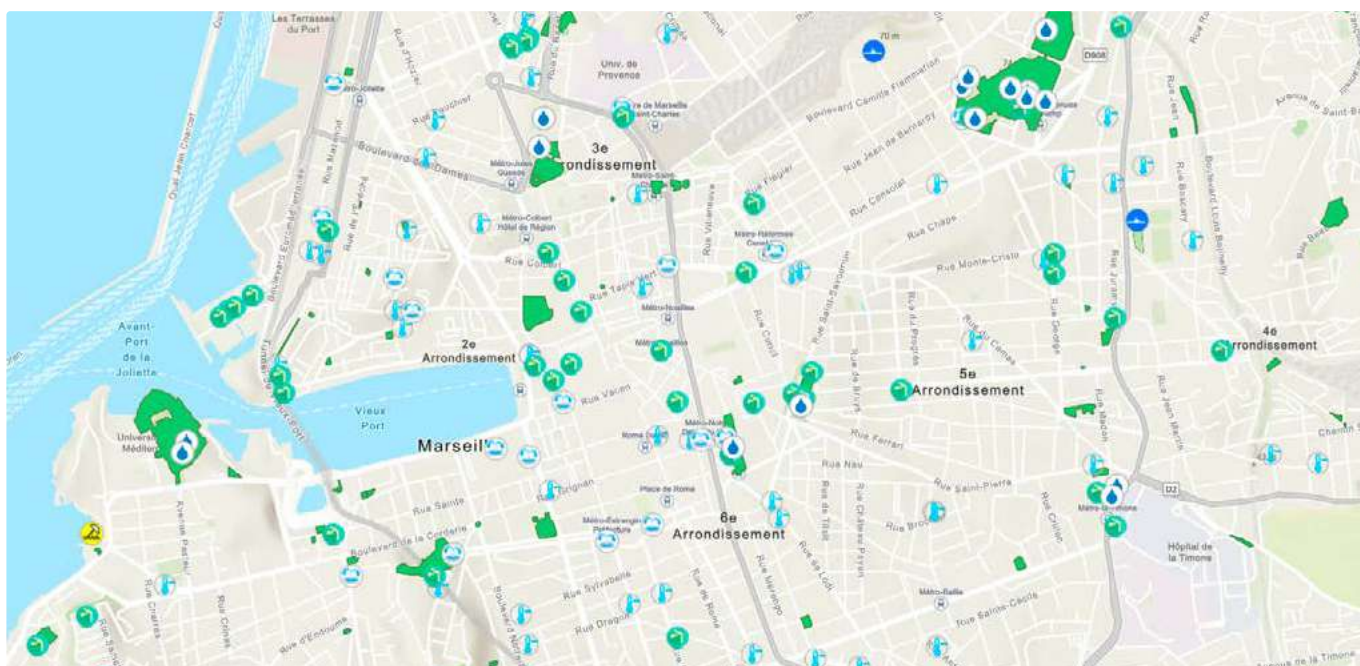
Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de santé publique et suivant les prescriptions sanitaires, la Ville de Marseille s'est engagée à déterminer et suivre **les lieux collectifs réfrigérés proposés à la population** Marseillaise en cas de canicule.

Dans ce cadre, la Ville de Marseille a mis en ligne sa première carte interactive «Zones de fraîcheur» en juin 2023. Celle-ci identifie

et répertorie les différents lieux naturellement frais ou rafraîchis accessibles aux usagers lorsqu'il fait chaud.

L'enrichissement de la carte interactive 2023, permet de proposer aux habitants et aux visiteurs une expérience nouvelle d'usage et de découverte de la Ville, mais également d'y **intégrer les contributions des usagers**.

La carte interactive est disponible ici



Le Plan de sobriété « eau »

En décembre 2022, la Ville de Marseille a décidé de poursuivre sa politique d'efficacité et de sobriété interne au fonctionnement de son administration, le Conseil municipal a donc adopté le plan de réduction de la consommation des flux et préservation de la ressource en eau.

Avec ce plan de sobriété « eau » la Ville poursuit l'objectif de **diminuer sa consommation d'eau de 30% progressivement et à horizon 2030**. Elle affirme également son souhait de gérer l'eau dans la ville de manière différente, dans la gestion des parcs et les projets d'aménagement de la Ville, intégrant la désimperméabilisation dans les cours d'école et les espaces verts afin de permettre l'infiltration des eaux dans les sols, etc.

Le plan se décline selon 5 axes :

- **Plan de rénovation, modernisation et optimisation des réseaux,**

- **Plan de récupération et de recyclage des eaux,**

- **Nouvelles méthodes de plantation,** de choix d'essences d'arbres et d'arrosage des parcs,

- **Intégration de la problématique de l'eau** dans tous les projets d'aménagement de la Ville,

- **Éco-conditionnalité de la commande publique,** campagne de sensibilisation et mise en place d'indicateurs de suivi.

Bien que la compétence Eau soit métropolitaine, un service municipal opérationnel dédié à la gestion de l'eau a été créé en 2023. Il a pour mission de suivre et réduire les consommations d'eau au quotidien, rechercher les fuites et les réparer dans les plus brefs délais et dissocier les réseaux d'eau bleue et verte afin de payer l'eau au juste prix.

Les économies d'eau en période de sécheresse



La gestion de l'eau dans l'espace public

Suite à la déclaration par la Préfecture de l'état de vigilance sécheresse dès février 2023, tous les jeux d'eau et toutes les fontaines y compris celles fonctionnant en circuit fermé, ont été arrêtés, exception faite des fontaines à boire.

Ont pu être maintenus les mâts de brumisation (parc du 26^e Centenaire et parc de la porte d'Aix), compte tenu du faible volume d'eau utilisé sur la ressource stockée, et les jeux d'eau dans les secteurs qui n'étaient pas en tension (secteur nord principalement). Ces mesures d'assouplissement ont été prises afin de concilier pénurie d'eau et risques sanitaires pour la population.

Parallèlement, la Ville de Marseille a réalisé des travaux afin de gérer la ressource :

- Rétablissement du fonctionnement, en eau recyclée, de la calade du parc Longchamp et du ruisseau du parc du 26^e Centenaire favorisant un rafraîchissement

de l'air des zones avoisinantes ;

- Mise en place de boutons poussoirs pour ne plus avoir de fontaines qui coulent en eau perdue ;
- Passage en circuit fermé réalisé pour la fontaine des Pistoles et en projet pour la fontaine de Castellane ;
- Travaux d'étanchéité du lac du parc de la Maison Blanche (démarrage automne 2023). Une étude est également en cours concernant les travaux de réfection du lac du parc du 26^e Centenaire.

Les restrictions d'arrosages des végétaux

En accord avec la Préfecture, la Ville de Marseille a pratiqué des arrosages ciblés et raisonnés afin de préserver le patrimoine vert du parc Borély (jardins à la française, roseraie, jardin botanique).

Le système d'arrosage connecté sur le parc balnéaire du Prado est conforté car il est confirmé que ce système d'arrosage via un logiciel permet :

- D'arroser au plus juste des besoins des plantes afin d'assurer un développement racinaire et la pérennité du végétal tout en faisant des économies d'eau substantielles ;
- Gérer à distance les ajustements de programmation d'arrosage ;
- Cartographier le patrimoine hydraulique ;
- Détecter les fuites et les anomalies du réseau hydraulique au plus tôt.

L'économie d'eau dépasse les 60% par la gestion des fuites et le pilotage des arrosages par les sondes tensiométriques calibrées à la réserve utile du sol et au besoin des végétaux.

PAR LA SUITE

La Ville de Marseille étendra progressivement à partir de 2024 ce système à tous les grands parcs.





La nature en ville

Le Plan Arbres

Avec le réchauffement climatique et ses conséquences pour les villes, la préservation et l'accroissement du patrimoine arboré municipal deviennent une priorité. En effet, la végétation arborée et arbustive est une réponse concrète qui permet d'agir sur plusieurs effets du changement climatique : rafraîchissement de l'air, reconquête de la biodiversité, amélioration de la gestion de l'eau et retour du cycle de l'eau, dépollution de l'air, apaisement de l'espace public, etc.

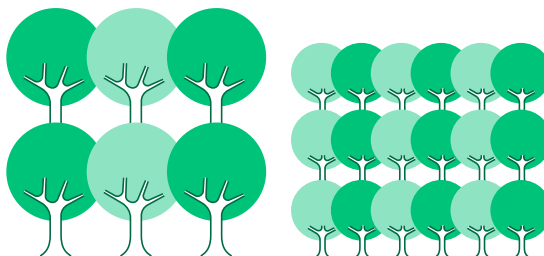
Pour agir vite et massivement, la Ville de Marseille, par son Conseil municipal de février 2023 a adopté **un Plan Arbres qui vise à planter à l'horizon 2029, 308 000 arbres et arbustes dont 8 000 arbres adultes**, sur les sites en déficit de végétation ou sur des sites pouvant en supporter davantage. Le Plan Arbres est conçu pour être un outil au service de la planification écologique et de la renaturation par l'arbre. Le budget prévisionnel pour l'intégralité de cette opération est de 16,9 M€, dont environ un tiers est dédié à la gestion économe de l'eau associée. Les plantations seront notamment réalisées dans les parcs et jardins, dans les délaissés urbains le permettant et, au sein ou en périphérie, des équipements publics municipaux : crèches, écoles, centres sociaux-culturels et équipements sportifs notamment. Pour calculer le nombre supplémentaire d'arbres pouvant être plantés, un indice de canopée a été utilisé. Cet indice, dont le seuil préconisé est de 30%, a été déterminé sur la base des études réalisées dans des villes canadiennes précurseuses comme Montréal. Au sein des

équipements municipaux, l'indice de canopée est de 23,61%. Afin d'atteindre les **30% de canopée projetés**, des plantations seront réalisées en tenant compte des multiples contraintes (réseaux, proximité des bâtiments, etc.). **Les essences utilisées seront adaptées aux conditions climatiques méditerranéennes**, à leurs évolutions et à l'unité paysagère de la Provence calcaire.

Depuis mars 2023, une campagne de plantation massive a commencé sur le domaine public municipal pour «cultiver l'ombre et rafraîchir l'air».

En complément de ce plan, la Ville apporte un soin particulier et constant afin de gérer et d'entretenir les arbres et arbustes existants.

**Au premier trimestre 2023
617 arbres et 12 278 arbustes.
ont été plantés**



**À l'issue de cette
première année
700 arbres
& 15 000 arbustes
auront été plantés.**

PAR LA SUITE

Les planifications se poursuivent pour 2024 et seront suivies via une base de données alimentée par les services municipaux.

Le PLUi – participation à l’élaboration de l’OAP « Nature en Ville »

La Ville de Marseille a contribué à l’élaboration de l’Orientation d’Aménagement et de Programmation (OAP) thématique « Nature en Ville – Santé – Résilience » dans le cadre de la Modification n° 3 du PLUi.

L’adaptation du territoire aux objectifs de lutte vis-à-vis du changement climatique, de qualité urbaine et d’amélioration de la santé des habitants fait partie des grandes ambitions du PLUi. Pour y répondre, un projet environnemental a été mis en œuvre. Il favorise la recherche de solutions communes à l’ensemble des enjeux de la transition écologique au cœur de la ville.

Cette OAP décline 3 principes clés: la nature en ville, le cycle de l’eau, et l’urbanisme favorable à la santé.

La Ville a proposé de compléter et enrichir l’OAP par un ensemble de solutions fondées sur la nature visant à garantir la résilience de la ville face au changement climatique. Cette démarche a été complétée par l’ajout de prescriptions graphiques au PLUi afin de conforter ou restaurer les liaisons écologiques, notamment les grandes continuités stratégiques identifiées par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le Projet Partenarial d’Aménagement du centre-ville

Depuis 2019, la Ville est engagée dans une dynamique partenariale d’amélioration et d’accélération de la transformation du centre-ville formalisée à travers un Contrat de Projet Partenarial d’Aménagement (PPA) afin de répondre aux défis économiques, écologiques et sociaux de ce territoire.

À travers le PPA, une dynamique s’est déployée en 2023 pour la définition d’un Schéma d’Orientation Stratégique qui organise l’action au niveau spatial et thématique, et qui positionne la résilience et l’inclusion comme des ambitions auxquelles ces actions doivent répondre.

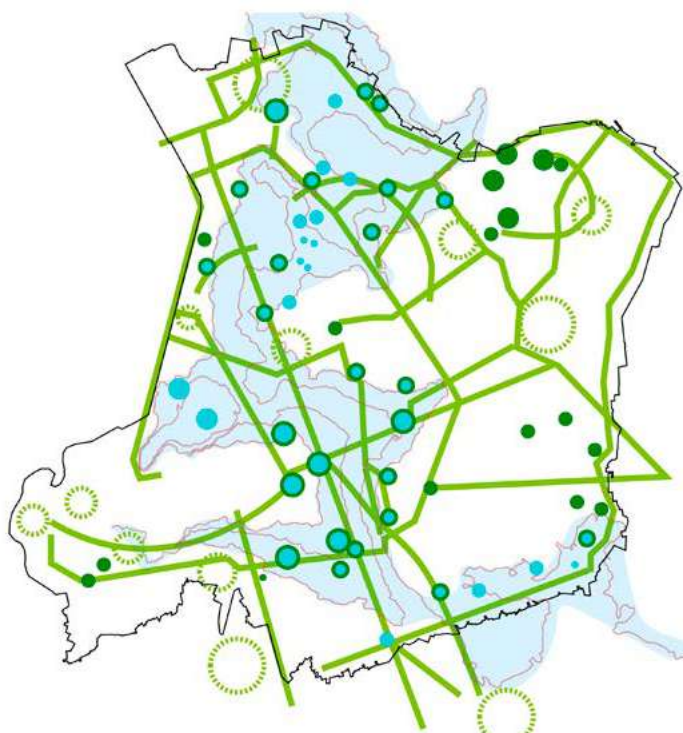
Le PPA se concrétise par le lancement ou la poursuite de multiples opérations (habitat, aménagements d’espaces extérieurs, équipements publics) qui intègrent des réponses adaptées aux enjeux de transition : désimperméabilisation, végétalisation,

restauration des qualités bioclimatiques du bâti. Le développement d’une mobilité décarbonée est un des axes structurants de la démarche, privilégiant la marchabilité et le confort dans l’espace public.

Le développement des démarches d’urbanisme transitoire et d’accompagnement de l’investissement citoyen sont les outils qui sont déjà déployés dans l’espace public, comme pour le réaménagement de la Place Sébastopol (4^e).

Restaurer le socle naturel: eau/sol/végétal

EAU	—	Palier stratégique (point d’inflexion de la pente et largeur)
	■	Zone d’enjeu liés à la gestion des eaux pluviales
TRAME VERTE	■	Ceinture verte et liaison radiales
LIEUX STRATÉGIQUES DÉJÀ CONSTITUÉS	⊙	Point d’encrage déjà constitués
LIEUX STRATÉGIQUES ACTIVABLES	●	Enjeux eau
	●	Enjeux trame verte
	●	Enjeux eau et trame verte





La création d'îlots de fraîcheur urbains

Le dispositif « Rue jardin »

Afin de marquer l'engagement et la reconnaissance de la contribution des citoyens Marseillais à la végétalisation de la ville, en remplacement du « Visa vert », la Ville de Marseille a mis en place depuis la fin de l'année 2022 un **permis de végétaliser**, nommé « Rue Jardin », ainsi qu'une charte de végétalisation de l'espace public marseillais. Ce dispositif permet aux particuliers **d'occuper temporairement et gratuitement l'espace public par l'installation de plantes**, tout en respectant les règles de sécurité, d'usage et de partage des voies publiques par les autres usagers.

En 2023, plus de 30 demandes d'Autorisations d'Occupation Temporaire ont été délivrées.

Le dispositif de végétalisation de l'espace public marseillais a été amélioré par une dotation à titre gratuit de jardinières, de terreau et de végétaux.

Toutes ces réalisations sont portées par des particuliers, des associations, des entreprises, des établissements scolaires, des commerçants, des centres sociaux et des Comités d'Intérêt de Quartier (CIQ) et présentent une grande diversité.

PAR LA SUITE

En 2024, la Ville entend également favoriser la végétalisation en pleine terre, dans la rue et en pieds de façades, en débitumant lorsque cela est possible.



Rafrâchir la ville

La Ville de Marseille dispose de nombreux lieux susceptibles d'être développés et reliés entre eux pour établir des parcours et des îlots de verdure et de fraîcheur.

L'une des approches actuellement développée est **la multiplication significative des îlots et des cheminements de fraîcheur**. En effet, l'organisation spatiale et urbaine de la ville, permet la création de cheminements frais reliant par exemple les lisières des

parcs et des espaces naturels, les squares et les jardins de proximité, les rivages maritimes et fluviaux, la mer et les rivières, qui entourent et parcourent la Ville, jusqu'au centre de l'agglomération.

Développer les espaces de biodiversité terrestres et aquatiques permet un **double bénéfique tant en matière de biodiversité que de baisse de la température** au cœur de la Ville ainsi que sur le littoral.

PAR LA SUITE

C'est en intégrant les propositions et idées de la population, qui sera sollicitée pour agir en complémentarité avec les services municipaux, que ces parcours et îlots seront développés. Il est également prévu de solliciter l'ouverture au public d'espaces privés aux périodes de fortes chaleurs.

Des opérations menées dans les Quartiers Prioritaires de la Ville

Les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) marseillais sont particulièrement vulnérables et concernés par les enjeux climatiques et les projets réalisés dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) doivent permettre d'agir sur la sobriété des bâtiments, l'adaptation des aménagements au changement climatique, mais aussi le développement de filières économiques locales. Tous les programmes ont été revus, en intégrant plus de nature dans la ville. Parmi les opérations inscrites et à venir dans les conventions NPNRU en maîtrise d'ouvrage Ville, on peut citer :

- **La création de parcs urbains**: renaturation et extension de la Savine Haute, plaine

des sports à la Busserine, parc urbain à Campagne Leveque, parc de la Jougarelle à Castellane, aménagement du coteau Canova, parc municipal d'Air Bel, parc ludico-sportif à la Solidarité etc. ;

- **La rénovation énergétique** de certains bâtiments publics, notamment écoles et centres sociaux.

Par ailleurs dans le cadre du Contrat de ville métropolitain, la Ville de Marseille apporte son soutien en finançant l'accompagnement au changement climatique, notamment pour la rénovation énergétique de bâtiments (par exemple installation de brise soleil), mais aussi pour favoriser les mobilités douces (vélos et vélos cargo pour les associations).

La réactivation du cycle de l'eau et des sols

La Ville de Marseille poursuit une stratégie de désimperméabilisation des sols dans les cours d'écoles, équipements et parcs et jardins afin de favoriser l'infiltration et la rétention des eaux de pluie et l'évapotranspiration de la végétation apportant ombrage et fraîcheur. Ces **sols désimperméabilisés redevenus «vivants»** rendent également d'autres

services : stockage de carbone, réservoir de biodiversité, épuration de la pollution, qui font l'objet d'un suivi en partenariat avec des laboratoires de recherche.

La désimperméabilisation sera encouragée dans les espaces publics mais aussi privés (copropriétés, ensembles d'habitat social, zones d'activités, etc.).

Le réaménagement de la place Sébastopol



Le projet de réaménagement de la place Sébastopol expérimente une méthode d'intervention innovante qui vise à associer les parties prenantes (riverains, commerçants et forains, écoles, etc.) via **une large concertation, en se laissant le temps de l'expérimentation** et d'accompagnement au changement d'usages via des actions d'urbanisme transitoire.

La nécessité d'adapter la place aux spécificités de du territoire méditerranéen et au changement climatique est une priorité dans le cadre de sa requalification. Les principaux axes pour sa requalification sont :

- **La lutte contre les îlots de chaleur** en désimperméabilisant et en végétalisant la place.
- **La décarbonation de l'espace public** en application des principes de la « Ville du 1/4 d'heure » en privilégiant une proximité propice aux déplacements actifs et en réduisant drastiquement la place de la voiture (réduction de la circulation aux abords de la place,

suppression d'une partie du stationnement). Engagé dès 2022, le projet se concrétise en 2023 avec l'arrivée d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, associant programmation urbaine et concertation citoyenne.

Un axe majeur de la requalification de la place Sébastopol est de produire à terme une place plus accueillante pour les enfants et propice aux liens intergénérationnels. Dans cet objectif, un partenariat avec le Conseil municipal des Enfants (CME) et les écoles du secteur est mené afin d'associer également les enfants à la co-construction du projet.

Des événements festifs intitulés « Prenez place » sont également organisés dans le but d'expérimenter la piétonisation de la place, le temps d'une journée.

Le 18 juin, la place piétonisée a accueilli une vingtaine de stands associatifs et pédagogiques autour de transition écologique : cycle de l'eau, gestion des déchets, mobilités durables, etc. ainsi que des ateliers pour la concertation autour du projet.

PAR LA SUITE

Par la suite : Des tests in situ par le biais de l'urbanisme tactique seront réalisés en 2024 pour faire suite aux ateliers participatifs se sont également déroulés au mois d'octobre 2023. Cette méthodologie de travail sera reproduite au cœur d'autres quartiers.

La préservation de la biodiversité

Un partenaire emblématique: l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Créée en France en 1948, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est la plus ancienne et la plus vaste organisation mondiale de protection de la nature. La Ville de Marseille et le Comité Français de l'UICN ont commencé à travailler en partenariat en 2012. Après l'organisation à Marseille en 2013, du 3^e congrès mondial pour les aires marines protégées (IMPAC 3), les deux entités ont choisi de formaliser leurs engagements afin de préserver la biodiversité du territoire communal, de mettre en place des solutions fondées sur la nature et d'inscrire les actions menées par la Ville de Marseille dans un contexte plus global.

L'organisation du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN, à Marseille en septembre 2021, marque la reconnaissance internationale de l'action marseillaise pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et son fort engagement auprès de la communauté internationale. Le rôle incontournable des autorités infranationales en matière de Nature

y a été reconnue. Les membres de l'UICN l'ont annoncé dans le Manifeste de Marseille.

Après plus de 10 années de partenariat, la Ville a renouvelé son souhait de continuer à travailler avec le Comité français de l'UICN sur un programme d'actions à développer sur son territoire, fondé sur un principe « gagnant – gagnant ». La finalité étant de **relever ensemble les défis** identifiés dans le nouveau cadre mondial pour la biodiversité post-2020, voté par les États membres de la Convention pour la Diversité Biologique en décembre 2022.

Cette collaboration contribue à consolider l'engagement de la Ville de Marseille pour le développement durable et la transition écologique, à en faire un **territoire engagé** en matière de conservation de la biodiversité par la mise en place d'actions exemplaires pour le bien de tous et à renforcer son implication dans des initiatives nationales et internationales sur cette thématique.



La stratégie locale partenariale en faveur de la biodiversité terrestre et marine

Réalisée avec l'appui et l'ingénierie du Comité français de l'UICN, la Stratégie Locale Partenariale en faveur de la Biodiversité terrestre et marine (SLPB), a été adoptée par délibération du Conseil municipal en février 2021. Depuis, deux Comités de pilotage de la SLPB se sont réunis.

Les actions concrètes réalisées en 2023, selon les 3 orientations majeures de la SLPB sont :

- **Préserver, renforcer ou rétablir les continuités écologiques et leurs fonctionnalités.**

Actions : réhabilitation des Friches Urbaines Naturelles (FUN) d'Auguste marin (8^e arr.) et les Taillis (13^e arr.)

- **Développer une culture de la nature à Marseille.**

Actions : animation grand public du jour de la Nuit le 14 octobre 2023 sur la découverte et la sensibilisation à la biodiversité nocturne ; réunion publique pour participation et sensibilisation de la population au projet de la trame turquoise autour du cours d'eau du Jarret.

- **Améliorer les connaissances en matière de biodiversité locale.**

Actions : études et diagnostics écologiques de 5 terrains propriété de la Ville (Front Rocheux de l'ancienne carrière de l'Etoile, FUN Traverse Paul, FUN de la Pomme, FUN Auguste Marin, FUN des Taillis, FUN Sause, Baou Saint Marcel).



L'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel et les partenariats

Divers partenariats sont en cours afin de réaliser des inventaires complémentaires et actualisés, de manière à établir un état des lieux de la biodiversité précis, tant en zone urbaine que naturelle.

Une cartographie de tous les équipements des parcs et jardins est en cours de réalisation. Elle est actuellement finalisée à 85%. Ceci inclut le recensement des arbres dans tous les équipements municipaux (parcs,

jardins, écoles, crèches, équipements sportifs, cimetière, etc.).

La caractérisation des trames vertes, bleues et turquoise (interface entre trame verte et bleue) à l'échelle communale est actuellement en cours avec l'Agam. Les résultats seront formalisés par l'établissement de cartographies afin de permettre le déploiement des diverses politiques publiques menées par la Ville.

PAR LA SUITE

Dans la continuité de ces travaux, la Ville s'attachera à répondre aux nouveaux objectifs internationaux, ainsi qu'à ceux de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité: nécessité de disposer de 30% d'espaces protégés et gérés (sur le territoire communal) d'ici à 2030, afin d'établir par la suite, différents scénarii en explorant les différents types de protection d'espaces naturels ou à renaturer situés sur le territoire communal, ou en renforçant les stratégies actuellement développées visant à établir des statuts de protection et/ou des modalités de gestion adaptés.

La Ville a mis en place ou renforcé des partenariats pour une meilleure connaissance de la biodiversité :

- **Association Ligue Protection des Oiseaux (LPO)**, de faire des observations naturalistes dans les parcs ;
- **Laboratoire Population Environnement et Développement (LPED)**, pour une meilleure connaissance de la flore et de la faune dans les parcs et jardins ainsi que dans les Friches Urbaines Naturelles (FUN) ;
- **Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale (IMBE)**

pour analyser l'impact du changement climatique sur la biodiversité dans les espaces naturels municipaux ;

- **Société forestière**: Partenariat d'expérimentation du label Bas Carbone ;
- **École des Mines-Paris** dans le cadre d'un atelier d'étudiants où la problématique s'est articulée entre les enjeux du solaire et de la nature en ville ;
- **Association GERM**, pour expérimenter des modes de gestion différenciée des friches urbaines naturelles.



La pépinière municipale adapte sa palette végétale

La Ville de Marseille dispose de sa propre pépinière, « **La Fresnaie** ».

Afin de répondre aux impératifs de gestion écologique d'une ville durable, la pépinière développe **une gamme de végétaux méditerranéens économes en eau et adaptés au changement climatique**, afin de pouvoir réaliser des paysages urbains variés.

Cette liste sert désormais de base à la mise en production de végétaux destinés à alimenter le Plan Arbre, les jardinières pour la végétalisation du centre-ville et celles des citoyens répondant au dispositif « Rue jardin ».



PAR LA SUITE

Les graines d'arbres récoltées dans les parcs municipaux seront plantées en 2024, et ce dans un double objectif : répondre au Plan Arbres par des végétaux adaptés au milieu, mais également obtenir une production locale afin de limiter l'empreinte de carbone du parcours de production.

Les espaces naturels terrestres

La caractérisation de la trame turquoise du ruisseau du Jarret et la restauration des continuités écologiques dans le secteur

La Ville de Marseille a décidé de travailler sur sa « trame turquoise » pour restaurer la santé écologique du Jarret et de ses abords, de Frais-Vallon au piémont de l'Étoile.

Ce projet, voté en séance du Conseil municipal de juin 2022, bénéficie d'une aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'appel à projet (AAP) « Eau et biodiversité 2022 » (volet études).

En 2023, une étude naturaliste a été réalisée pour diagnostiquer l'état écologique d'un vaste périmètre de 25 hectares, sur un cycle annuel.



PAR LA SUITE

En 2024, sur la base des résultats de l'étude naturaliste, l'élaboration d'un plan de gestion différenciée du site sera lancée, avec une démarche active de participation citoyenne. Les travaux d'aménagements écologiques sont prévus en 2025. Ces derniers feront l'objet d'une nouvelle demande d'aide auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre de l'AAP 2024.

Les Friches Urbaines Naturelles municipales



L'année 2023 aura vu l'accroissement du patrimoine municipal géré par les services municipaux concernés par les espaces naturels, avec **un gain de 25 terrains** de

superficiés variées. Il s'agit de terrains aujourd'hui non urbanisables, qu'il convient de protéger en tant que réservoirs de biodiversité, dans l'objectif de **rétablissement des continuités écologiques et de leurs fonctionnalités**. Ces mêmes terrains, désormais appelés **FUN**, commencent ainsi à être valorisés, en termes de définition de plans de gestion différenciée ainsi que de signalétique d'information.

Les partenariats scientifiques se poursuivent aussi sur ces FUN pour améliorer la connaissance de la biodiversité locale. Ces terrains aident également à la définition d'une ville plus résiliente aux changements climatiques.

La restauration du site de Sugiton

La Calanque de Sugiton et son accès sont situés en plein cœur du Parc national des Calanques (PnCal). Le site souffre depuis plusieurs années de sur-fréquentation. Dans la continuité de l'action menée en fond de calanque en 2021 dans le cadre du Programme européen **Life Habitats Calanques**, la Ville a terminé courant 2023 les **opérations de restauration** en partie haute jusqu'au parking de Luminy, intégrant

la restauration des accès au belvédère de Sugiton. L'ensemble de ces actions a porté sur la condamnation d'un nombre important de sentes sauvages, sur la **canalisation des flux** massifs de randonneurs et de promeneurs cherchant à accéder au bord de mer, ainsi que sur la gestion du ruissellement notamment à travers la réalisation de murets en pierre sèche et de revers d'eau.

PAR LA SUITE

Une nouvelle phase d'intervention est en préparation pour 2024-2025, afin de traiter le col de Sugiton impacté par l'impluvium peu esthétique d'une citerne enterrée de défense contre l'incendie, et de revenir, suite à un retour d'expérience, sur certains choix d'aménagements de 2021 qui n'ont pas permis de résoudre efficacement la problématique du piétinement dans le fond de la calanque.



L'entretien des ouvrages de soutènement et de confortement sur le foncier municipal

L'entretien et les travaux à réaliser sur les ouvrages de soutènement et de confortement de terrains instables est une obligation réglementaire à laquelle la Ville de Marseille porte une attention spécifique.

En 2023, une série d'inventaires et de prédiagnostics ont été réalisés sur un maximum d'ouvrages de soutènement (ODS) soutenant des terres sur au moins 2m de hauteur sur le foncier municipal.

Les marchés d'études et travaux qui seront nécessaires par la suite pour garantir la stabilité ou la démolition/reconstruction de ces ODS, tout comme l'entretien des ouvrages de protection de terrains instables (essentiellement des fronts rocheux), sont adaptés à une gestion écologique. **En effet, les prestations réalisées concilient désormais génie civil et génie écologique** afin de préserver et développer la biodiversité locale. L'intervention d'écologues est ainsi requise pour certains

sites, ceux dont les travaux devraient se réaliser pendant des périodes de nidifications de l'avifaune ou encore sur certains terrains situés dans le périmètre du PnCal.



La renaturation de la grotte Loubière en faveur des chiroptères

Site historique de nidification des chiroptères (choues-souris), la Grotte Loubière, dans le massif de l'Étoile (13^e arr.), nécessite la définition d'un projet d'envergure afin d'en pérenniser son rôle essentiel pour l'écosystème local. L'objectif de cette renaturation est de permettre la réintroduction des chiroptères qui ont totalement déserté le site depuis de nombreuses années. Il s'agit de restaurer les accès et les conditions aérologiques, tout en prévenant le risque de dérangement par l'homme. L'année 2023 est celle de la préparation d'une commande publique visant à confier le projet à un maître d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux qui devraient intervenir en 2025. L'objet à terme est de **favoriser le retour de certaines espèces de chauve-souris** dans cette cavité-mère historique permettant une colonisation sur un large territoire, ce qui induira un suivi scientifique au long cours. Il s'agira aussi de s'appuyer sur cette réalisation pour développer des actions d'éducation et de sensibilisation sur les enjeux environnementaux en lien avec les équipes d'animateurs qui sont notamment en contact avec le milieu scolaire.

Ce projet est une des actions du Plan en faveur de la forêt communale de l'Étoile approuvé en séance du Conseil municipal d'avril 2022.

En parallèle du projet de restauration écologique, la Ville de Marseille développe un **projet de recherche archéologique** programmée sur le site, piloté par le pôle d'archéologie municipale (Musée d'Histoire de Marseille).



Les parcs et jardins

Le Parc Longchamp

Engagée dans une importante réhabilitation de ce site emblématique, la Ville a poursuivi sa démarche de co-construction avec les usagers pour le retour de la nature en ville et une meilleure gestion des espaces verts. Ainsi, après **5 ateliers de mobilisation citoyenne**, un questionnaire récoltant 500 retours citoyens et la mise en place de 4 boîtes à idées, le scénario de restauration a été restitué le 28 septembre 2023 devant une centaine de personnes.



PAR LA SUITE

La planification des travaux, la validation du Conseil municipal et la mise en œuvre du plan de gestion permettront de restaurer le parc et d'en faire un parc du 21^e siècle en tous points de vue: usages, gestion de l'eau, renaturation.

Les projets de création et restauration de grands parcs

Le projet du Parc Central de Bonneveine et promenade de la Sarette

Créés dans les années 1970, le Parc Central de Bonneveine et la promenade de la Sarette nécessitent aujourd'hui une requalification globale.

Les éléments de programme d'amélioration émergent de 4 ateliers de mobilisation citoyenne conduits dans le cadre du partenariat **Nature For City Life**. Sur cette base, la Ville de Marseille finalise le dossier de consultation des entreprises pour un démarrage des travaux fin 2024.

Ce projet permettra au parc central de Bonneveine et à la promenade de la Sarette de retrouver un fonctionnement intégral aussi bien par la valorisation de leurs images et le développement d'usages nouveaux que par la favorisation de la biodiversité pour un **montant total de 1,2M€**.

Le projet de création du nouveau Parc de l'Annonciade

Après 4 mobilisations citoyennes, la Ville de Marseille finalise le dossier de consultation des entreprises pour un démarrage des travaux envisagé fin 2024. Le but est de créer un nouveau parc dans le secteur des Borels, relié aux équipements existants (plateau sportif,

école, parc Varella).

La Ville de Marseille travaille par ailleurs avec Euroméditerranée, la Métropole et en concertation avec les acteurs locaux, à la création de deux grands parcs: le parc de Bougainville et le parc des Aygalades.



Des projets de renaturation au coeur de la Ville

La Ville de Marseille a accentué sa stratégie de renaturation des espaces verts ainsi que ses projets de déminéralisation, afin d'offrir de véritables îlots de fraîcheur aux usagers mais aussi des espaces de bien-être sur le plan physique et mental.

Les projets sont tous réalisés en interne sous la forme d'une régie de maîtrise d'œuvre.

En 2023, plusieurs projets de restauration et de renaturation ont été finalisés. Ils ont fait l'objet de subventions de l'Agence de l'Eau ou du Conseil Départemental. Les chantiers ont été réceptionnés entre janvier et juin 2023 :

- **Jardin Labadie (1^{er} arr.), superficie de 1236 m²** : désimperméabilisation du site et installation d'un espace pour des associations riveraines.

- **Jardin National (3^e arr.), superficie de 1000 m²** : désimperméabilisation de plus d'un tiers de la surface en renaturant les massifs arborés et en apportant de l'ombre au niveau des aires de jeux. Le projet a été co-construit avec les élèves de l'école primaire de St Charles II.

- **Jardin du réservoir (6^e arr.), superficie de 650 m²** : création d'un jardin en lieu et place d'un ancien boulo-drome.

- **Parc des sœurs franciscaines (6^e arr.), superficie de 1,1 ha** : plantations d'arbres (dont des fruitiers), création d'un jardin partagé, d'aires de jeux, installation de fontaines et de mobilier urbain, réhabilitation d'une entrée existante permettant d'offrir un 3^e accès à ce parc traversant.

- **Jardin de la Barquière (9^e arr.), superficie de 8103 m²** : équipement d'une parcelle de terre vierge afin de la transformer en jardin public, aménagements paysagers, plantation de 40 arbres et création d'une aire de jeux.

- **Jardin place Caire (12^e arr.), superficie de 1400 m²** : rénovation et végétalisation de la place, plantation de 7 arbres d'ombrage et



création de pergolas afin de former un écran végétal, création de jeux d'agilité.

- **Jardin Sinoncelli (14^e arr.), superficie de 1236 m²** : désimperméabilisation et renaturation d'un espace vert dégradé, protection des massifs arborés afin de garantir leur développement.

Les prochaines concertations citoyennes permettront d'amorcer les projets de travaux du jardin du Baignoir (1^{er} arr.) et d'Air Bel (11^e arr.).

La revégétalisation des espaces verts dans le 4^e arrondissement

Conformément au plan pluriannuel établi, 2 nouveaux espaces verts de proximité ont fait l'objet d'un plan de revégétalisation et de désimperméabilisation dans le 4^e arrondissement de la Ville Marseille : **le jardin Les Platanes et l'espace Beausoleil**. La

revégétalisation des espaces urbains a pris en compte l'évolution des critères de biodiversité, par exemple en favorisant des espèces endogènes résistantes à la sécheresse, et en supprimant les espèces envahissantes.

Le déploiement des fontaines à boire

En avril 2022, un plan d'investissement pour le déploiement des fontaines à boire dans les parcs et jardins a été voté pour un budget de 500 000 €. Ont été déployées des fontaines dans : le square Freyssinet (5^e arr.), le parc Valbelle (8^e arr.), le parc de la Redonne (8^e arr.), le parc de la Ravelle (13^e arr.), le parc Séon (15^e arr.).



La mise en service de toilettes sèches

Un état des lieux des sanitaires traditionnels est en cours, afin de prévoir une réhabilitation et une mise à niveau de ce patrimoine pour améliorer le confort des usagers et la gestion de la ressource en eau.

Sans attendre les résultats, un nouveau dispositif autonome (sans eau ni électricité) a été déployé : des toilettes sèches. Leur maintenance est assurée par des vélos cargos.

Neuf sites ont été équipés principalement dans les parcs n'étant pas déjà pourvus de sanitaires classiques : Jardin Émile Duclaux/Pharo (7^e arr.) ; Parc Borély, Parc Henri Fabre, Parc Central de Bonneveine (8^e arr.) ; Parc de la Jarre, Jardin de la Mathilde (9^e arr.) ;

Parc Athéna (13^e arr.) ; Parc de Fontobscure (14^e arr.) ; Parc de la Calade (15^e arr.).

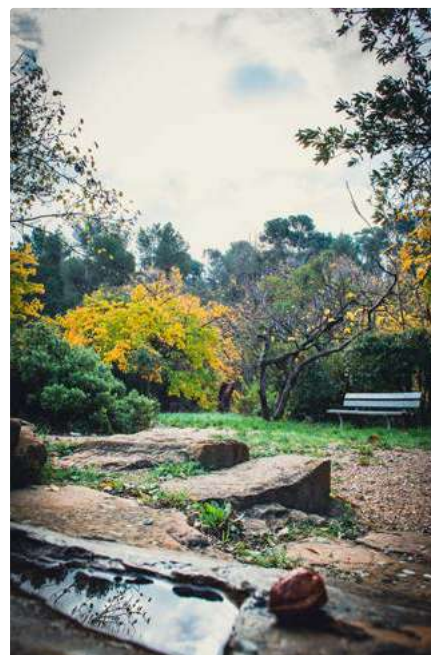


La sauvegarde du patrimoine arboré existant

En 75 ans, la ville a perdu la moitié de son patrimoine arboré, notamment en raison de l'aménagement de la ville et plus particulièrement des rues. Aussi, il est désormais apporté un soin particulier et constant afin de gérer et entretenir les arbres et arbustes existants.

En effet, au-delà du vieillissement naturel des végétaux et des effets du changement climatique (sécheresse, fragilité de certaines essences, attaques de parasites et

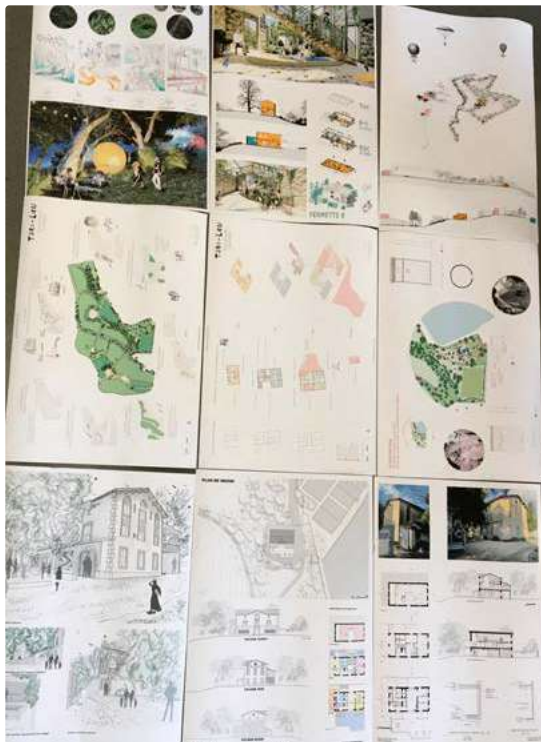
maladies, etc.), certains d'entre eux peuvent se retrouver fragilisés en raison des interventions répétées et inadaptées de l'homme et parfois de ses animaux domestiques. Aussi, des plans de gestion, assortis de mesures préventives et curatives, sont déployés sur l'ensemble du territoire communal afin de concilier la préservation de ce patrimoine avec la sécurité et la santé des usagers (clôtures, création de bosquets, etc.).



PAR LA SUITE

Par la suite, La ville poursuivra l'important travail qu'elle a engagé afin de rétablir la mise en réseau des végétaux entre eux (respect et reconstitution de la trame verte), autant par le déploiement du Plan arbre en cœur de ville, que par les actions de désimperméabilisation et par l'attention portée aux programmes d'aménagement (en cours et futurs).

Le domaine Montgolfier, une opération unique et exemplaire



Le domaine Montgolfier, propriété de la Ville de Marseille de 12 ha sur les hauts de Sainte-Marthe (14^e arr.), combine les thématiques de production nourricière, de nature, de patrimoine bâti d'exception, de paysage, de ville, de sensibilisation au vivant et de beauté.

Durant l'automne-hiver 2022/2023, EnvirobatBDM en partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille a lancé la 2^e édition du workshop «Hackathon étudiant de la rénovation», dans l'objectif de s'approprier les enjeux de l'aménagement, l'exigence de la prise en compte du vivant et de la biodiversité, de la gestion des eaux pluviales et du bassin versant tout en tenant compte de la **rénovation du patrimoine bâti classé**.

Dans le cadre d'une convention de

partenariat pédagogique entre la Ville de Marseille et l'École Nationale Supérieure de Paysage, des étudiants de première année ont travaillé grandeur nature, durant l'année 2023, sur le domaine de Montgolfier.

La première phase du chantier de rénovation du bâti classé s'est achevée en juillet 2023. Ce chantier (charpentes, toitures, façades) a été réalisé par des spécialistes marseillais de la restauration des monuments historiques et de la réhabilitation des bâtiments anciens.

En août 2023, la Ville de Marseille a engagé une **étude de faisabilité en vue d'installer des producteurs** (agriculture nourricière) sur le domaine. La ville a également procédé à une **remise en eau** pour garantir le maintien du patrimoine arboré, fragilisé par les dernières années de sécheresse.

PAR LA SUITE

La Ville souhaite installer courant 2024 des agriculteurs qui mettent en place des systèmes nourriciers locaux, écologiques, et accessibles à tous, sur 6 hectares du domaine. Ainsi en réutilisant les anciennes terres agricoles, la Ville veut tendre vers davantage d'autonomie alimentaire sur son territoire.

Le littoral et les milieux marins

La prolongation du Contrat de Baie

Véritable outil de gestion intégrée du territoire à l'échelle métropolitaine, le Contrat de Baie a permis, depuis 2015, de regrouper dans un projet fédérateur l'ensemble des plans d'actions existants et déclinés sur le territoire, de répondre aux enjeux du littoral et de répondre au cadre juridique et réglementaire de plus en plus exigeant en matière de qualité des milieux.

Trois objectifs ambitieux, traduits en termes de « défis », ont été définis par le Comité de

Baie. Ces défis ont été déclinés en actions et opérations pour améliorer durablement l'état des masses d'eau intérieures et côtières, pour un montant total 226 M€.

Un Contrat de Transition a été établi pour la période 2023-2024, il a pour but de poursuivre la démarche, le suivi et l'évaluation des actions du Contrat de Baie. **31 actions** de ce contrat sont prévues sur le territoire de la Ville Marseille, représentant un engagement prévisionnel de **plus de 24 M€**.

Le projet européen « Life Habitats Calanques » : bilan et perspectives



Le Projet européen Life Habitats Calanques engagé au cœur du Parc National a permis de :

- **Restaurer les habitats littoraux** en réaménageant le réseau de sentiers (près de 5700 mètres de sentiers principaux et 73,8

hectares d'habitats littoraux réhabilités) ;

- **Gérer les espèces végétales exotiques envahissantes** (près de 200 tonnes arrachées et 22 hectares d'habitats littoraux restaurés) ;

- **Renforcer des populations d'astragale** de Marseille et de plantain subulé (près de 8000 graines d'astragale de Marseille mises en culture par la Ville de Marseille, 4532 plantules transplantées sur 12 sites) ;

- **Sensibiliser et partager les connaissances** sur les enjeux du littoral.

Une expérimentation est en cours sur l'archipel du Frioul pour composter sur place les rémanents des chantiers d'arrachage afin de réduire le bilan carbone et de supprimer les coûts engendrés par l'évacuation des déchets.

La création de l'Aire Marine Protégée Frioul-Prado

Le littoral marseillais dispose depuis cette année d'une nouvelle Aire Marine Protégée (AMP), l'AMP Frioul-Prado. Elle vient compléter le dispositif déjà en place, à l'ouest le Parc marin de la Côte Bleue et à l'est le Parc national des Calanques.

Les AMP sont des espaces délimités en mer, qui répondent à des objectifs de **protection de la biodiversité marine** et qui favorisent la **gestion durable des activités maritimes**. Cette nouvelle zone de protection renforcée

s'étale sur **990 hectares**, elle comprend la bande des 500 mètres autour de l'archipel Frioul, ainsi que la concession des récifs artificiels du Prado.

Le Conservatoire du littoral est affectataire de cette AMP, c'est à dire qu'il est responsable de sa gestion et de la mise en application de sa réglementation et de son plan de gestion. Il effectue cette mission avec ses partenaires que sont le PnCal et la Ville de Marseille.

Le Comité de gestion de l'AMP a pour objectif de définir et construire les actions à mettre en œuvre pour mieux préserver les habitats naturels et la biodiversité. Formalisées dans un plan de gestion, ces actions concertées viseront une gestion durable des différents usages, passant par une potentielle spatialisation des activités limitant les effets négatifs et les pressions sur le milieu naturel (report des mouillages hors des herbiers de posidonie, installation de mouillages fixes pour les clubs de plongées, etc.).



Marseille innove pour la restauration écologique de la posidonie en Méditerranée



Le projet **Reposeed** (Restoration of the Posidonia. oceanica meadow by seeds = restauration de l'herbier de Posidonie océanique par les graines), porté par l'association GIS Posidonie et soutenu par la Ville de Marseille, consiste à accélérer la résilience naturelle de l'herbier de posidonie, par une action de **restauration écologique douce et active à l'aide**

de graines. Provenant des fruits de la posidonie récoltés sur l'ensemble des plages de la région et replantées au sein de la concession des récifs artificiels du Prado.

Cette concession, gérée par la municipalité, bénéficie de protections réglementaires et favorise ainsi la protection du milieu sous-marin (interdiction de mouillage, plongée et pêche). L'objectif du projet est double : profiter de l'opportunité d'une production massive de fruits et de graines de posidonie en 2023 suite à la floraison importante observée à l'automne 2022 et appliquer une méthode simple, douce, non destructrice et répliquable en récoltant les fruits pour aider à la recolonisation, voire restaurer ce site où ne subsistent plus que des mattes mortes.

La Patrouille Maritime Municipale



La Patrouille Maritime Municipale (PMM) répond aux engagements de la Ville de Marseille pour la gestion durable des activités en mer. À ce jour, 2 agents de la PMM sont commissionnés et assermentés Gardes du littoral sur les terrains du Conservatoire

du littoral. Ils ont pour mission principale la gestion des espaces naturels terrestres de l'archipel du Frioul, ainsi que celle de l'Aire Marine Frioul-Prado.

En 2023, entre janvier et fin août, la PMM a réalisé plus de 600 heures de patrouilles et sensibilisé près de 1000 personnes sur le terrain (à terre et en mer), dont notamment : 6 infractions donnant lieu à des rapports ont été relevés sur la concession des récifs du Prado, 33 plaisanciers ancrés sur l'herbier de posidonie et 240 promeneurs hors sentiers ont été interpellés. La PMM sensibilise également le grand public lors d'événements tels que Nature en fête, La voie est libre, les Journées du Patrimoine, la Foire de Marseille, etc.

Le lancement d'une étude sur la gouvernance locale et partagée des milieux littoraux, insulaires et marins sensibles à Marseille

Le littoral marseillais est un territoire complexe alliant espaces naturels et activités humaines. Le PnCal, plus grand parc périurbain d'Europe est l'objet d'un vif intérêt pour de nombreux interlocuteurs internationaux. Financé par l'Agence Française de Développement (AFD), ce diagnostic en cours vise à établir une évaluation précise

des dispositifs existants non seulement en matière de protection des milieux littoraux, insulaires et marins, sensibles, mais aussi d'ouverture aux activités humaines et de prévention des conflits d'usage.

Le diagnostic a été complété fin 2023 par une action de dissémination et d'échanges entre villes méditerranéennes.

Le projet de plan guide pour le Littoral Sud

Le plan guide du Littoral Sud couvre un vaste territoire qui s'étend de la future Marina Olympique du Roucas Blanc jusqu'au port de la Pointe Rouge. Ce site très attractif réunit de très nombreux usages et contribue à l'image du littoral de la Ville.

Héritage d'aménagements anciens, cette zone balnéaire est sensible aux changements climatiques et exposée à diverses pollutions.

Il appartient donc à la Ville de réinventer des aménagements et usages plus compatibles avec les enjeux écologiques actuels et les usages des marseillais, à travers ce Plan guide.

Cet outil permettra d'établir une vision globale, cohérente, évolutive et partagée du site dans lequel s'inscriront les projets et les actions à venir.

La lutte contre la pollution de l'air

La pollution de l'air à Marseille est causée aussi bien par les véhicules à moteur, que par les industries, le chauffage au bois ou encore l'activité maritime.

La zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m)

La loi d'orientation des mobilités de 2019 rend obligatoire la mise en place d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) dans les territoires les plus pollués.

Cette mesure vise à réduire la pollution liée au trafic routier et à protéger les habitants et les professionnels qui y sont exposés. **La ZFE-m de Marseille s'étend sur 19,5 km².** Mise en place en septembre 2022 par la Métropole Aix-Marseille-Provence, elle n'autorise la circulation et le stationnement que des véhicules motorisés équipés de vignettes Crit'Air 1,2, ou 3. En effet, depuis septembre 2023, la restriction s'est étendue

aux vignettes Crit'Air 4, en plus des Crit'Air 5 ou non classés.

S'il est nécessaire de lutter contre la pollution de l'air, cela ne doit pas se faire au détriment des personnes les plus vulnérables. Ainsi, la ville porte auprès de la Métropole la demande de mise en place de dispositifs facilitants : renforcement des transports en commun, aides à l'achat de véhicules moins polluants, amélioration des pistes cyclables, parkings relais, etc. Grâce à cela, la mise en place de la ZFE-m pourra se faire dans de bonnes conditions.

La réduction des pollutions maritimes

Guidée par le principe d'équité territoriale, qui implique l'effort des acteurs publics comme privés, et soucieuse d'apporter une réponse globale à la problématique de l'amélioration de la qualité de l'air, la Ville de Marseille - grande capitale maritime française - a fait de la réduction des pollutions maritimes un enjeu majeur de son mandat. En septembre 2022, le Conseil municipal de la Ville de Marseille a acté le principe de création d'un programme de **financement exceptionnel d'un montant de 10 M€** visant à l'accélération de la transition écologique des activités maritimo-portuaires au bénéfice de l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé des Marseillais, mais également de la biodiversité.

C'est forte de cet objectif que la municipalité a lancé en septembre 2023, sous l'impulsion du Maire de Marseille, **un ambitieux programme visant à soutenir la transition écologique des activités maritimo-portuaires, pour réduire l'empreinte environnementale du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des habitants**. La Ville de Marseille exprime à travers ce plan d'action sa volonté de jouer, aux côtés des acteurs maritimes, un rôle majeur dans la transition écologique de son territoire et de soutenir des projets qui visent à asseoir un modèle de

développement territorial plus respectueux de l'environnement, centré sur les enjeux de décarbonation, en cohérence avec l'ambition « Marseille 2030 : Objectif Climat ».

La Ville s'engage à travers ce plan d'action à soutenir des projets qui visent à réduire l'empreinte environnementale du complexe industrialo-portuaire en favorisant des solutions innovantes et durables, telles que les connexions électriques des navires à quai (CENAO), l'aide aux équipements des navires, qui ont démontré leurs contributions majeures à la réduction des émissions polluantes et à l'amélioration de la qualité de l'air.

3 millions d'euros seront ainsi mobilisés par la Ville de Marseille afin d'étendre le programme Connexion Électrique des Navires à Quai aux activités de réparation industrielle et à l'équipement des terminaux marchandises des bassins Est, permettant ainsi aux navires de stopper leurs moteurs lors de leurs escales et de réduire leurs émissions polluantes. Une stratégie de financement résolument volontariste qui souhaite anticiper, et même aller au-delà des réglementations européennes (AFIR et FUEL EU) qui fixent à échéance 2030 des objectifs de déploiement contraignants pour l'alimentation électrique à quai dans les ports maritimes.

Mieux connaître l'impact de la pollution de l'air sur la santé

Dans le même temps, afin de répondre aux inquiétudes légitimes des habitants de la façade maritime Nord et de pouvoir objectiver, par la production d'une donnée qualifiée, l'impact réel de toutes les formes de pollutions de l'air (transports routiers, activités portuaires, industrie et chauffage au bois) sur la santé des Marseillais, la Ville de Marseille a engagé **une étude quantitative des impacts sur la santé de la pollution de l'air (EQIS-PA) sur son territoire**.

Cette étude vise à donner des estimations d'impacts sanitaires (maladies, mortalité)

qu'il est possible d'éviter par des actions de réduction des émissions, comme le report des déplacements motorisés vers la marche et le vélo ou la mise en place d'une ZFE maritime. Financée en partie par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), cette étude permettra à la Ville de Marseille de porter auprès des acteurs et autorités décisionnaires (État, Métropole, Région, Grand Port Maritime de Marseille, etc.) les demandes de modifications légales et/ou opérationnelles sur le territoire, concernant les différentes sources de pollutions.

La journée Nationale de la Qualité de l'Air



La Ville de Marseille a participé pour la 2^e édition à la Journée Nationale de la Qualité de l'Air, en organisant un événement le samedi 21 octobre 2023 au Parc Longchamp (4^e arr.), en collaboration avec AtmoSud et

l'Agence régionale de la Santé (ARS) Paca. L'ensemble des interventions a permis de rappeler :

- **L'enjeu majeur de santé publique que constitue la qualité de l'air** et notamment la qualité de l'air intérieur,
- **L'importance de la formation des personnels** des équipements municipaux accueillant du public, comme par exemple les agents des écoles (300 agents formés par la Ville aux enjeux de ventilation et d'aération),
- **L'impact des pollutions atmosphériques**, qu'elles soient terrestres et maritimes, les enjeux liés à la ZFE et à la prochaine Évaluation quantitative de l'impact de la pollution de l'air EQIS-PA dans laquelle la ville s'est engagée,
- Des nombreux leviers en matière d'aménagement de la ville.

Cet évènement a mis en lumière l'importance de l'air en tant que premier **bien commun** de la population, avec une attention portée au rôle central du citoyen pour contribuer à une meilleure qualité de l'air à Marseille.

La prévention des risques naturels

La gestion des espaces naturels municipaux

La préservation des espaces naturels en milieu méditerranéen passe principalement par la prévention et la lutte contre les incendies de forêt. Compte tenu du transfert de compétence Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) au 1^{er} janvier 2018, la Métropole est désormais compétente dans ce domaine. Toutefois, **la Ville assure la gestion des 2 500 ha d'espaces naturels municipaux** (qui constituent le quart de la surface totale d'espaces naturels sur l'ensemble du territoire communal).

Les opérations portant sur ce domaine

d'activité consistent pour l'essentiel à entretenir les équipements de gestion (pistes et barrières hors DFCI), entretenir la végétation à proximité des pistes, restaurer et entretenir les éléments de patrimoine vernaculaires (murets, puits, etc.) et résorber tout dépôt sauvage immédiatement après constat ou signalement.

À cela s'ajoutent les opérations de mise en conformité des terrains municipaux soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), souvent en contact direct avec les massifs forestiers.

Les feux de forêt et de végétation

Les OLD, définies par arrêté préfectoral, sont un élément fondamental de la politique nationale de défense des forêts contre l'incendie et ont pour vocation de prévenir les départs de feux et de protéger les personnes et les biens des dommages causés par les incendies.

La Ville met l'accent sur l'exemplarité en termes de bonne réalisation des OLD, et a réalisé un travail avec le PnCal pour **intégrer les approches environnementale et paysagère des OLD** : identification et choix des espèces végétales à couper, les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) étant pour leur part arrachées, définition des périodes d'intervention, promotion d'intervention plus vertueuses (pastoralisme). Les parcs situés à proximité des périmètres de protection sont également engagés dans une démarche intégrée des OLD.

Par ailleurs, en 2023, le BMPM a poursuivi un effort de prévention des incendies :

- **En mobilisant les cadets du Bataillon** qui ont conduit, en début d'été, deux campagnes de sensibilisation aux bons comportements des usagers des massifs ;
- **En réalisant un effort de patrouilles dans les massifs.** Cette année, un dispositif de patrouilles, réalisé par 6 emplois saisonniers de la garde régionale forestière, a été mis en place dans le massif de l'Étoile ;

- **En mobilisant des partenaires municipaux sur les journées à hauts risque** pour compléter le dispositif de patrouille.

Comme chaque été, le BMPM met en place un dispositif entre le mois de juin et de septembre pour prévenir, détecter rapidement et lutter contre les incendies d'espaces naturels. Chaque jour, le déploiement est ajusté à l'évaluation du danger. Selon le niveau retenu, il mobilise entre 15 et 170 marins pompiers en plus des 350 qui constituent le socle de la réponse du BMPM. Pendant cette période, deux hélicoptères bombardiers d'eau sont armés pour intervenir au plus vite sur tous feux naissants.



Le risque inondation

En termes de prévention, la Ville a récemment mis à jour son Document d'information du public vis-à-vis de ce risque (DICRIM).

Par ailleurs, la révision du Plan communal de sauvegarde, initiée en 2022, devrait permettre d'intégrer l'occurrence de ce risque dans la planification de sécurité civile sur le territoire communal. Le BMPM est quant à lui déjà doté de moyens bien adaptés aux interventions en cas d'inondations ; son personnel est formé. Il compte une cinquantaine de spécialistes de l'intervention en eaux vives, aptes à intervenir lors de l'inondations « de crues ». Il met à disposition de la sécurité civile et de son hélicoptère « Dragon 13 » un sauveteur aquatique hélitreuillable.



Le document d'information communal sur les risques majeurs est disponible ici

Marseille s'engage à l'international

Marseille porte la voix des villes à la COP Climat

En 2021, 2022 et 2023 la Ville de Marseille s'est rendue en délégation à la COP sur les changements climatiques pour échanger et intervenir dans des conférences.

Cette année de nouveau, elle a été représentée à la **COP 28 organisée à Dubaï**. La délégation a mis l'accent sur **les liens entre santé et changement climatique ainsi que sur la justice climatique Nord/Sud**. À l'issue des

différentes conférences il apparaît clairement que les efforts des autorités locales dans le déploiement de politiques publiques pour réduire les émissions, s'adapter au changement climatique et renforcer la résilience urbaine et rurale constituent un élément essentiel de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Marseille porte la voix des villes à la COP Biodiversité

La **COP 15 biodiversité de décembre 2022 à Montréal**, s'est conclue par un «pacte de paix avec la nature» et l'Engagement de Montréal signé par Marseille reprend les 15 actions concrètes que les villes s'engagent à mener pour mieux protéger la biodiversité et les écosystèmes.

Forte de la demande exprimée par la Ville de Marseille à l'occasion du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN qui s'est tenu à Marseille en septembre 2021, exigeant une meilleure prise en compte de l'échelon local dans l'action engagée en faveur de la préservation de la nature et d'ainsi reconnaître les villes comme des membres à part entière de l'Union, la Ville a porté lors de la COP 15 Biodiversité, à Montréal, au sein des enceintes internationales le plaidoyer reconnaissant l'expertise et les savoir-faire des territoires.

Les négociations de la COP15, ont abouti à l'approbation du nouvel accord cadre mondial issu des négociations, l'«Accord de Kunming-Montréal» ou encore **«Pacte de paix avec la nature»**, constitué de 34 décisions visant **l'utilisation durable de la diversité biologique**, ses justes partages et utilisations, et introduit les notions de 30x30 et de «One Health, Une seule santé», les liens agriculture- diversité biologique et nature-culture.

La Ville de Marseille, aux côtés de la Ville de Montréal, des Éco-Maires et du Comité

Français de l'UICN, a signé l'Appel de Montréal de la Société pour la Nature et les Parcs du Canada section Québec (SNAP Québec), en accord avec les objectifs menés par les politiques publiques municipales: une invitation lancée aux parties prenantes du monde entier pour poursuivre le dialogue sur les solutions permettant la mise en œuvre de changements face à un modèle économique et un système de valeurs dommageables pour la nature.

L'Engagement de Montréal signé par Marseille reprend les 15 actions concrètes que les villes s'engagent à mener pour mieux protéger la biodiversité et les écosystèmes.

Axé sur la prise de mesures en faveur de la biodiversité, le 7^e Congrès des Gouvernements Infranationaux et des Villes, organisé à Montréal en décembre 2022, a abordé 3 thèmes: engager, influencer, agir. La Ville de Marseille, participante à ce Congrès, y a exprimé son point de vue et présenté les actions locales qu'elle met en œuvre quotidiennement selon ses compétences et prérogatives, dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitants, mais également de concourir aux grands enjeux planétaires. Elle a rejoint l'initiative, portée par les Nations Unies, l'UICN et l'ICLEI (Conseil international pour les initiatives écologiques locales) «Cities With Nature» à cet effet.



La coopération méditerranéenne

Dans le cadre de son partenariat avec l'Agence des Villes et Territoires Méditerranéens (AVITEM), la Ville de Marseille est engagée dans une stratégie de coopération en Méditerranée.

Ce partenariat a pour objectifs principaux **d'œuvrer au développement de villes plus justes, plus vertes et plus démocratiques**. La Ville de Marseille a confirmé son soutien au projet de coopération décentralisée « Bourj Hammoud 2021/2031 du Grand Beyrouth (Liban) pour un meilleur présent et futur ». Engagée dans la Mission « Marseille 2030 : Objectif Climat » de l'Union Européenne, Marseille pourra contribuer à la réalisation

du projet de réhabilitation du centre-ville historique, de l'atténuation et de l'adaptation aux effets du changement climatique de Bourj Hammoud.

La Ville de Marseille contribue également au projet de création d'un Centre de formation des municipalités du Liban (CEFOM) aux côtés de l'AFD, de l'AVITEM et dont la Région Sud est cheffe de file. Ce projet lancé en février 2021 pour une durée de 3 ans propose une offre de formation structurée et pérenne à tous les élus et à tous les agents municipaux selon diverses thématiques propres aux situations locales.

Les grands rendez-vous sur les enjeux de durabilité en Méditerranée

Après le succès du forum des mondes méditerranéens organisé en 2022, la Ville de Marseille a de nouveau été choisie pour organiser **la première réunion sur la recherche pour la Méditerranée** le 9 juin 2023. Les ministres concernés des états membres de l'Union pour la Méditerranée avaient adopté l'année précédente sous la présidence

française de l'Union Européenne une déclaration pour renforcer la coordination dans les domaines prioritaires du dérèglement climatique, de la pollution marine, de la biodiversité, des énergies propres, de la sécurité alimentaire, de l'eau et de la santé.

Cet événement a été suivi les 12 et 13 juin 2023 de la conférence biennale des points

focaux du Plan Bleu dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée, à laquelle était invité un représentant de chacune des parties à la Convention de Barcelone (Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution). Enfin, les

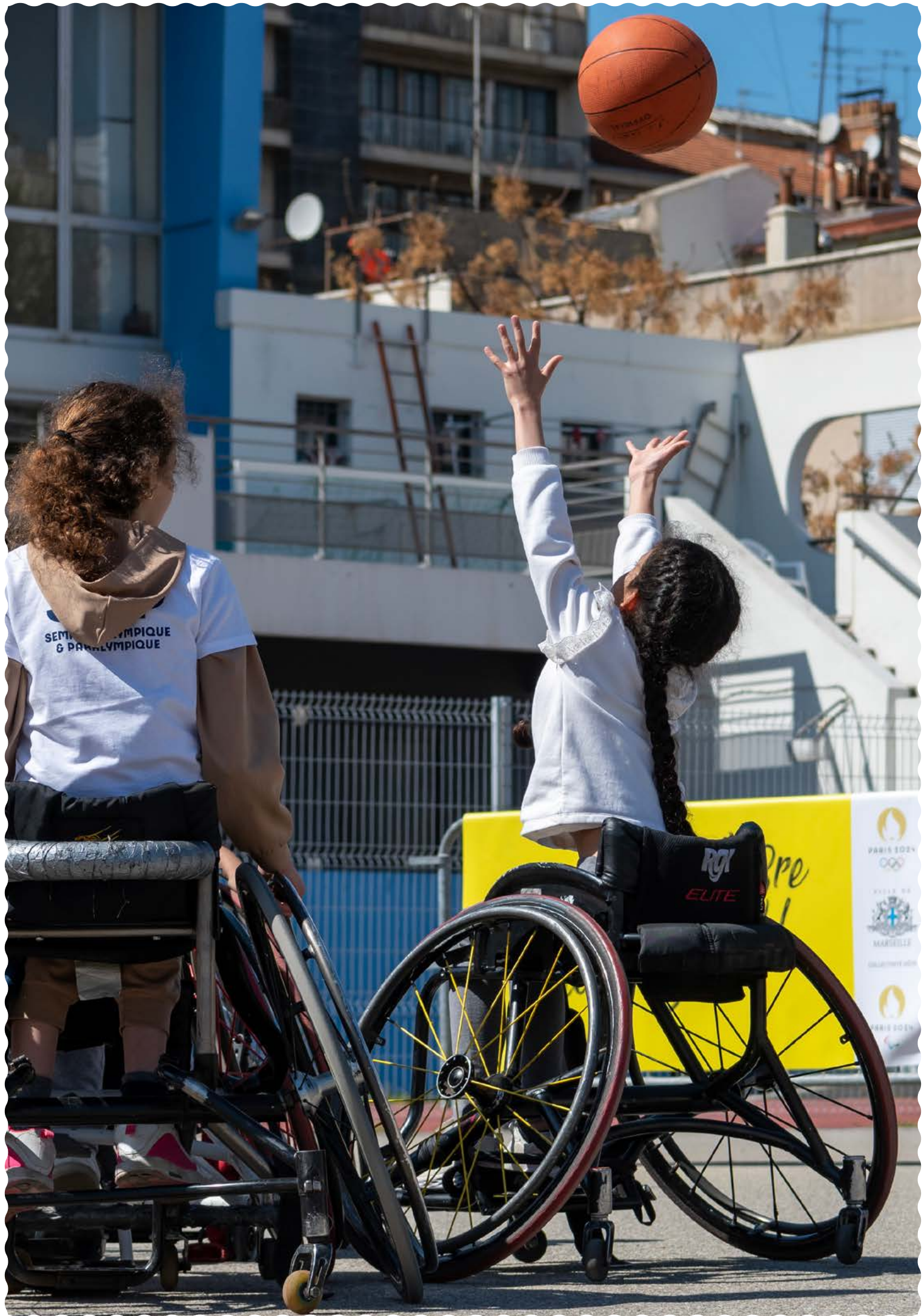
14, 15 et 16 juin, a eu lieu la réunion officielle de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable qui réunissait les États parties à la Convention de Barcelone et la société civile des pays riverains.

La 6^e édition de la semaine européenne de la diplomatie climatique

L'édition 2023 de la semaine européenne de la diplomatie climatique a porté sur le changement climatique à travers l'étude de la biodiversité et des milieux naturels maritimes et du littoral marseillais et a réuni autour de la délégation marseillaise et en présence du nouveau chef de la Représentation de la Commission européenne à Marseille, les Consuls d'Allemagne, de Belgique, d'Italie, d'Espagne, du Portugal, de Lettonie, des Pays-Bas ainsi que la Consule Générale des États-Unis.

Cette édition s'est clôturée par une conférence universitaire sur la biodiversité marine. Invités à cet événement, les élèves de 4^e du Lycée Edmond Rostand avaient à cœur de participer à la prise de conscience relative aux enjeux essentiels d'intérêt commun et européen. La participation de chacun et de tous, venus d'horizons différents, universitaires, diplomates de carrière, jeunes engagés, permet d'essaimer les meilleures initiatives marseillaises en Europe.







3.

Marseille s'inscrit dans une démarche inclusive

Une ville inclusive est une ville qui développe un modèle urbain de justice sociale et écologique. Marseille s'implique ainsi pour réduire significativement le taux de pauvreté et les inégalités sociales, en agissant prioritairement sur l'habitat et la lutte contre le logement indigne, mais également sur l'éducation.

Impliquer les citoyens dans la construction de la transition écologique est gage de réussite pour une dynamique de transformation globale du territoire.

La ville développe enfin une politique volontariste pour promouvoir un environnement favorable à la santé des habitants.

Les actions en faveur du logement

les Rendez-vous annuels du logement

La Ville de Marseille a organisé ses premiers États Généraux du logement les 28 et 29 novembre 2022, qui ont permis d'établir une feuille de route avec 34 engagements signés par la Ville, la Métropole et l'État, pour contribuer à la résolution de la crise du logement à Marseille. Dans la continuité, la ville a accueilli fin 2023 les Rendez-vous annuel du logement, permettant d'acter du chemin parcouru et de poursuivre l'engagement de tous les partenaires.



Pour en savoir plus:

La lutte contre l'habitat indigne

La municipalité place la lutte contre l'habitat indigne et l'accès au logement pour tous comme l'une des **priorités** de son action et intervient massivement pour protéger les habitants. Entre juin 2002 et juin 2023, près de **1 700 interventions des services de la Ville ont donné lieu à plus de 380 arrêtés de**

mise en sécurité (dits périls), permettant la réintégration des logements après achèvement des travaux de mise en sécurité.

Sur cette même période, 1 101 personnes ont été évacuées (dont les riverains de la rue Tivoli) et relogées une fois le risque levé.

Le développement du parc social de logements

La Ville soutient la production de logements sociaux en particulier ceux destinés aux locataires en situation de grande précarité. Une collaboration étroite est engagée entre les différents services de la Ville qui interviennent de concert pour inciter les porteurs de projet à réaliser des logements pour tous et adapté aux besoins. Ces équipes collaborent également pour

identifier les secteurs à privilégier pour la création de résidences étudiantes, seniors ou intergénérationnelles.

La Ville a par ailleurs contribué à la rédaction des objectifs du Programme Local de l'Habitat, et veille à la mise en cohérence du PLUi dans un objectif de rééquilibrage du territoire.

L'action municipale en faveur de la production et de l'amélioration du parc de logement

Les enjeux du Programme Local pour l'Habitat (PLH) ont été inscrits dans la fiche communale du PLH métropolitain, arrêté le 13 mars 2023 et dont l'approbation est attendue prochainement. Se mobiliser pour un habitat de qualité pour tous c'est :

- **Lutter contre l'habitat indigne**, combattre les marchands de sommeil et améliorer le parc de logements pour limiter au maximum les risques pour la santé et la sécurité des occupants et lutter contre la précarité énergétique ;
- Être en mesure de produire, y compris en garantissant un rattrapage en matière de logement social, **une offre adaptée en nombre et en diversité** répondant aux besoins de tous les Marseillais et fluidifier leur parcours résidentiel.

À cet égard, le choix de la municipalité est celui de la densification intelligente et



coordonnée au développement des transports collectifs, des mobilités douces et garantissant une ville de proximité qui offre la possibilité d'habiter, travailler, de se nourrir et de s'épanouir dans un environnement proche.

La rénovation des quartiers prioritaires et des copropriétés dégradées

La Ville de Marseille a porté en mars 2022 auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) un projet qui

s'étend sur **14 quartiers prioritaires**. Les opérations NPNRU représentent au total un investissement de l'ANRU de 650 millions

d'euros pour un coût total d'investissement de 2,04 milliards d'euros.

En complément, en septembre 2022, la Ville de Marseille a voté l'approbation d'une autorisation de programme pour réaliser des travaux au sein des copropriétés dégradées, à hauteur de **11 M€ d'investissement dédiés au redressement des copropriétés marseillaises dégradées entre 2022 et 2026**. Cette participation financière dans les grandes copropriétés dégradées permet notamment l'accompagnement vers la réalisation de bouquets de travaux (isolation thermique par l'extérieur des façades, isolation des toitures, etc.) qui contribuent à la lutte contre la précarité énergétique, à la baisse des



charges de copropriété et à l'amélioration des conditions d'habitabilité des logements.

Les opérations de ravalement de façades



Opération d'amélioration du cadre de vie et de mise en valeur du patrimoine privé ancien, le ravalement de façades est une mesure obligatoire prévue par le code de la construction et de l'habitation. Soucieuse de la valorisation et de la qualité de son espace public, la ville a identifié des axes

stratégiques pour un ravalement prioritaire des façades. Un arrêté municipal en date du 21 mars 2012 précise les modalités et les immeubles visés par une injonction.

Ainsi, depuis 2016, la Ville de Marseille, avec l'aide du Département, permet aux propriétaires visés de percevoir une subvention. Afin de favoriser l'action rapide, ces aides peuvent aller jusqu'à 50% du montant des travaux s'ils sont réalisés dans les 18 mois suivant l'injonction (plafonné à 200€/m² de façade traitée) et conformes à l'autorisation d'urbanisme. La subvention étant dégressive, entre le 18^e et le 30^e mois, les propriétaires ne perçoivent plus que 30% du montant des travaux. Passé ce délai plus aucune subvention n'est accordée.

À ce jour on compte plus de 1 300 immeubles concernés par une subvention, soit un investissement total de plus 25 M€.

L'extension de la servitude de mixité sociale dans le PLUi

Dans le cadre de la Modification n°3 du PLUi, la Ville a demandé à la Métropole de généraliser à l'ensemble du territoire, et non uniquement aux zones de bonnes dessertes, la servitude de mixité sociale qui s'impose pour chaque construction de 30 logements ou plus et/ou 2 000 m² de surface de plancher, la réalisation de 30% de logements locatifs sociaux.

Pour les arrondissements déficitaires (1^{er},

4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 12^e) et en lien avec les objectifs du PLH, la Ville a demandé l'abaissement du seuil de 30 à 20 logements et/ou 1 300 m² de surface de plancher, ainsi que la hausse du taux de 30% à 35%. Ces nouvelles règles seront complétées par l'extension du champ d'application de la servitude aux programmes de la sous-destination « hébergement ».

Une gestion de l'eau améliorée dans les sites d'habitat précaire

Marseille compte une trentaine de bidonvilles où vivent près de 900 personnes. Les modalités d'accès à l'eau potable dans ces sites ne permettent généralement pas de répondre aux besoins primaires des personnes tout en étant parfois génératrices d'importants gaspillages.

Dans le cadre d'une démarche volontariste d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles la Ville de Marseille a souhaité, en 2023, participer à une démarche partenariale avec la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Société des Eaux de Marseille Métropole visant à **garantir l'accès de l'ensemble des habitants des bidonvilles à l'eau potable**. Au travers la pose de compteurs sur les sites non desservis ou faisant l'objet de piquages sur le réseau et d'un monitoring par l'association Solidarité Internationale, l'action permet une gestion suivie et raisonnée des dessertes d'eau au sein des bidonvilles.

D'importantes fuites ont pu être détectées

à l'occasion de la pose des compteurs sur 5 sites relevant de la Ville de Marseille et faisant désormais l'objet d'un suivi et d'interventions régulières de l'association Solidarité Internationale. Le suivi des consommations, désormais possible, permettra de tirer le bilan des économies d'eau réalisées au terme de cette première année d'expérimentation.



La lutte contre la précarité énergétique

La lutte contre la précarité énergétique est à la croisée de plusieurs politiques publiques et correspond à l'ambition municipale de concilier transition écologique et justice sociale.

Elle constitue une priorité pour **permettre à tous les ménages de se chauffer en hiver** et de se protéger des surchauffes en été tout en réduisant leurs factures et leur consommation d'énergie. Deux projets ont été engagés par la Ville de Marseille en 2023 :

- **Le SLIME**, Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie, aidera chaque année 450 ménages en situation de précarité énergétique à trouver des solutions pour consommer moins d'énergie : distribution d'économiseurs d'eau, d'ampoules à LED, de joints pour les portes et fenêtres, appui pour de petits travaux d'isolation, etc.

- **L'expérimentation TZEE**, Territoire Zéro Exclusion Énergétique, prévoit d'accompagner en 3 ans dans un quartier ciblé (les Chartreux) 280 ménages modestes de propriétaires occupants à la réhabilitation énergétique de leur logement, par des aides financières et techniques. Par ailleurs, la Ville de Marseille a renouvelé sa convention avec GRDF et l'association Médiance 13 pour **le projet Civigaz** qui vise à conseiller les familles sur la maîtrise de leur consommation énergétique et la sécurité des installations intérieures de gaz. Ce projet contribuera à sensibiliser environ 650 foyers sur la période 2023-2024, qui feront l'objet de visites à domicile. Une centaine de visites d'approfondissement des messages sur la sécurité gaz et la maîtrise de l'énergie aura lieu

auprès des foyers volontaires.

Enfin, la ville de Marseille a engagé un nouveau partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'appuyer sur deux axes :

- La gestion énergétique de son patrimoine (près de 1000 bâtiments) et la sensibilisation des agents et des usagers des bâtiments communaux à la sobriété et l'efficacité énergétique.

- La rénovation du parc immobilier privé, en accompagnant les Marseillais dans la mise en œuvre de projets de rénovation énergétique de leur logement.

Par sa participation financière de 80 000€ par ans, sur 3 ans, la Ville va ainsi contribuer à la décarbonation du parc immobilier.

L'investissement dans l'éducation

En investissant dans l'éducation, le bien-être des enfants et la scolarisation des plus fragiles, la Ville favorise leur intégration sociale et éducative, réduisant ainsi les inégalités et contribuant à une société plus inclusive.

Marseille, Ville amie des enfants

Marseille est devenue en juillet 2021 une « Ville amie des enfants » et intègre ainsi le réseau national et international d'UNICEF France et l'Association des Maires de France (AMF), qui s'engage à prendre des initiatives et à promouvoir des actions facilitant l'insertion des enfants et des jeunes dans la vie de la cité, ainsi qu'à encourager leur ouverture sur le monde. Ces actions permettent à la fois :

- **De réduire l'empreinte carbone :** par exemple avec les Rues des Enfants ;
- **De sensibiliser les enfants** à l'importance de la ressource en eau et à la nécessité de la préserver (exposition en mai 2023 au Jardin botanique de Borély) ; de les associer aux renaturations de cours d'école et de les faire jardiner ;
- **De promouvoir une démarche inclusive**

et participative : par exemple en révisant les modalités d'accueil des jeunes enfants pour davantage d'équité sociale, sans exclure les enfants souffrant d'un handicap ; ou par la création d'un Conseil municipal des enfants et un Conseil municipal des jeunes.

À la date anniversaire de la signature de la Convention Internationale des Droits de l'enfant, Marseille a célébré en novembre la 3^e édition de la Journée internationale des Droits de l'enfant en partenariat avec l'UNICEF. Réunis dans un village associatif ouvert au public, de nombreux stands et ateliers ont proposé aux familles de l'information, de l'animation, des ateliers ludiques et pédagogiques pour leur faire prendre conscience de **leurs droits à la santé, à l'inclusion, à l'information et à la protection, à l'éducation, à la culture et aux loisirs.**



Un parcours éducatif de qualité avec le Projet Educatif de Territoire

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) a été adopté au Conseil municipal du 4 mars 2022 pour les 3 prochaines années. Il est au service des enfants de 3 à 12 ans en faveur de leur émancipation. Il permet de proposer **un parcours éducatif cohérent et de qualité sur les temps péri et extrascolaires, en lien avec l'école**. Cette coopération s'appuie sur 5 socles thématiques qui vont être déclinés en actions spécifiques sur les territoires: culture, sport, prévention des situations à risque, citoyenneté et transition écologique et qualité de vie.

L'axe transition écologique et qualité de vie est organisé autour des objectifs suivants :

- Accompagner les initiatives des enfants en faveur de la transition écologique.
- Sensibiliser aux enjeux du changement climatique et de la préservation des ressources.
- Sensibiliser les enfants aux jardins et fermes pédagogiques et à l'alimentation durable.

Afin de développer une démarche globale

de collaboration et de coopération avec l'ensemble des communautés éducatives, la Ville de Marseille a organisé trois phases de concertation à l'automne 2023 puis en juin 2023, dont une avec des enfants. Un appel à projets a été lancé au printemps 2023 pour soutenir la mise en œuvre de projets d'équipements sociaux et/ou d'associations. Dans ce cadre, **7 projets de sensibilisation à l'environnement et à la transition écologique ont été soutenus, pour un montant total de plus de 90 000 €**.



L'action de la Caisse des écoles

Dans le cadre de la politique éducative qu'elle s'est fixée, la Caisse des Écoles souhaite poursuivre en 2023 son action qui s'inscrit dans les axes stratégiques des thématiques du PEDT en s'appuyant notamment sur les thèmes de l'éducation à la citoyenneté et de la transition écologique. C'est pour répondre à ces objectifs que l'établissement public subventionne les Projets d'Action Éducative (PAE) avec notamment

77 séjours (classes de mer, de neige, rousses et vertes) effectués dans ce cadre qui ont permis aux 5 347 élèves d'apprendre notamment la vie en collectivité et d'être sensibilisés à l'environnement. Un prix spécial sera décerné à trois projets PAE menés durant l'année scolaire 2023/2024 dans les thématiques suivantes: citoyenneté, solidarité et développement durable.





Les jardins pédagogiques dans les écoles

Répartis à la fois dans des écoles maternelles et élémentaires, les jardins pédagogiques sont un support concret à l'éducation et à la sensibilisation des élèves à l'environnement, la biodiversité, l'alimentation, etc. Des ressources humaines et financières dédiées permettront d'accompagner les projets d'écoles afin de développer la mise en œuvre de jardins pérennes et adaptés au climat méditerranéen.

Un guide des jardins pédagogiques scolaires à destination des enfants et du personnel éducatif est en cours de rédaction. Ce guide a pour objectif de dynamiser les jardins pédagogiques et proposer des activités de jardinage tournant autour du sol, des plantations, du cycle de la vie et des saisons. Ce guide permettra aussi de compléter l'accompagnement quotidien des écoles au déploiement de ces jardins pédagogiques scolaires.

Les projets éducatifs des crèches

Chaque crèche accueille les enfants selon des actions éducatives définies par l'équipe pédagogique, en fonction de l'âge des enfants. Parmi ces actions, on peut citer :

- **Les apprentis jardiniers :** grâce aux jardins pédagogiques mis en place dans plusieurs crèches.
- **Les artistes en herbe :** découverte du potentiel artistique (arts plastiques, musique, etc.).
- **Les projets intergénérationnels :** mise en relation des enfants avec leurs aînés.
- **Les projets d'ouverture culturelle :** sorties de crèches pour assister à des spectacles, partenariats avec les bibliothèques municipales, etc.





Les Classes Bleues Transplantées

Le projet des Classes Bleues Transplantées est un partenariat entre la Ville de Marseille et l'Éducation Nationale et son organe déconcentré départemental DSDEN 13. L'objectif est de **permettre à tous les enfants de pratiquer le nautisme et de se familiariser avec la mer** et le milieu marin, mais également d'utiliser la voile comme un outil permettant de développer d'autres connaissances (Environnement/Sciences/Développement durable).

La Ville de Marseille accueille les élèves des écoles primaires publiques gratuitement sur les bases nautiques du Roucas-Blanc et de Corbière. Ce projet favorise la transdisciplinarité et forme les élèves à devenir des futurs citoyens autonomes et responsables. Chaque année environ 3000 élèves de CM2 sur 9000 participent au projet des «classes bleues transplantées» (33%), soit environ une centaine de classes par an.

Le dispositif « Après l'école »

Afin d'amener l'éducation artistique et culturelle au plus proche des familles, dans un objectif permanent «d'aller vers» le public, la Mairie du 3^e Secteur a déployé le dispositif «Après l'école». Deux fois par semaine, dans six parcs et jardins du secteur, les enfants **bénéficient gratuitement d'ateliers**

de sensibilisation à la musique, au théâtre, au sport, de jeux collectifs, etc. En phase avec les objectifs du projet éducatif de territoire, ces actions permettent de créer du lien social et de proposer des activités variées sur le temps périscolaire.

Le dispositif « Cités éducatives »

Le dispositif «Cités éducatives», mis en place fin 2019, a pour objectif de contribuer à la réussite des enfants et des jeunes, du plus jeune âge jusqu'à 25 ans, dans certains quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Sur l'enjeu du développement durable, le dispositif a notamment soutenu des projets d'embellissement et de végétalisation de cour (à l'école maternelle Fonscolombe, avec la participation des élèves, de l'équipe pédagogique et des parents), de développement d'activités de jardinage pour les enfants, familles et habitants, d'ateliers cuisine, de sensibilisation au recyclage, à l'environnement marin ou encore à la biodiversité.



Des partenariats avec les écoles E3D

La labellisation «E3D» (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) a été développée par le ministère chargé de l'éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable. Cette démarche

participe à l'éducation au développement durable, en faisant de l'établissement un lieu d'apprentissage global du développement durable.

En fonction des écoles, la Ville s'associe à ces projets qui peuvent ainsi s'ouvrir sur le territoire et fédérer la communauté éducative.

Les actions de la Brigade des Marins Pompiers de Marseille en direction de la jeunesse

Le BMPM déploie divers dispositifs à destination des jeunes.

Le Bataillon maintient le lien social avec la jeunesse marseillaise qui propose au travers du dispositif «cadet du Bataillon» un apprentissage d'un an à des jeunes de classe de 3^e. L'objectif est de **tisser des liens entre le BMPM et la jeunesse des quartiers**. Sensibilisés aux missions des marins-pompiers, ils deviennent des ambassadeurs de l'unité auprès de la population et instaure un climat de confiance propice à la réalisation des missions de secours.

Le Bataillon maintient ses actions de prévention et de sensibilisation dans les quartiers dits «sensibles» au travers de ses marins-pompiers médiateurs qui créent et entretiennent le lien avec la jeunesse.

Le Bataillon offre aussi la **possibilité à des adolescents d'intégrer les Jeunes Marins Pompiers de Marseille (JMPM)** au cours

d'une formation globale sur 3 ans pour aboutir au métier de marins-pompiers. Des valeurs civiques et une éducation à la vie et à la citoyenneté leur sont transmises. Cette démarche permet de favoriser le recrutement, l'insertion professionnelle et consolider le lien intergénérationnel inculquant aux jeunes la capacité de se mettre au service des autres.



La sensibilisation à l'environnement

Une structure municipale d'éducation à l'environnement: l'EnJeu

La structure municipale EnJeu (Environnement JEUnesse), située aux portes du PnCal, propose des **journées de sensibilisation à l'environnement** aux 6-11ans sur le temps scolaire ainsi qu'aux centres aérés et aux IME les mercredis et pendant les vacances. Lors de ces journées, une randonnée pédagogique dans le PnCal est proposée ainsi que des ateliers dans le centre.

L'EnJeu offre une occasion de découvrir la biodiversité locale, les déchets et leur impact sur la faune et la flore marine et terrestre, les secrets d'une mare pédagogique, des ateliers autour du gaspillage alimentaire, le potager et le compostage, ainsi que des ateliers de manipulation de cartes et boussoles.

Les randonnées sont l'opportunité de découvrir l'histoire de Marseille, de magnifiques points de vue sur les calanques et surtout les conséquences des activités anthropiques

sur cet espace naturel sensible.

Les ateliers sont en adéquation avec le programme de l'Éducation Nationale, avec une approche ludique.



La sensibilisation à la protection du milieu marin

Autour de la thématique du milieu marin, la Ville gère et anime deux lieux d'accueil du public: le **Centre municipal de découverte de la mer à la Pointe-Rouge** pour les groupes «jeunesse» essentiellement, et le **Hublot sur les plages du Prado** pour le grand-public.

L'équipe d'animation propose aussi des stands d'information et sensibilisation et des sorties sur le terrain lors de diverses manifestations. Durant l'année scolaire, les écoles et les structures médico-éducatives sont accueillies pour des activités sur le terrain (en mer, sur le littoral, dans les calanques) ou au centre (salle d'aquariums, atelier d'observation de plancton et nombreux outils pédagogiques).

L'équipe accompagne depuis plusieurs années trois écoles dans le dispositif national particulier des «Aires marines éducatives» (AME). Un 4^e projet d'AME a démarré à la rentrée 2023.



La renaturation citoyenne des parcs

Afin de favoriser la participation citoyenne, un appel à projet a été lancé le 30 mars 2023 pour permettre à des associations d'habitants de contribuer à la renaturation de 23 parcs, dans un premier temps. Six associations candidates verront leur projet évalué par un jury composé d'élus aux espaces verts des Mairies de Secteur et d'agents dès fin 2023.

Si leur projet est retenu, ces associations se verront attribuer une dotation de végétaux

pour une valeur allant jusqu'à 5000€. En contrepartie les associations devront signer et s'engager à œuvrer dans le respect de la Charte de renaturation participative des parcs et jardins, qui encadre le choix des végétaux, les modalités de plantation et d'entretien.

Ces végétaux sont produits par la pépinière municipale «La Fresnaie» à partir d'essences endémiques ou adaptées au climat méditerranéen.

Les fermes pédagogiques et les relais-nature municipaux

Les fermes pédagogiques et les relais-nature ont pour mission de faire prendre conscience au plus grand nombre de la richesse mais aussi de la fragilité de la nature et de la biodiversité. Ces structures offrent aux enfants un outil grandeur nature et un espace d'expérimentation pour découvrir le monde agricole et ses enjeux (cultures, élevage, production alimentaire) et pour appréhender un certain nombre de concepts concernant l'écologie, la biodiversité, les interactions entre l'homme et son environnement, à travers une approche pluridisciplinaire.

Les fermes pédagogiques sont implantées dans les quartiers Nord, Est et Sud de la Ville: Roy d'Espagne (9^e arr.), Collet des Comtes (12^e arr.), la Tour des Pins (14^e arr.).

Deux de ces fermes (Collet des Comtes et Roy d'Espagne) assurent deux fois par semaine la vente de produits biologiques issus de l'exploitation agricole, associés à une visite libre de la ferme, ont attiré chacun entre 15 000 et 20 000 personnes.

Deux relais-nature complètent ce dispositif: le relais-nature de la Moline (12^e arr.) et celui de Saint-Joseph (14^e arr.).

Ces équipements se différencient des fermes pédagogiques par l'absence d'activité agricole. Ils se déploient sur un espace d'une superficie de plus de 5000 m² comprenant jardin potager, verger, haies, prairie, mare, serre.

Le jeune public constitue le principal public bénéficiaire des fermes pédagogiques et des relais-nature. Au cours de l'année scolaire

2022-2023, 424 classes ont été accueillies soit plus de 15 000 élèves et environ 1 000 demi-journées d'animation.



Les activités proposées au jeune public sont de deux types :

- **Les visites de découverte ;**
- **Les projets éducatifs :** plusieurs séances tout au long de l'année scolaire. 224 classes ont suivi un projet éducatif au cours de la dernière année scolaire.

Les structures de sensibilisation à l'environnement ne sont toutefois pas réservées qu'aux scolaires : des activités sont proposées aux publics des centres de loisirs, des établissements pour personnes en situation de handicap, des centres sociaux, des associations, des familles, ouvertures grand public, notamment dans le cadre de manifestations nationales telles que la Fête de la Nature, les 48 heures de l'Agriculture

urbaine, la Semaine du Goût, etc.

Au total, en 2023, la fréquentation des équipements hors publics scolaires, s'élève à 47 340 personnes.



PAR LA SUITE

L'année 2024 sera marquée par la mise en service d'un nouvel équipement, le relais-nature Bougainville. Cet équipement disposera de locaux pensés dans le respect des normes écologiques les plus pointues ainsi qu'un jardin pédagogique de 700 m². Une équipe d'animation, composée de trois agents municipaux, accueillera les publics dès l'automne 2023, avec une montée en puissance au cours de l'année 2024.

Les jardins collectifs

Afin de répondre aux besoins de ses habitants, la Ville développe et met en place de nouveaux jardins collectifs (familiaux et partagés). On compte **73 jardins collectifs, sur une surface totale de 33,14 ha :**

- 59 jardins partagés : surface totale 6,04 ha,
- 15 jardins familiaux sur une surface totale de 27,1 ha.

La Ville soutient les porteurs de projets de jardins partagés qui s'inscrivent dans le cadre de la charte des jardins partagés marseillais, en leur mettant gracieusement à disposition des terrains municipaux.

Trois nouveaux jardins partagés ont vu le jour en 2023 :

- Le parc des sœurs franciscaines, dans le quartier de Vauban (6^e arr.), un jardin partagé de 460 m² mis à la disposition des habitants par l'intermédiaire d'une association qui se portera candidate et garante pour en assurer la gestion et l'animation ;
- L'îlot dans le quartier du Cabot (9^e arr.),

un jardin partagé de 950 m² situé dans le parc de la Mathilde, répondant également à une forte attente de jardinage des habitants riverains ainsi qu'à un axe fort de l'association Pachamama Vibes pour participer à des actions de renaturation citoyenne des parcs et jardins portées par la Ville ;

- La Bastide à fruits dans le quartier de la Fourragère (12^e arr.), un jardin partagé de 4200 m² qui répond au besoin de jardinage collectif local ainsi qu'au développement d'un axe de verger expérimental que compte lui donner l'association « WOUM Vers des Vergers Ouverts Urbains Méditerranéens ».



PAR LA SUITE

Par la suite : Les travaux du jardin partagé d'Air Bel démarreront en 2024, et permettront à l'association « Les mains vertes d'Air Bel » de jardiner ces lieux.

« Le paradis des graines », jardin pédagogique du centre municipal d'animation des Chutes Lavie

Depuis la rentrée de septembre 2022, l'espace vert situé au sein du complexe municipal des Chutes-Lavie a été aménagé, avec l'association Paysan Urbain, en jardin pédagogique à destination des enfants du quartier. 8 classes venant de 2 écoles voisines et les enfants fréquentant le centre aéré, soit près de 300 enfants, bénéficient tous les 15

jours de la découverte des techniques de jardinage, de la biodiversité méditerranéenne, du cycle des saisons, etc. En lien étroit avec les équipes enseignantes, ce projet permet de donner aux enfants une approche sensorielle et concrète de leur environnement et de la biodiversité.

Un soutien réitéré à la mobilité internationale des jeunes en faveur de l'environnement

Pour la septième année consécutive, la Ville a facilité les projets de mobilité internationale de 40 jeunes de 18 à 30 ans (Marseillais et étrangers) engagés dans le cadre du Service Civique International et du Corps européen de solidarité.

Afin de s'intégrer dans la dynamique de la démarche «Marseille 2030: Objectif Climat», les thématiques de mission réalisées dans des villes européennes partenaires, en collectivités ou dans le milieu associatif, ont été axées sur les enjeux de la transition écologique. Il convient de

rappeler que la municipalité porte une attention particulière quant au caractère inclusif des mobilités réalisées par les jeunes afin qu'elles profitent prioritairement aux jeunes éloignés des opportunités de mobilité et issus des Quartiers Prioritaires de la Ville.

Cette action de la Ville de Marseille en faveur de la jeunesse est une **contribution à l'enjeu de renforcement de l'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationales** en lien aussi avec les enjeux environnementaux et climatiques.

Des démarches de sensibilisation auprès des différents publics dans le 4^e Secteur



La Mairie du 6/8 a proposé aux habitants plusieurs initiatives :

- Le projet « Mon assiette a du goût » à destination des seniors et des enfants : éducation à une alimentation durable, locale, saisonnière, en circuit court ;
- Le projet « Cap Nature » sur le centre d'animation Pastré, à destination des enfants et des seniors : développement des pratiques alimentaires durables et écoresponsables,

découverte des plantes, des cycles naturels, des techniques de jardinage, des saisons, éveil à la biodiversité ;

- Des activités et séjours proposés aux seniors membres de nos centres d'animation : choix de destinations à proximité de Marseille et non plus en Espagne ou en Italie ;

• La sensibilisation à la biodiversité : culture et biodiversité avec le spectacle et la conférence « Des jardins et des hommes ».

Par ailleurs, durant la célébration du centenaire de la roseraie du parc Borély, en mai 2023, des visites guidées ont été organisées à l'intention d'enfants scolarisés en classe primaire et de centres aérés. Environ 1200 enfants ont pu ainsi découvrir l'histoire de la rose et les techniques de reproduction mais aussi l'histoire du parc Borély. Une exposition permanente demeurera en accès libre sur ce site jusqu'à fin 2023.

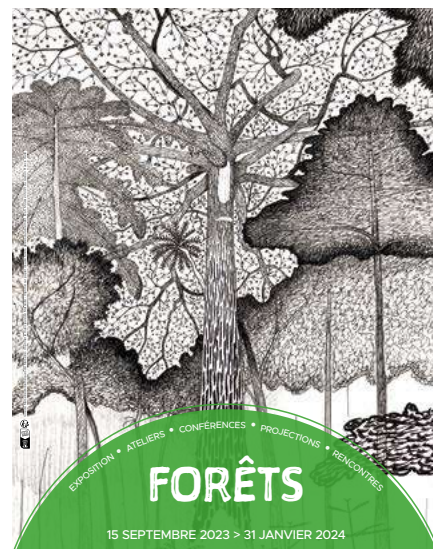
La sensibilisation du jeune public dans les bibliothèques et les médiathèques

Tous les ans, les actions suivantes sont organisées :

- «Rendez-vous au jardin» autour de la grainothèque (Salim-Hatubou) ;
- Participation à la Semaine Nature et biens communs pilotée par le ZEF (Salim-Hatubou).

En 2023, les évènements suivants ont été également mis en place :

- Exposition «Le retour des vautours» sur la réintroduction d'espèces disparues (Alcazar) ;
- Ateliers Repair Café, jardin zen, ateliers couture éco-responsables ;
- Programmation sur la permaculture, la biologie végétale, etc. ;
- Programmation «Forêts» dans toutes les bibliothèques du réseau.



BIBLIOTHÈQUES DE MARSEILLE

VILLE DE MARSEILLE

L'Été marseillais 2023

La troisième édition de l'Été marseillais, qui s'est déroulée du 7 juillet au 3 septembre 2023, a connu un très grand succès populaire. La piétonisation du Vieux-Port est désormais bien installée, avec ses ombrières, ses jardinières et autres aménagements de l'espace public pour améliorer le confort et la convivialité des usages : espaces de détente, jeux pour enfants,

terrains d'animation sportive.

La végétalisation et les pergolas s'étendent à d'autres quartiers comme la Plaine - le Cours Julien ou les plages du Prado.

La Ville propose une programmation d'évènements gratuits riche et éclectique ouverts à tous : Spectacles, animations, cinémas en plein air, karaokés géants, concert, etc.

des promenades à vélos jusqu'au MUCEM ainsi que le Village éco-citoyen avec des jeux éducatifs sur le thème de l'écologie. Ce Village promeut de manière ludique et pédagogique les grandes thématiques du développement durable : l'eau, les déchets, la biodiversité, les énergies par le déploiement de jeux en bois dédiés. En 2023, le Village a accueilli 2 600 enfants.

Placé cette année sous le signe de la ville en mouvement, l'Été marseillais a offert de nombreuses activités sportives, culturelles et de bien-être gratuites, pour tous les âges et sur l'ensemble de la ville : une scène flottante sur le Vieux-Port avec concerts gratuits ayant réunis 75 000 personnes, des concerts et projections de films gratuits partout dans la ville, des animations dans les parcs et jardins, des centres sociaux ouverts tout l'été, etc.

Des activités éducatives et ludiques sont proposées : la piste d'éducation routière (PER),

Un accent fort a été mis également sur l'accès à la mer et à la natation, avec le déploiement de bassins d'apprentissage de la nage pour les enfants de 6 à 12 ans (Espace Mistral et plateau sportif Croix-Rouge), la gratuité des piscines pour les moins de 12 ans (et pour tous lors des épisodes de canicule), des sorties en barques et voiliers, l'accessibilité handicap avec le dispositif «A nous la Mer» sur les plages de la Pointe Rouge et de Bonneveine. Le dispositif de lutte contre le harcèlement SAFER a aussi permis de sensibiliser 20 à 30 000 personnes via des médiatrices et médiateurs sur 4 plages. Enfin, les Mairies de Secteur ont participé aux animations, proposant des activités culturelles et sportives dans tous les quartiers de la ville.



La lutte contre les inégalités sociales

Le sport, accessible à tous



La Ville de Marseille met en place plusieurs dispositifs :

- **Le « Tremplin Sport »** permet d'organiser des opérations de démonstration et d'incitation à la pratique sportive. L'objectif du dispositif est de promouvoir la pratique sportive auprès des enfants près de leurs lieux de vie pour leur offrir un panel d'activités élargi et faciliter leur intégration dans les clubs.

- **Le programme « Sport Santé Seniors »** participe à l'entretien physique des plus de 65 ans, s'inscrivant ainsi dans une démarche de Sport Santé, avec un bilan et un suivi de la progression des capacités physiques.

- **Le programme « Club inclusif »** est entièrement gratuit pour les clubs sportifs, financé par la Ville de Marseille. Il se veut généraliste, transversal, non certifiant, centré sur la pratique, la rencontre et la proximité avec le public en situation de handicap.

Une démarche de sensibilisation aux enjeux environnementaux pour les familles en situation de précarité

Les publics en situation de précarité ont la possibilité d'être reçus par les services municipaux pour des entretiens individuels, quand cela est possible, des notions d'éducation à l'environnement sont incluses dans les échanges (nature, jardin et alimentation, énergie-eau, déchets-consommation). Toutefois, les publics reçus sont souvent en situation de grande précarité économique

et sociale. Dans de nombreux cas, les conseillers en économie sociale et familiale doivent interagir avec des personnes en rupture avec la société, avec le système éducatif et/ou en grande difficulté financière, etc. La priorité reste la levée de ces freins et la lutte contre l'exclusion sociale en favorisant l'autonomie et la socialisation de ces usagers.

Démocratiser l'offre culturelle



La Ville de Marseille a pour mission de **démocratiser l'offre culturelle** au plus grand nombre, notamment à destination des personnes dites éloignées. Elle s'appuie, pour ce faire, sur des partenariats structurants au cœur du réseau associatif marseillais, notamment dans le secteur de la solidarité.

Dans les médiathèques :

- La lecture publique accessible à tous avec la gratuité de l'abonnement au réseau des bibliothèques municipales ;
- Le service hors les murs, dans les centres sociaux, les hôpitaux, les prisons et centres éducatifs fermés. En 2022-2023, le Service Hors les murs est allé 160 fois à la rencontre de ses publics et partenaires dans les structures ou à l'extérieur ;
- L'accessibilité handicap ;
- L'aide administrative et numérique.

Dans les musées et établissements culturels :

- Médiation culturelle adaptées aux personnes éloignées de l'offre culturelle ;
- Politique tarifaire des Musées de la Ville de Marseille : gratuité pour les groupes scolaires, les centres de loisirs, les groupes de structures sociales et/ou médicales, gratuité pour tous pour les collections

permanentes des musées de la Ville de Marseille, gratuité gratuit pour les personnes bénéficiaires des minima sociaux pour les expositions temporaires, gratuité aux enfants et à un accompagnateur durant les vacances scolaires de la Toussaint 2023 ;

- Partenariat, actions sociales et culturelles (Ensemble en Provence, Cultures du cœur 13, APHM, etc.) ;
- Projets éducatifs artistiques et culturels dans le cadre de l'exposition « BAYA » ;
- Nuit des musées ;
- Projets éducatifs artistiques et culturels dans le cadre de l'exposition « Marseille Belle re Belle » ;
- Participation aux rencontres du Groupe Vivre Ensemble.

L'Opéra de Marseille, engagé pour rendre la culture plus inclusive, a testé durant la saison écoulée un dispositif de gilets vibrants mis à la disposition des personnes sourdes et malentendantes, permettant de ressentir la musique et les sons via des vibrations transmises par des capteurs. Ainsi, sur la saison 2023-2024, ce dispositif sera reconduit puisque ces gilets seront mis gratuitement à disposition des personnes sur réservation avec une réduction de - 50 % sur le prix des places.

Création d'une régie de quartier à Belsunce et Noailles

La Ville de Marseille a initié la création d'une Régie de quartiers en partenariat avec la Mairie du 1^{er} secteur à Belsunce et Noailles, pour répondre aux multiples problématiques de ce territoire, réinsérer par le travail et améliorer la qualité de vie de façon structurelle. En particulier, la Régie de quartiers Noailles-Belsunce poursuit un triple objectif :

- **Un projet citoyen :** la Régie mobilise les habitants des quartiers Noailles et Belsunce pour qu'ils participent aux décisions de l'association et à la gestion de leur cadre de vie, aux côtés de collectivités territoriales, d'institutions, d'acteurs économiques, d'associations et de bailleurs sociaux. Les habitants sont majoritaires dans les instances de gouvernance des Régies de Quartier et de

Territoire.

- **Une finalité sociale et environnementale :** la Régie génère du lien social à travers ses activités et ses services, et contribue à la transition écologique. Elle crée des emplois destinés aux habitants du territoire les plus en difficultés, et leur permet de construire un véritable parcours d'insertion par un accompagnement socioprofessionnel et une formation adaptée.

- **Une finalité économique :** La Régie contractualise financièrement des marchés techniques (entretien, maintenance et embellissement du cadre de vie). Elle crée des activités pour répondre à des besoins collectifs non satisfaits ou émergents et réinjecte sur le territoire, en circuit court, les flux monétaires générés par son activité.

La nuit de la solidarité

La Ville de Marseille a organisé jeudi 26 janvier 2023, avec les services de l'État, le Centre Communal d'Action Sociale et les associations de lutte contre la précarité, la seconde édition de la «Nuit de la Solidarité». Cette opération solidaire vise à aller à la rencontre des personnes en situation de grande exclusion – dans l'ensemble des rues et des quartiers de la ville – afin d'échanger avec elles, à partir d'un questionnaire anonyme, qui permet d'avoir une connaissance actualisée de leurs situations et de leurs besoins (distribution de repas, meilleure connaissance des lieux de vie, etc.), afin de faire progresser les dispositifs et politiques publiques d'accueil, d'hébergement et d'insertion.

Au-delà du seul décompte, **la Nuit de la Solidarité est un outil pour mieux agir, pour**

sensibiliser et mobiliser le plus largement possible autour de la lutte contre la grande exclusion.



L'engagement pour l'inclusion

L'inclusion de tous les enfants dans les crèches

La modification des critères d'attribution de places en crèche municipale prend en compte les enfants en situation de handicap et leurs familles. Le recrutement de deux médecins et le renouvellement des partenariats démontrent une volonté forte d'inclusion des enfants avec des accueils spécifiques individualisés.

Afin d'être en mesure d'améliorer la situation existante et d'offrir un accompagnement inclusif supplémentaire de qualité, la Ville bénéficie d'un co-financement de la CAF dans le cadre du projet «Soutiens-moi». La Ville a ainsi souhaité se doter de 20

Auxiliaires de Vie Petite Enfance, intégrés à l'équipe de professionnels, afin de faciliter la socialisation, le développement d'enfants en difficulté ou en situation de handicap et de tendre vers l'inclusion. Dans cette perspective, la Ville travaille en étroite collaboration avec des partenaires locaux comme l'Unité de Soutien aux Développement du Bébé (USDBB-CH Valvert). Une étude exploratoire conjointe débutera en septembre 2023.

Près de 80 enfants sont accueillis dans les crèches municipales cette année.

L'accessibilité dans les parcs et jardins



L'accessibilité dans les parcs et jardins fait l'objet d'aménagements annuels selon un calendrier de travaux. Cela se traduit, en fonction des situations et des contraintes,

par exemple par la **création de rampes PMR**, par la **mise en place de mains courantes** dans les escaliers ou encore l'installation de bandes podotactiles.

Les jeux d'enfants font partie intégrante du tissu social et leur gratuité ainsi que leur facilité d'accès pour tous les enfants est donc indispensable. De nouveaux jeux inclusifs ont donc été installés par la Ville de Marseille en 2023: Jardin des Platanes (4^e arr.), Jardin Fraissinet (5^e arr.), Jardin Bois Sacré (7^e arr.), Jardins des Shins (12^e arr.), Jardin les Floralies (13^e arr.), Jardin Jean-Jaurès (14^e arr.), Jardin Bernabo, Parc de la Calade, Parc Séon (15^e arr.), Mail St Henri (16^e arr.).

« À nous la mer ! » : un accès à la mer pour les personnes à mobilité réduite

Cet été, la Ville de Marseille a renouvelé le dispositif de baignade adaptée « À nous la mer ! » qu'elle a mis en place en 2022. Il consiste en la mise à disposition de tous, Marseillais et vacanciers, d'un ensemble d'offres permettant l'accessibilité à la baignade durant la saison balnéaire.

Des fauteuils de plage (tiralos) destinés aux personnes à mobilité réduite permettent de rouler sur le sol et de flotter sur l'eau, pour les personnes non autonomes à la nage (Plage de Bonneveine), et des

fauteuils tout-terrain et roulants (hippocampes) permettent l'accès à la plage et à la baignade pour les personnes autonomes à la nage.



La participation à la nuit du handicap

Le 10 juin, la Mairie du 3^e Secteur a accueilli un bal inclusif encadré par l'association «L'autre maison» et mettant en valeur l'apprentissage de la danse par des personnes en situation de handicap. Ce moment de partage a été précédé d'une table ronde sur la thématique de l'inclusion.



La Ville s'engage pour les droits des personnes LGBTQI+

Engagée pour une ville plus inclusive et plus démocratique, la Ville de Marseille est pleinement mobilisée pour lutter contre les discriminations et pour garantir le meilleur accueil possible et un service public de qualité à toutes les Marseillaises et tous les Marseillais.

Elle améliore notamment le service public rendu aux Marseillaises et aux Marseillais en adaptant les démarches d'état civil à toutes les situations familiales et mobilise ses commerçants avec le dispositif « En lieu sûr ».



L'engagement pour la santé

En s'engageant dans le Contrat Local de Santé (CLS4), la Ville joue un rôle actif dans l'élaboration de politiques de santé locales, en veillant à ce qu'elles soient alignées sur les besoins de la population, en garantissant la cohérence entre les différentes actions et politiques publiques.

La mise en place d'un Conseil Communal de Santé



Le Conseil Communal de Santé (CCS) de la Ville de Marseille, lancé en octobre 2021, répond au besoin de développer une expertise scientifique, professionnelle et citoyenne locale en matière de santé et d'aide à la décision publique.

Ce dispositif de concertation sanitaire, inédit en France, est destiné à construire avec les acteurs de terrain une **politique de santé publique plus égalitaire et transparente pour la population**.

Le CCS s'est réuni en janvier au Palais du Pharo pour présenter son diagnostic et ses préconisations.

La médiation en santé, faciliter l'accès aux soins pour tous

Le soutien à la consolidation et au développement de la médiation en santé est une des grandes priorités de la Ville de Marseille. Elle s'inscrit directement dans la stratégie post crise sanitaire (Covid) définie par la Municipalité afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

La médiation en santé est en effet **un dispositif qui permet d'agir efficacement pour lever**

les freins à l'accès aux droits et à la santé des personnes en situation de précarité.

La Ville de Marseille a organisé en 2023 deux journées d'échanges et d'études sur la médiation en santé en collaboration avec le Conseil communal en santé et en partenariat avec le CoDEPS 13 (Comité départemental d'éducation et de promotion de la santé des Bouches-du-Rhône).



Des campagnes de vaccination accessibles

La Ville organise des campagnes de vaccination au plus près des personnes les plus isolées, vulnérables ou hésitantes.

En venant au contact des populations, cette action permet également de limiter les déplacements.

La Ville a également participé à des missions de vaccination au bénéfice des Ukrainiens hébergés sur le navire Méditerranée.

L'ouverture d'un nouveau centre de santé local

La Ville s'engage pour l'ouverture d'un centre de santé dans le 14^e arrondissement. En offrant des services de santé locaux, elle réduit la nécessité pour les habitants de

se déplacer sur de longues distances pour obtenir des soins médicaux, ce qui contribue à réduire les émissions de carbone associées aux déplacements.

Faire reculer l'épidémie de sida

Ville pionnière en matière de lutte contre le sida et les hépatites virales, **Marseille rejoint le réseau international des «Villes sans sida»**, en signant la Déclaration de Paris.

Par cet engagement, la Ville donne un nouveau souffle à cette lutte en fédérant l'ensemble des acteurs : associations, élus, soignants, institutions et personnels médico-sociaux afin de réduire drastiquement le nombre de contaminations, de décès et de discriminations liés au VIH et aux hépatites.

Lancée à l'initiative de l'OMS

(Organisation Mondiale de la Santé), la journée mondiale de lutte contre le sida est organisée dans le monde entier le 1^{er} décembre de chaque année. Fidèle au rendez-vous, la Ville de Marseille soutient les actions d'information, de prévention et de sensibilisation prévues par le tissu associatif marseillais à l'occasion de cette Journée mondiale de lutte contre le sida : mise en place d'un village de sensibilisation et d'information, distribution d'autotests VIH, diffusion de la campagne d'information, etc.



La mise en place de boîtes à dons en partenariat avec l'association Règles élémentaires

La Mairie du 3^e Secteur a initié un partenariat avec l'association Règles élémentaires. Des boîtes de collecte de protections hygiéniques ont été disposées dans plusieurs structures municipales et une journée de collecte spécifique a été organisée à l'accueil d'un supermarché pour recueillir les dons. Les protections hygiéniques collectées sont ensuite redistribuées à des femmes en situation de précarité menstruelle par l'association.



La lutte contre l'obésité infantile

La Ville de Marseille mène un ensemble d'**actions ambitieuses** pour lutter contre l'obésité infantile. Ces actions visent à agir sur les différents déterminants de l'obésité infantile, notamment **l'alimentation, l'environnement urbain et l'activité physique**. Cela se traduit par des actions concrètes :

- Soutien des paniers solidaires, qui permettent aux foyers à budgets limités d'accéder à une alimentation durable ;
- Mise en place d'aide alimentaire pour les femmes ;
- Soutien des jardins partagés ;
- Mise en place de parcours piétons ou de mobilités douces concertés avec les habitants

pour rejoindre les établissements scolaires.



La lutte anti-vectorielle

La Ville de Marseille explore différentes stratégies pour lutter contre les moustiques, en mettant l'accent sur la prévention. Les pièges à moustiques sont déployés dans diverses zones, tandis qu'un dispositif de protection de lutte anti-vectorielle est testé pour les Jeux olympiques de 2024. L'objectif est de minimiser le risque de maladies transmises par les moustiques tels que le moustique tigre. Ces mesures visent à garantir la sécurité et le bien-être des habitants et des visiteurs de Marseille tout en minimisant l'impact environnemental.

Cette action montre l'exemplarité de l'administration Marseillaise qui adopte des pratiques de lutte anti-vectorielle innovantes et potentiellement inspirantes pour d'autres collectivités.



La lutte contre les nuisibles

La Ville de Marseille explore des approches écologiques pour lutter contre les nuisibles tels que les rats et les punaises de lit. L'utilisation de furets pour la dératisation écologique s'est avérée efficace en rendant l'environnement des rongeurs insécure. La Ville adopte également un plan municipal de lutte contre les punaises de lit, visant à sensibiliser le personnel municipal, à former des associations pour conseiller les ménages touchés, à fournir du matériel de désinfection et à lancer des campagnes d'information. Ces actions ciblent principalement les populations les plus vulnérables, offrant ainsi une protection égalitaire contre les nuisibles.



L'amélioration de la qualité des eaux de baignade

Marseille attache une grande importance à la qualité des eaux de baignade le long de son littoral. La Ville effectue des prélèvements et des analyses régulières pour garantir des conditions de baignade sûres. Elle participe également à un projet de recherche européen pour améliorer la gestion de la qualité de l'eau côtière. De plus, Marseille s'engage activement dans la surveillance de la qualité de l'eau en vue des Jeux olympiques de 2024, assurant ainsi des conditions optimales pour les compétitions de voile. La Ville met en place des plans d'actions **pour maintenir des plages propres et saines, protégeant ainsi la santé des baigneurs.**



La réduction des nuisances sonores

Cette action vise à réduire les impacts négatifs du bruit sur la santé des habitants en mettant en place des mesures de prévention, notamment dans les structures de petite enfance, tout en maintenant un

équilibre avec les activités nocturnes de la ville. Réduire les nuisances sonores contribue à la transition écologique en créant des environnements plus résilients et en améliorant la qualité de vie des citoyens.

Le contrôle des sols et surfaces des cours des écoles

La Ville de Marseille s'engage, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (État) compétentes en la matière, à assurer le suivi et la coordination des études et indiquer aux services

opérationnels les mesures correctives à mettre en œuvre pour éviter tout contact humain avec des sols pollués sur les équipements scolaires.

La qualité de l'air intérieur



La qualité de l'air intérieur est tout autant importante que la qualité de l'air extérieur. En l'absence de ventilation efficace, de nombreux polluants internes s'accumulent. Ils

s'ajoutent aux polluants extérieurs, aboutissant à une plus mauvaise qualité de l'air intérieur que celle de l'extérieur.

La Ville de Marseille est engagée **pour améliorer la qualité de l'air intérieur (QAI) et réduire la présence des perturbateurs endocriniens dans les établissements recevant le public (ERP).**

Les actions visent à protéger la santé des usagers en minimisant leur exposition aux substances nocives présentes dans l'air intérieur.

Des procédures d'entretien et d'achats propres (produits bio et perturbateurs endocriniens proscrits) sont d'ores et déjà mises en œuvre dans toutes les écoles.

Des actions de coopération internationale dans le domaine de la santé à fort impact environnemental



Priorité d'intervention municipale en faveur des habitants, la santé occupe une place croissante dans les actions de coopération avec des villes étrangères partenaires.

En 2022 et 2023, la Ville a conçu et porté un projet co-financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui œuvre pour la santé menstruelle des jeunes filles à Marseille et Dakar. **Lutter contre la précarité menstruelle par l'information, la sensibilisation et l'autonomisation des jeunes filles permet de réduire l'absentéisme et le décrochage scolaire, mais également de déconstruire les idées reçues et les tabous qui entourent le sujet des règles.** Ce projet comporte une dimension environnementale

et propose des ateliers de confection de serviettes hygiéniques réutilisables, dans une démarche écoresponsable d'alternative aux protections jetables. La journée organisée le 1^{er} juin a permis de présenter un guide à destination des professionnels ainsi qu'un kit de couture éco-responsable.

Par ailleurs, dans ce cadre de la FICOL (Facilité de financement des collectivités territoriales françaises), la Ville de Marseille financera entre 2024 et 2026 un projet dans le domaine de la santé nutritionnelle aux Comores, afin de contribuer à la diminution de la prévalence des maladies non-transmissibles liées à la mauvaise alimentation. La mobilisation de la diaspora comorienne sera un enjeu fort du projet.

La FICOL est un dispositif mis en place par l'AFD, qui permet aux collectivités territoriales françaises d'accompagner des projets dans les pays en développement. À travers cet outil, l'AFD finance directement des projets initiés puis mis en œuvre par les collectivités. La FICOL s'inscrit dans le cadre :

- Des ODD ;
- Des engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique ;
- Des orientations de la politique de développement et de solidarité internationale de la France.

La concertation et la démocratie locale

Relancer la démocratie locale et la participation citoyenne

Pour concrétiser et mettre en synergie toutes les politiques territoriales évoquées dans ce Rapport et les transformations sociétales que la Ville souhaite susciter, la participation citoyenne est devenue un impératif. Les Marseillais doivent être associés aux décisions stratégiques sur lesquelles des marges de choix démocratiques existent. Leur implication dans la mise en œuvre des transformations de leurs modes de vie est également indispensable.

Ainsi, pour concevoir et porter cette nouvelle stratégie, la Ville de Marseille poursuit depuis 2021 un processus de renouveau de la démocratie participative et a mis en œuvre plusieurs démarches opérationnelles, parmi lesquels on peut citer :

- Le réseau interne de «référénts

démocratie locale» constitué en 2021 ;

- La rédaction collaborative de la «Charte des pratiques démocratiques», destinée à officialiser les engagements réciproques des différents acteurs souhaitant recourir aux divers dispositifs de démocratie locale et de participation citoyenne ;

- L'élaboration d'une méthode détaillée de lancement et de pilotage des budgets participatifs ;

- Le déploiement opérationnel d'outils numériques de participation et de consultation citoyenne ;

- La rédaction de documents d'orientation stratégique sur la gouvernance territoriale et la démocratie locale ;

- La communication visant à faire connaître les initiatives marseillaises.

L'Assemblée Citoyenne du Futur

Au centre de tous les dispositifs de la ville de Marseille dédiés à la relance de la démocratie locale, l'Assemblée Citoyenne du Futur (ACF), a été conçue comme un dispositif majeur de concertation, de débat et d'implication des citoyens dans le Contrat Ville Climat. Elle permet aux citoyens de se former et de formuler des propositions concrètes pour construire une ville pilote en termes de transition écologique et sociale. Elle a vocation à contribuer aux réflexions de la Municipalité sur les politiques publiques qui impactent le plus directement la vie des citoyens dans une perspective de développement durable et de lutte contre les inégalités.

Composée de 111 habitants tirés au sort, l'ACF est un nouvel outil démocratique qui a démarré ses travaux en mars 2023.

Pour cette première année, les membres de l'ACF ont été saisis par la Ville de Marseille de deux sujets

phares en matière de transition environnementale : le tourisme durable et la sobriété et le partage de l'eau. Ils ont aussi choisi par eux-mêmes d'autres sujets : la ville-nature, la démocratie participative et l'éducation citoyenne.

L'ACF, dans le cadre de son mandat, fera





remonter à l'exécutif municipal le fruit de son travail sous forme de propositions et de recommandations. Dans un souci d'inclusion, des démarches

spécifiques ont été conduites auprès des jeunes de 16 à 18 ans et des personnes en situation de précarité énergétique pour les associer à l'aventure.

La concertation sur le projet de requalification de la plage des Catalans

En 2022, la Ville de Marseille a lancé un vaste appel à participation auprès de la population afin de recueillir son avis sur le projet de réhabilitation de l'anse des Catalans. Plus de **4500 contributions** ont été enregistrées permettant de mieux cerner les usages et les **attentes des habitants** en termes de **services, d'occupation de l'espace et d'accès à la plage**. Des visites commentées sur le site ont eu lieu ainsi que des ateliers interactifs et des permanences dans un cabanon de la participation.

Pour les réunions publiques sur le projet, la Ville de Marseille a expérimenté l'accueil des personnes aux besoins spécifiques (public PMR, personnes aveugles, sourdes, malvoyantes et malentendantes) en développant une communication spécifique dans les affiches/flyers courriers, en disposant d'une BIM (boucle induction magnétique), en ayant une animation adaptée et en étant

accompagné d'une interprète langue des signes. Les travaux de requalification qui découlent de cette concertation démarreront en 2025 après l'enquête publique qui aura lieu en 2024.







4. Marseille fait preuve d'exemplarité pour son administration

Face aux multiples enjeux contemporains liés à l'environnement, aux finances publiques, et à la relation des citoyens avec les pouvoirs publics, la Ville de Marseille développe une politique volontariste d'exemplarité de son administration.

Le Plan de sobriété énergétique

Un an après son adoption, le plan de sobriété énergétique de la Ville de Marseille a permis de mettre en cohérence les engagements Climat de la Ville avec son devoir d'exemplarité. **Ce plan vise à réduire la consommation énergétique de -10% en 2024, -40% en 2030 en agissant sur plusieurs axes : bâti municipal, éclairage public, déplacements des agents, numérique responsable.**

Sur l'ensemble du bâti municipal, on note une première baisse des consommations d'électricité et de gaz en valeur absolue. L'analyse énergétique 2022 montre que 50% des consommations de gaz sont issues des chaufferies écoles. Les effets à venir du Plan Écoles permettront de réduire ce volume.

Sur l'éclairage public, l'objectif est atteint avec 10% d'électricité économisée en 2022, grâce aux LED et aux réductions du temps d'éclairage mais cela se traduit par une hausse de 22% en coût, en raison de la flambée des prix de l'énergie.

S'agissant des déplacements des agents, l'objectif est de diviser par deux la flotte à l'horizon 2030. La baisse de 30% des dépenses de carburant a également été inscrite au Plan de Déplacement de l'Administration de 2023 pour la même période.

La stratégie pour un numérique responsable adoptée cette année va permettre de rationaliser les équipements numériques des agents, d'acquérir des smartphones reconditionnés et assurer que 100% du matériel informatique intègre une filière de reconditionnement ou de recyclage.

TOUS ACTEURS POUR RÉDUIRE NOTRE IMPACT ÉNERGÉTIQUE
 Les 10 bonnes pratiques à appliquer sans modération dans le cadre du Plan de sobriété énergétique de la Ville de Marseille

 1 Le chauffage ? 19°C maximum dans les bureaux 1 degré de chauffage de moins = 7% de baisse de la consommation. Pulls et écharpes sont nos meilleurs alliés pour l'hiver.	 2 L'aération ? En 3x10 minutes seulement Aérer c'est bien pour assainir l'air, mais avec modération. Limité à 10 minutes le matin, 10 minutes le midi et 10 minutes le soir.	 3 Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas Un salarié français consomme environ 70kg de papier par an à lui seul ! 2 gestes simples : réduire nos impressions et recycler nos papiers.	
 4 Gaspillage eau & énergie, moi aussi j'agis et j'alerte ! Une fuite ou une lumière qui dysfonctionne ? Alertons pour réparer au plus vite.	 5 Appareils pas utilisés, appareils débranchés ! En cas d'absence du bureau au-delà d'une heure, le soir, les week-ends, les vacances, éteignons ou débranchons nos appareils numériques.	 6 Le combo métro & vélo pour se déplacer au boulot En fonction de notre mode de mobilité, notre impact écologique évolue : de 0g de CO ₂ pour un trajet en vélo ou à pied et à plus de 6,4kg pour une voiture !	
 7 La visio, un outil écolo Pour des réunions courtes dans notre journée, ayons le réflexe de la visioconférence pour limiter le trafic automobile et la pollution atmosphérique.	 8 Objectif : des mails les plus légers possibles Astuces simples : • Cibler les destinataires • Utiliser Smash pour envoyer des pièces jointes ou NextCloud pour les stocker • Privilégier le chat Rocket.Chat pour des échanges rapides entre collègues	 9 Boîte mail : faisons le ménage ! Pour alléger sa boîte mail : supprimer les mails inutiles, les spams, vider la corbeille et se désabonner des newsletters non lues.	
			 10 Naviguer sur le net en toute sobriété Pour nos recherches web, le plus court chemin est aussi le plus vert ! En tapant directement le nom du site dans la barre d'adresse, ou en utilisant les favoris et l'historique.

La sensibilisation des agents, la clé pour une administration exemplaire

Les travaux de l'Assemblée des agents

L'Assemblée des agents a été créée en janvier 2022, après un appel à volontariat auprès des 12 000 agents de la ville de Marseille. Elle est composée de **25 membres représentatifs** de la diversité des agents et de leurs de multiples métiers.

Après plus d'un an de travail impliquant

plus de 1 000 personnes, l'Assemblée des agents a dévoilé **les valeurs de la collectivité**, en juin, en parallèle de la restitution du Projet d'administration. Définies sur la base des ateliers thématiques organisés en 2022 au Palais des Sports, ces valeurs se construisent ainsi :

Proximité = disponibilité + savoir-être

Accompagnement = soin + savoir-faire

Fierté = confiance + pouvoir d'agir

Adaptabilité = réactivité + anticipation



Chacune de ces valeurs se traduit ensuite avec un engagement clé de la part des agents. L'objectif poursuivi est d'exprimer de manière synthétique l'envie et le besoin des agents de se recentrer sur les valeurs qui caractérisent leur action quotidienne afin

d'offrir un service public de qualité. Pour que ces valeurs soient connues et adoptées par les agents, une campagne de communication interne a été mise en place pour que les affiches soient visibles de toutes et tous.

De la Fresque du Climat vers un Campus Transition écologique

Afin de répondre à l'urgence climatique et dans le cadre d'objectifs internes de transformation et de sensibilisation aux enjeux de transition, la Ville de Marseille a souhaité **former le maximum d'agents à la « Fresque du Climat »**. Il a été décidé dans un premier temps de former l'ensemble des Directrices et Directeurs de la Ville, puis l'Assemblée des

agents, afin qu'ils soient les ambassadeurs de cette formation auprès des autres agents. Les premiers ateliers se sont déroulés le 7 avril lors du comité de Direction (60 personnes). Le 2 juin, une dizaine d'agents ont été formés. Enfin, 3 ateliers auprès d'agents volontaires ont été réalisés en septembre, octobre et novembre.



C'est donc une centaine d'agents qui ont été formés à la Fresque du Climat en 2023. Avec l'autre centaine d'agents formés en 2024, cela permettra d'atteindre l'objectif fixé de 200 agents formés en 2 ans, et de disposer des relais en interne à propos des enjeux liés au climat.

D'autres actions internes de sensibilisation ont été déployées dans le cadre du plan de sobriété énergétique: des sessions de formations par ALEC et Atmosud dans les écoles, une Affiche Sobriété «Tous acteurs pour réduire notre impact énergétique», les 10 Astuces des Jeudis du Climat.

Par ailleurs, la Ville de Marseille a mis en place deux dispositifs complémentaires à destination des agents :

- **Des moments d'échanges et de sensibilisation: les «Café Climat»** sont des rendez-vous mensuels organisés durant le temps de la pause déjeuner. Quiz et interventions d'experts sont déclinés pour aborder divers thèmes (les enjeux énergie-climat à Marseille, la surchauffe urbaine, la qualité de l'air, les mobilités douces, etc.).
- **Des sessions de sensibilisation** à la mobilité douce et aux vélos électriques, à l'éco conduite, ainsi que des formations de «guide et maître composteur» pour les agents en charge du compostage dans les cantines scolaires, etc.

PAR LA SUITE

Toutes ces actions internes Fresque, Café climat, constituent les premières briques du Campus Transition écologique, qui a pour objectif d'anticiper les évolutions des métiers en lien avec les transformations écologiques, d'identifier des formations spécifiques ou collectives adéquates, et d'expérimenter des nouveaux modes d'apprentissage. Ce Campus s'inspire des initiatives lancées par le ministère de la transformation et de la fonction publique fin 2022 pour former à la transition écologique d'ici 2027, l'ensemble des agents de la fonction publique avec des ateliers de sensibilisation sur les enjeux climatiques, des ateliers sur le passage à l'action, des visites de terrain et des conférences scientifiques sur les enjeux de l'épuisement des ressources, l'effondrement de la biodiversité et le dérèglement climatique.

La programmation événementielle

Tout au long de l'année, des événements autour des thématiques du développement durable sont proposés aux agents. Retour sur les quelques moments clés de l'année 2023 :

- La journée internationale des droits des femmes: conférence de sensibilisation à l'égalité Femmes/Hommes et aux comportements sexistes en situation de travail, élaboration d'un violentomètre pour appréhender les différentes formes de sexisme en milieu professionnel;





- La Nuit de la Solidarité 2023: participation d'agents bénévoles pour recenser et aider les plus démunis;
- Novembre, mois sans tabac: aide aux agents pour l'arrêt définitif du tabac;
- Le DuoDay, accueil de personnes en situation de handicap au sein des services par des agents volontaires;
- La semaine de la Qualité de vie au travail: information et échanges sur l'amélioration

des conditions de travail et la santé au travail;

- Le sport en team Ville de Marseille (participation aux courses La Marseillaise des femmes et Marseille-Cassis, etc.).

La communication interne



La sensibilisation des agents passe également par des campagnes de communication interne:

- Pour les droits des femmes: campagne «nos agentes ont du talent»;
- «Tous acteurs pour réduire notre impact énergétique», afin d'accompagner la ville dans son Plan de Sobriété;
- «Digital clean-up day», afin de limiter l'impact des activités numériques des agents sur l'environnement;
- Distribution d'un dépliant aux agents municipaux des écoles, expliquant le tri et son intérêt;
- Diffusion d'une affiche Sobriété, détaillant les Écogestes à mettre en œuvre au quotidien, et publication dans l'intranet.

Les Mairies de Secteur organisent en plus des actions auprès de leurs agents. À titre d'exemple, au sein de la Mairie du 4^e Secteur, la sensibilisation des agents passe par:

- La mise en place d'une heure de formation par trimestre à destination de tous les agents, afin de les sensibiliser aux différents sujets de la transition écologique, notamment dans les domaines de la gestion des déchets, de l'énergie, du secteur numérique, ainsi que des déplacements;
- L'organisation de «défis et d'ateliers» afin d'informer et sensibiliser les agents, tout en les formant aux pratiques écoresponsables;
- La diffusion d'un questionnaire à tous les agents de la Mairie de Secteur afin d'identifier leurs pratiques en termes de mobilités.

Un fonctionnement de l'administration plus responsable

L'inventaire du patrimoine mobilier 2023

Une démarche structurante de constitution d'une **cartographie** du patrimoine mobilier a été engagée. Cet inventaire a pour objectif de recenser, mesurer et mettre à jour le parc mobilier affecté dans l'ensemble des bâtiments administratifs municipaux, dans un premier temps.

Cette démarche concourt également à faciliter la **connaissance de l'état du parc mobilier** tant en termes quantitatif que qualitatif, notamment en ce qui concerne l'affectation de mobilier neuf. Cet état des lieux pourra ainsi accompagner la mise en œuvre du futur Schéma Directeur Immobilier.

Des achats durables

Les mobiliers neufs achetés sont composés essentiellement de particules de bois, de bois de placage ou de bois massif issu de forêts certifiées par le Programme de reconnaissance des certifications forestières

(PEFC). De même, le Pôle Logistique met à disposition des services une offre de produits ménagers éco-labelisés dans les services, les crèches et les écoles.

La gestion des déchets professionnels municipaux

Les mobiliers et équipements abîmés sont déposés sur la plateforme Valdélia mise en place pour le recyclage des mobiliers professionnels. En 2022, plus de 78,5 tonnes de mobilier ont pu ainsi être recyclés sur cette plateforme.

L'électroménager, les palettes en bois, les

plastiques d'emballage et les cartons sont évacués vers la plateforme de tri sélectif de la Millière. En 2022, plus de 18 tonnes de mobiliers divers ont été traités en déchetterie directement par le titulaire du contrat de livraison/récupération.

La valorisation des véhicules réformés

La Ville de Marseille a modifié ses procédures dans le traitement des véhicules réformés du parc automobile municipal et de celui du BMPM.

Elle a ainsi inversé la tendance de traitement : désormais ce sont **70% des véhicules réformés, mais exploitables, qui sont vendus aux enchères** et 30% des véhicules réformés, non exploitables, qui sont envoyés à la destruction via un marché spécifique.

Ces ventes représentent une entrée financière :

- Pour l'année 2022 : ce sont 61 véhicules qui ont été réformés (29 du parc auto

municipal et 32 du BMPM) pour un montant de 182 850 €.

- Pour l'année 2023 : ce sont 63 véhicules (34 du parc auto municipal et 29 du BMPM) pour un montant de 234 700 €, qui ont été vendus à l'heure de la rédaction du rapport, une vingtaine de véhicules est en cours de procédure de cession chez le commissaire-priseur.

En offrant un nouveau cycle de vie éco-responsable aux véhicules réformés par la collectivité, la Ville participe à la diminution de l'emploi des matières premières et permet d'effectuer un gain financier non négligeable.

Le télétravail, une organisation responsable au service du développement durable



Mis en œuvre depuis 2021, la politique de télétravail s'est structurée afin de prendre en compte les **enjeux de la transition écologique et du bien-être au travail des agents**. 2 141 agents de la Ville ont intégré cette modalité d'organisation de manière régulière. Afin d'accompagner le développement du

télétravail, des efforts financiers conséquents ont été déployés afin de doter les agents d'un PC portable dans une démarche de responsabilité numérique : au moment de la dotation d'un PC portable télétravail, l'opportunité du poste fixe est réévaluée. La grande majorité des

agents en télétravail se sont inscrits dans cet effort en bénéficiant d'un environnement de travail informatique unique. Le matériel récupéré est ainsi remis en stock pour limiter l'achat de nouveaux appareils. Le matériel vieillissant est recyclé par un prestataire de la Ville de Marseille.

Marseille met en place des actions événementielles responsables

Les actions événementielles se font dans le cadre d'achats responsables, visant à respecter les objectifs du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER) de la Ville.

Lors de l'organisation d'événements, une grande vigilance est également apportée au respect des préconisations de configuration et d'utilisation des lieux.

À titre d'exemple :

La journée «Un Dimanche en famille» au parc Borely, a été conçue de manière à ce que :

- Aucun piquage ne soit réalisé dans les pelouses pour l'arrimage des animations ;
- Aucune implantation ne se fasse sur ou à proximité immédiate des arbres du parc ;
- La ferme pédagogique s'installe dans un espace répondant aux normes du bien-être animal, avec mise en place de zone de repli pour ne pas stresser les animaux ;
- De nombreux bacs de collecte des déchets soient mis en place.

La soirée «Biodiversité» organisée le 5 juillet au Muséum d'Histoire Naturelle, a quant à elle été conçue de manière à :

- Utiliser un espace en plein air pour accueillir 70 personnes le soir en pleine canicule ;
- Servir un repas dinatoire dans des contenants en bois, des bouteilles uniquement en verre et un décor réutilisable.



Un numérique plus sobre et durable

En décembre 2022, la Ville a adopté une délibération pour définir ses enjeux stratégiques autour du numérique afin qu'il devienne responsable. Le numérique de la Ville se veut donc plus sobre et durable, plus social et inclusif, et au service de la décarbonation.

Les objectifs opérationnels se regroupent autour de quatre volets: **la sobriété, l'accessibilité, la confiance et l'éthique dans le numérique**. Les actions suivantes ont été engagées ou sont en cours de mise en place:

- Définition d'une politique de la dotation des équipements numériques des agents (rationalisation des dotations);
- Marché permettant d'acquérir des smartphones reconditionnés;
- Marché de «fin de vie» des équipements

numériques avec un broker: 100% du matériel informatique intègre une filière de reconditionnement ou de recyclage;

- Évolution des sites internet de la Ville pour les rendre plus sobres, plus ergonomiques et accessibles à tous (eco-dev, RG2A, etc.);
- Évolution des services numériques et des téléservices à destination des agents et des citoyens pour simplifier les parcours, les rendre fluides et accessibles;
- Formation des agents pour accompagner cette transition numérique;
- Sensibilisation des agents aux éco-gestes et à un usage du numérique plus sobre;
- Mise en place d'un observatoire du numérique pour une équité du territoire en termes d'accessibilité au très haut débit.

La mobilisation autour de l'alimentation durable et de la précarité alimentaire

L'Atelier Municipal sur l'Alimentation Durable (AMAD) réunit une quinzaine de services municipaux ainsi que le Comité Communal d'Actions Sociale (CCAS) dans le but de travailler à la promotion de l'alimentation durable et de la réduction de la précarité alimentaire. En effet, depuis son adhésion au Pacte d'Alimentation Durable de Milan, la ville concrétise sa politique publique en matière de changement des pratiques alimentaires afin que tous les Marseillais aient accès à une alimentation de qualité, saine et respectueuse de l'environnement.

L'AMAD travaille désormais avec diverses organisations du territoire qui s'inscrivent

dans la même stratégie alimentaire comme l'AP-HM et l'Assemblée Citoyenne du Futur. Alors que le Projet Alimentaire Territorial de la Métropole Aix-Marseille Provence se positionne davantage dans une logique de promotion des filières de production agricole, l'approche systémique portée par la Ville permet d'intégrer les défis sociétaux spécifiques au territoire marseillais. Au-delà même des changements importants sur le territoire, c'est au sein même des pratiques professionnelles des différents participants que se trouvent les premières évolutions.

Les bonnes pratiques dans les équipements culturels

Les propositions de ressources numériques se développent au sein des bibliothèques municipales:

- Presse numérique: Plus de 1100 magazines à feuilleter en illimité pour rechercher des articles ou réaliser des dossiers de presse à partir de plus de 8000 sources internationales.
- Livres numériques: Les bibliothèques proposent un accès illimité à un bouquet

de 40000 titres à lire en streaming ainsi que la possibilité de télécharger sur ordinateur, tablette ou mobile, cinq livres parmi les dernières nouveautés pour lire en mode déconnecté.

- Apprendre en ligne: Le site web des bibliothèques donne accès à une multitude de cours en ligne pour approfondir tous les centres d'intérêts.
- Du cinéma et de la musique: 6000

programmes de fiction et documentaires pour tous les publics sont disponibles depuis le site web des bibliothèques.

Concernant les productions lyriques à l'Opéra, les consommables scéniques (piles, lampes) sont repris par les prestataires pour être recyclés.

En 2022, les Archives municipales ont collecté

300 mètres linéaires d'archives des services et établissements municipaux (actes réglementaires, dossiers de séances du Conseil municipal, budgets et comptes, tables et registres de l'état civil et des cimetières, autorisations d'urbanisme, dossiers d'insalubrité et de péril), tandis que le déploiement de l'archivage électronique se poursuit.

Les actions menées dans la Mairie du 3^e Secteur

En 2023, à la Mairie de Secteur des 4^e et 5^e arrondissements :

- Des «ambassadeurs du climat» volontaires dans chaque service ont travaillé sur un ensemble de propositions en matière de sobriété : réduction du nombre d'appareils d'électroménager, réduction de l'amplitude horaire de chauffage des bâtiments et réduction de la température à 19°C dans les bureaux.

- Quatre agentes sont devenues animatrices de la fresque du climat et peuvent désormais assurer des ateliers avec des enfants des écoles ou des centres aérés.

- Quatre diagnostics énergétiques des bâtiments ont été réalisés (Centre municipal d'animation Jeanne d'Arc, Chutes-Lavie, Fédération, ainsi que la Mairie de Secteur) pour permettre une programmation des travaux pour 2024.

- Des capteurs d'analyse de l'air ont été installés dans 12 bâtiments pour aider le public à prendre conscience de la réalité d'un air pollué et d'un taux élevé de

concentration en CO₂.

- Le plan de sobriété énergétique/numérique a été intégré dans les pratiques de travail des agents (chauffage à 19°C et climatisation à 26°C).

- La méthode I4CE a été expérimentée, en catégorisant les dépenses au regard de leur impact sur le climat, en [Très favorable] [Favorable] [Neutre] [Défavorable] [Très Défavorable] [Indéfini]. Les résultats du premier «budget vert» ont été présentés en conseil d'arrondissements, avec une analyse des dépenses de l'année écoulée.

- La Mairie de Secteur s'est dotée d'une flotte de vélos électriques pour limiter les déplacements en voiture d'un équipement à l'autre.

- En complément de l'École du Vélo lancée sur la place Jean Jaurès, des stages gratuits d'apprentissage du vélo ont été organisés en 2023 dans plusieurs centres municipaux de la Mairie du 3^e Secteur. Ces stages s'inscrivent dans le programme national du «savoir-rouler».



Les actions menées dans la Mairie du 4^e Secteur

La Mairie des 6^e et 8^e arrondissements de Marseille s'est engagée dans une démarche visant à intégrer les enjeux carbone dans son fonctionnement. Cette démarche s'est appuyée sur deux méthodes de reporting climat que sont :

- La mise en place de l'évaluation climat du budget : méthodologie de reporting qualitative, développée par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), ayant pour vocation de qualifier les impacts sur le climat des dépenses publiques, afin d'identifier des

leviers d'action et appuyer les arbitrages pertinents au moment du vote du budget.

- Le Bilan des Emissions de Gas à Effet de Serre (BEGES) : Le BEGES, est une méthodologie de reporting quantitative, rendue obligatoire en France pour les collectivités de + 50 000 hab. Bien que non réglementaire pour la Mairie 6/8, cet outil a permis d'identifier des leviers additionnels de progrès, ne relevant pas uniquement de ses dépenses, et de prioriser son action au regard d'éléments physiques chiffrés.

Une mobilité plus durable

Le plan de déplacement de l'administration

Après une phase de diagnostic des mobilités domicile/travail et des trajets professionnels des agents au cours de l'été 2023, la construction du plan d'action en concertation avec les agents volontaires a débuté durant la 1^{re} semaine de septembre. Des centaines de propositions ont été recueillies autour de 3 axes :

- **Développer l'usage des transports en commun ;**
- **Renforcer la pratique des mobilités actives ;**
- **Optimiser l'utilisation des véhicules motorisés.**

Les objectifs stratégiques poursuivis par le plan d'action sont la préservation de la qualité

de vie et de la santé des agents municipaux, la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'optimisation des dépenses liées aux déplacements des personnels.



Le verdissement du parc automobile

La Ville de Marseille a engagé un plan visant à **optimiser et verdir son parc de véhicules tout en favorisant le recours aux modes actifs**. La flotte de véhicules représente actuellement 1289 véhicules légers contre 1460 en 2022. Sur ces 1289 véhicules légers, 21 sont électriques et 211 sont hybrides. Elle compte 32 véhicules de transport lourds et 411 engins de tout type dont 21 utilitaires et 10 bennes sont électriques.

À cela s'ajoutent 353 deux roues dont 1 est électrique, 108 vélos et 5 gyropodes.

Par ailleurs, les pools de véhicules mis à disposition des agents sur 5 bâtiments

municipaux en 2022 enregistrent un niveau d'utilisation satisfaisant. Outre le partage de vélos électriques, la mutualisation des véhicules et deux roues s'est intensifiée.

Le déploiement des cartes carburant s'est poursuivi afin de rationner et tracer les consommations.

PAR LA SUITE

Le verdissement du parc se poursuit avec, pour objectif en 2024, 30% des renouvellements effectués en électrique.

Dans les entités du BPM : le Bataillon se dote en 2023 de deux voitures électriques de commandement et de sept véhicules hybrides.

PAR LA SUITE

Par la suite : La campagne d'essai du biocarburant de synthèse XTL permettra au BPM de diminuer son empreinte carbone de 1 600 tonnes de CO₂ et de « rouler vert » en 2025.



Les activités liées au retrait et à la distribution du courrier postal

La Ville prend part à la réduction des émissions de CO₂ que la Poste met en œuvre. Ainsi les prestations confiées à l'opérateur ont généré 30 teqCO₂ pour l'année 2022. Ce

résultat est obtenu grâce à l'électrification des flottes de livraison, à l'optimisation des schémas de transport et à la mutualisation des chargements.

Une commande publique plus durable

L'actualisation du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Économiquement Responsables (SPASER)



Le SPASER, Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Économiquement Responsables, est un outil permettant de déterminer les objectifs de passation de marchés publics qui s'imposent aux collectivités territoriales et à leurs groupements ainsi qu'aux acheteurs soumis aux dispositions du code relatives aux marchés publics qui ont un statut de nature législative, lorsque le montant total annuel des achats est supérieur 50 M€.

La version 4 du SPASER, adoptée en février 2021, a fixé à l'horizon 2026 l'objectif de porter le volume des dossiers intégrant une considération environnementale à 30 %.

Sur les aspects environnementaux : au titre de l'année 2022, il y a lieu de constater que 162 marchés comprenant au moins une disposition environnementale ont été notifiés, soit 35,37 % de l'ensemble des marchés supérieurs à 90 000 €.

Sur les aspects sociaux : la Ville a contracté 55 marchés comprenant au moins une disposition sociale (clause, critère ou objet du marché), soit 12 % de l'ensemble des marchés notifiés supérieurs à 90 000 €. 86 097 heures d'insertion ont été générées, ce qui représente une progression de 62 % par rapport à 2021. 197 personnes ont bénéficié de ce dispositif en 2022.

Une révision du SPASER est en cours afin

de renforcer la démarche et la dynamique en cours. La version 5 devrait s'appuyer sur 4 piliers de reconnaissance :

- Mettre en place **une démarche collective et partagée** de l'achat public responsable.
- Encourager une **Commande Publique écologiquement responsable**.

- Promouvoir une **Commande Publique socialement responsable, inclusive et éthique**.

- Simplifier et faciliter **l'accès** à la Commande Publique pour le **tissu économique local**.

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) pour le financement

Les banques et investisseurs ont intégré les enjeux climatiques et de transition écologique dans leurs consultations et offres, à l'exemple des prêts «verts» destinés à financer des projets durables. La Ville de Marseille s'inscrit désormais dans cette démarche en mettant en concurrence les établissements bancaires sur la base de critères extra-financiers, principalement environnementaux et sociaux.

Ainsi, dès ses consultations 2023, la Ville a soumis aux établissements un questionnaire de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) où sont détaillés les activités de l'établissement et ses engagements en termes de développement durable, renoncement au financement des énergies fossiles, égalité salariale, inclusion etc. À conditions financières égales, il permet de départager les offres.

Les enjeux environnementaux de la Commande Publique

Tout au long de l'année, les acheteurs et les juristes de la Ville de Marseille accompagnent les services opérationnels afin d'adapter leurs procédures d'achat au besoin, à la réglementation en vigueur et aux objectifs de développement durable visés.

L'expérimentation de la Carte d'Achat comme modalité de commande et de paiement des achats s'est poursuivie en 2023 avec à la clef un projet de déploiement ambitieux des cartes pour l'ensemble des services.

La Carte d'Achat contribue à favoriser le

tissu économique local et l'accès à la commande publique des petites et moyennes entreprises. Elle participe également à la démarche de dématérialisation du processus de commande qui a pour effet de raccourcir les délais d'achat et de réduire l'émission du papier des commandes classiques. Par ailleurs, en rapprochant au plus près l'utilisateur final du secteur marchand, la carte d'achat contribue à une amélioration de la satisfaction du besoin et à la réduction du gaspillage.

Le choix de fournisseurs prioritairement locaux : exemple des actions menées par la Mairie du 1^{er} Secteur

Environ 73% des fournisseurs sélectionnés par la Mairie du 1^{er} Secteur pour répondre à ses différents besoins sont localisés dans le département des Bouches-du-Rhône. Cette préférence accordée aux fournisseurs locaux s'inscrit dans une démarche écologique en favorisant les circuits courts. Elle contribue également au développement économique du département et au maintien des emplois locaux.

Environ 10% des fournisseurs de la Mairie

du 1^{er} Secteur sont situés dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), en dehors du département des Bouches-du-Rhône. Enfin, environ 18% des fournisseurs sont basés au niveau national.

Dans l'ensemble, cette répartition des fournisseurs est justifiée par une volonté écologique de favoriser les acteurs locaux et de limiter les déplacements, tout en répondant aux besoins spécifiques de la Mairie de Secteur.

Une administration plus inclusive

L'intégration des personnes en situation de handicap

Avec un taux d'emploi des personnes en situation de handicap déclaré de 10,20% (la part minimum obligatoire d'emploi de travailleurs en situation de handicap étant de 6%), la Ville de Marseille poursuit sa volonté de développer une politique ambitieuse pour répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de handicap.

À travers la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) signée en 2022, l'administration a pris des engagements forts appuyés sur un diagnostic et décliné dans un plan d'action pluriannuel 2023-2025.

La démarche mise en place, volontariste et ambitieuse vise à :

- Renforcer la politique d'intégration et de maintien dans l'emploi ;
- Changer les mentalités de tous les agents municipaux dans la prise en compte du handicap au travail.

Les actions développées en 2023 sont :

- La réalisation d'un état des lieux relatif à la politique handicap ;
- La définition d'un plan d'action pluriannuel 2023-2025 autour de 4 axes : le recrutement ; le maintien et l'insertion dans l'emploi ; la communication, la sensibilisation et la formation ; le suivi financier et la commande publique.

Par ailleurs la ville de Marseille a organisé le 23 novembre 2023 la **2^e édition du DuoDay**, qui offre la possibilité à des personnes en situation de handicap de suivre le quotidien d'un professionnel, découvrir un métier, affiner son projet professionnel et créer des contacts.



En intégrant cette démarche, la Ville de Marseille affiche son engagement en matière de recrutement et participe à la lutte contre les préjugés sur le handicap au travail.



L'inclusion par l'emploi : de nouvelles pratiques de recrutement pour répondre aux enjeux du territoire



Depuis plusieurs années, en tant qu'employeur, la Ville s'engage «sur» et «pour» le territoire avec le déploiement d'actions socio-professionnelles et d'insertion professionnelle en lien avec les partenaires locaux. Elle propose ainsi chaque année des stages de longue durée, des jobs d'été, des contrats d'apprentissage, des travaux

d'intérêt général (TIG). En complément de ces actions, et pour faire face à un déficit d'attractivité du secteur public, la Ville de Marseille a renforcé sa collaboration avec la direction régionale Pôle Emploi PACA dans le but de :

- Contribuer à l'enrichissement du diagnostic socio-économique sur le territoire ;
- Favoriser la connaissance mutuelle entre les institutions ;
- S'appuyer et accompagner la Ville de Marseille dans ses recrutements ;
- Contribuer à la valorisation de la marque employeur ;
- Innover et expérimenter nos pratiques.

La lutte contre la précarité menstruelle des agents

Alors que près de 4 millions de françaises manquent de produits d'hygiène intime, la Ville s'est positionnée face à la précarité menstruelle. Lors du Conseil municipal de novembre 2022, l'installation de

distributeurs de serviettes périodiques gratuites à l'attention des agents a été entérinée. Ainsi, plusieurs distributeurs ont été installés au sein des bâtiments Fauchier, Grand Horizon, l'Hôtel de Ville et le Pavillon Daviel.



L'inclusion numérique

Dans le souci de favoriser et mieux accompagner l'usage des outils numériques de la Ville de Marseille auprès des agents éloignés de son système d'information, une enquête de maturité numérique a été menée auprès d'un panel de 300 agents. L'objectif de cette action était d'évaluer le niveau de pratique des agents, leurs connaissances des outils numériques professionnels et d'identifier les besoins d'accompagnement.

Les résultats de cette enquête ont permis d'identifier les grands enjeux d'accompagnement utiles et de déterminer les projets numériques prioritaires à engager pour mieux répondre aux besoins d'usages. Un plan d'accompagnement et la conception de différents supports ont également été mis en œuvre pour aider les agents et minimiser leurs difficultés d'accès. La connaissance

de ces pratiques et du langage numérique appréhendé par les utilisateurs a permis d'adapter et de mieux cibler la nature des communications.

Dans la continuité de sa politique de modernisation de l'Administration, **l'attribution d'une boîte aux lettres électronique, individuelle à tous les agents** municipaux a été décidée. Cette décision vise ainsi particulièrement les agents éloignés du système d'information qui ne disposent pas d'une dotation numérique individuelle. La mise à disposition de cet outil collaboratif doit permettre aux agents de simplifier leurs démarches professionnelles et personnelles, faciliter leurs échanges auprès des différents services de la Ville et de leur hiérarchie.

La déprécarisation des agents vacataires

La démarche de déprécarisation entreprise par la Ville de Marseille s'adresse aux agents vacataires qui sont des agents recrutés pour accomplir une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés et rémunérée à la vacation.

La première vague de déprécarisation a concerné, pour la Mairie du 1^{er} Secteur, les Agents de service qualifiés exerçant leurs missions dans les équipements d'animation ; les animateurs devraient également dans un second temps bénéficier de cette

démarche.

Ces différentes actions de déprécarisation à l'attention de ces agents ont pour but de rendre plus stable et plus sûre leur situation personnelle, mais également de reconnaître le travail accompli de façon régulière et depuis longtemps, dans les différents services de la Ville.

Différents contrats ont ainsi été signés par ces agents qui pourront par la suite bénéficier d'une titularisation au sein des services municipaux.

Marseille s'investit dans la formation des étudiants

L'accompagnement de trois grandes écoles

La Ville de Marseille accompagne les élèves en Master de l'École Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA-M), l'École Nationale Supérieure de Paysage (ENSP), et l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (IUAR), depuis 2021, par le biais de conventions de partenariat, pour faire une partie de leur apprentissage en milieu professionnel.

Ainsi, la rencontre entre étudiants et acteurs privés et publics apporte ses fruits dans un partage d'expertise et d'approches qui peut alimenter la réflexion de chacun.

La Ville de Marseille s'engage, de ce fait, à **promouvoir l'excellence de ces formations** sur son territoire.

L'accueil des étudiants et des alternants

La Ville de Marseille s'engage dans l'accueil des stagiaires, des apprentis et des alternants afin de les accompagner dans une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel. Cette période, très importante,

est favorable à l'acquisition de compétences professionnelles en complément des formations théoriques des étudiants, en vue de l'obtention de leur diplôme, tout en facilitant leur insertion professionnelle.

L'engagement reconnu par des labels

Le programme « Territoire Engagé pour la Transition Écologique »

Avec l'appui d'un conseiller cofinancé par l'ADEME, la Ville a réalisé son diagnostic de forces et faiblesses en matière de CLIMAT-AIR-ENERGIE (CAE) dans le cadre du programme « Territoire engagé pour la transition écologique » (TETE) de l'ADEME. En 2022, le diagnostic a posé un score initial de 33%. Ce score est déjà dépassé en 2023 en raison des évolutions récentes comme le renforcement des capacités de l'administration

en matière de mobilité, patrimoine, énergie, aménagement, coopération et gouvernance, avec la création de la mission « Marseille 2030: Objectif Climat », et le renforcement de la Direction de la Transition Écologique et des Environnement de Vie.

Cette démarche TETE est conduite de manière convergente et cohérente avec les différentes initiatives européennes dans lesquelles la Ville s'est engagée.



La reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature »

Par délibération du Conseil municipal de février 2023, la Ville a renouvelé sa candidature à la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) pour la période 2023/2025 qui a pour objectif d'identifier, **d'accompagner et de valoriser les**

collectivités qui se mobilisent en faveur de la biodiversité. La Ville s'est ainsi engagée à poursuivre plusieurs actions afin d'obtenir des résultats concrets dans les 3 ans. Ces actions sont les suivantes :

- Animation de la stratégie locale

partenariale en faveur de la biodiversité (SLPB);

- Amélioration des continuités écologiques en agissant sur les FUN;
- Renaturation de la grotte Loubière en faveur des chiroptères;
- Rénovation du parc de Bonneveine
- Création de structures d'accueil du public (Agora Museum pour les curieux de nature et nouveau relai-nature de Bougainville);
- Mise en œuvre du plan posidonies.



Une garantie de gestion écologique: le label ÉcoJardin



Le label ÉcoJardin est un outil de communication et de reconnaissance à destination du public, des équipes d'entretien et des élus. Il a pour objectif de **valoriser la gestion écologique dans les espaces verts ouverts au public**, de sensibiliser les usagers aux problématiques liées au développement durable, et **d'engager les gestionnaires dans des démarches pérennes**.

Remis en jeu de manière périodique, il repose sur des critères très complets et récompense une démarche qui constitue l'essence même du travail de jardinier: planification

et intégration du site, préservation des sols, gestion de l'eau, faune et flore, mobiliers et matériaux, matériels et engins, formations des agents, sensibilisation du public.

À Marseille, la démarche conduisant la reconnaissance du travail vers l'obtention du label a démarré il y a une quinzaine d'années. Aujourd'hui, 8 parcs détiennent le label «ÉcoJardin»: Parc central de Bonneveine (8^e arr.), Parc Bortoli (8^e arr.), Parc de la Colline St Joseph (9^e arr.), Parc Saint Cyr (10^e arr.), Parc de la Buzine (11^e arr.), Parc de la Moline (12^e arr.), Parc Athéna (13^e arr.), Parc de l'Oasis (15^e arr.).

En 2023, la Ville de Marseille a mis en place une méthodologie de travail avec les régies de jardiniers pour créer des plans de gestion et de restauration des parcs labellisés ÉcoJardin. L'expérimentation de cette méthodologie de travail a été mise en œuvre au niveau de la régie de Bortoli, de la Moline, et de Saint Cyr où des travaux de renaturation et de modernisation ont été entrepris et se poursuivront selon les préconisations du labellisateur.



PAR LA SUITE

Les parcs de la Buzine, Athena, Oasis seront traités de la même manière en 2024.



La démarche de labellisation « île durable » de l'archipel du Frioul



La Ville de Marseille a engagé une démarche de gestion et de projet en vue de la labellisation « île durable » du Frioul, qu'elle pilote avec le soutien de l'association SMILO (Small Island Organisation). La mise en place d'un comité insulaire comme **organe de gouvernance** composé de l'ensemble des acteurs (institutionnels, associatifs, habitants, commerçants, etc.) constitue une des premières étapes vers la labellisation de l'archipel en tant qu'île durable. Un diagnostic de l'île a été élaboré, pour poursuivre vers une proposition de plan stratégique, qui a été

présenté et débattu lors du second comité insulaire. Les progrès de l'île en matière de biodiversité et paysage, d'eau et d'assainissement, d'énergie, et de déchets seront ensuite mesurés et encouragés par l'obtention de labels sectoriels. Dans la progression de cette démarche, **deux labels « île durable »** ayant pour thème « **biodiversité** » et « **paysage** » ont été décernés à la Ville de Marseille pour l'archipel du Frioul lors du Congrès annuel des îles du réseau SMILO à Culatra au Portugal en octobre 2022.





Remerciements

Les quatre valeurs de notre administration, Proximité, Fierté, Accompagnement et Adaptabilité, portées par chaque agent, caractérisent leur action quotidienne afin d'offrir à toutes et à tous un service public de qualité.

Tous les agents municipaux par leur engagement contribuent jour après jour, à rendre Marseille plus juste, plus verte et plus durable, et à en faire la Ville de demain.

Merci à celles et ceux qui ont contribué à la création de la version 2023 du Rapport de Développement Durable, et qui se sont ainsi faits le relais du travail de leurs collègues, élus et agents de la Ville :

Alain(s), Anne, Anne-charlotte, Annie(s), Arthur, Aude(s), Audrey, Aurélien, Baptiste, Ben, Benoît, Bernard, Bertrand, Brice, Brigitte, Carole, Caroline, Catherine(s), Cédric, Céline(s), Chantal, Christel, Christine(s), Chrystelle, Claire(s), Clément, Corinne, Cyrille, Delphine(s), Didier, Dominique, Elena, Eliane, Elisabeth, Emeric, Enora, Esther, Ferial, Flore, Florent, Franck(s), Frédéric, Gabriel, Guillaume, Gweltaz, Hervé, Isabelle, Jean-charles, Jeremie, Jérôme, Joël, Josephine, Josiane, Julie, Justine, Karim, Karine, Léa, Lionel, Lorene, Ludovic, Maëlle, Magali, Marianne, Marion, Martial, Mathieu, Maxime, Mélanie, Mireille, Muriel, Nadia, Nathalie, Nevenick, Pauline, Rehza, Sam, Sami, Sarah, Serge, Solène, Stéphanie(s), Sylvain, Thomas, Valentina, Valérie(s), Yannick, Zineb.

Une mention spéciale à Alain, pour qui ce document sera l'un des derniers de sa carrière et dont l'engagement pour faire de l'imprimerie municipale une imprimerie verte et vertueuse n'a pas attendu les obligations légales.

© Ville de Marseille, 2023

Rédaction pilotée par la Direction de la Transition Écologique et des Environnements de Vie, avec l'assistance de Cyclades
Création graphique: Les Poulets Bicyclettes.

Imprimé par l'Imprimerie Municipale, en novembre 2023

Photos © Ville de Marseille

Tous droits réservés

Imprimé sur papier 100 % recyclé,
certifié Ange Bleu et Ecolabel Européen





ALLIÉE DE
VERSAILLES



VILLE DE
MARSEILLE